

# PASAS

PLATEFORME D'ANALYSE,  
DE SUIVI ET D'APPRENTISSAGE  
AU SAHEL



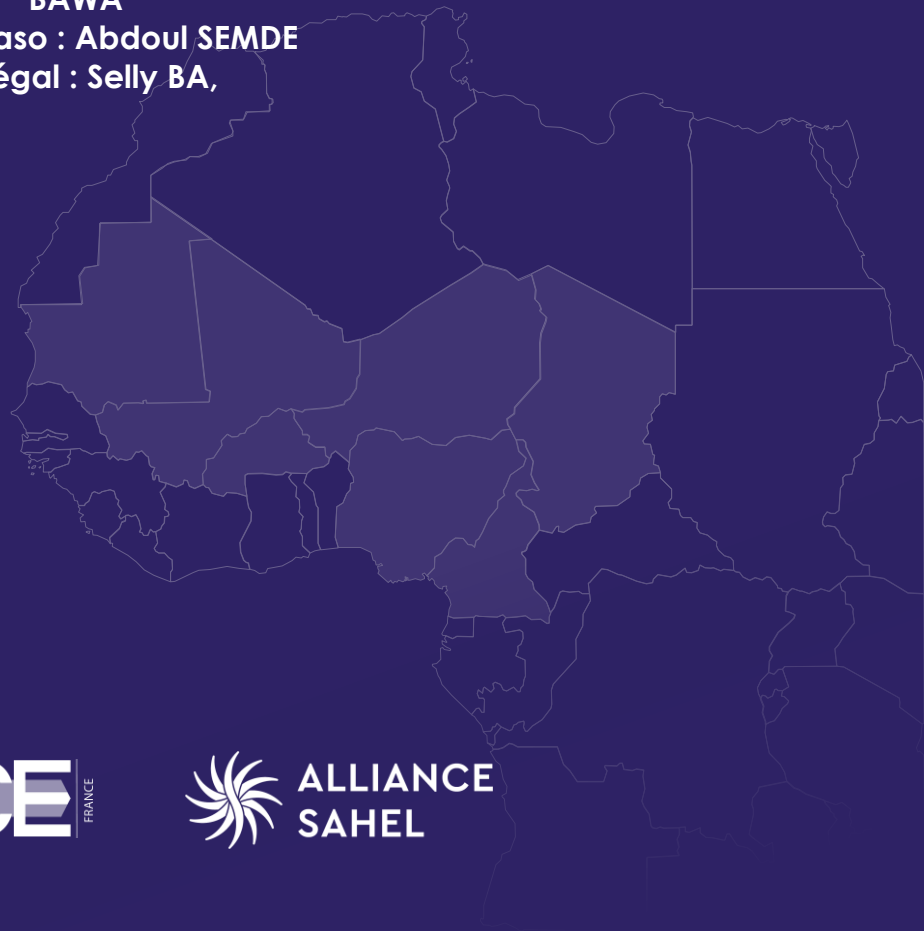
## Les sociétés civiles au Sahel : cartographie raisonnée

De la connaissance des contextes à l'ac-  
compagnement du changement social

14 juin 2023

Public

**Coordinateur : Christophe COURTIN,**  
**Appui scientifique Philippe Lavigne DELVILLE, Virginie POUPENEY**  
**Mali : Abdoul SOGODOGO, Mamadou KEITA**  
**Mauritanie : Marta Alonso CABRE, Ramatoulaye SAW**  
**Niger : HAMANI Oumarou, BAHAROU Sarimou, Makama Oumarou**  
**BAWA**  
**Burkina Faso : Abdoul SEMDE**  
**Sénégal : Selly BA,**



Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions de l'AFD, de ses partenaires ou financeurs.

---

[Christophe Courtin, Philippe Lavigne Delville, Virginie Poupeney, Abdoul Sogodogo, Mamadou Keïta, Marta Alonso Cabre, Ramatoulaye Saw, Hamani Oumarou, Baharou Sarimou, Makama Oumarou Bawa, Abdoul Semde, Selly Ba] (14 juin 2023), Les sociétés civiles au Sahel : cartographie raisonnée, Plateforme d'Analyse du Suivi et d'Apprentissage au Sahel, Production PASAS.

<https://pasas-minka.fr>

[Mali, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Sénégal]

[Société civile, Politique, Changement social, Association]

---

# SOMMAIRE

1. RESUME EXECUTIF .....	6
2. INTRODUCTION .....	8
3. LA SOCIETE CIVILE : LA RESILIENCE D'UN CONCEPT .....	9
3.1. LES DEBATS AUTOUR DE LA NOTION DE SOCIETE CIVILE.....	9
3.2. BREVE GENEALOGIE DE LA NOTION ET HISTOIRE DE SON EXPORTATION EN AFRIQUE .....	10
3.3. L'ESPACE DES ORGANISATIONS DE « LA SOCIETE CIVILE » ET SES FRONTIERES.....	12
3.4 LES HUIT « ECOSYSTEMES » DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE .....	15
4. UNE CONSTRUCTION HISTORIQUE QUI ECLAIRE LE PRESENT.....	18
5. LES OSC DANS LES PAYS DU SAHEL : DES DYNAMIQUES DIFFERENCIEES.....	21
5.1. LES OSC EN MAURITANIE : ENTRE ESPACE CIVIQUE ET ESPACE PUBLIC RELIGIEUX.....	21
5.2. LES OSC AU NIGER : DES MOBILISATIONS QUI MONTENT FACE A UN ETAT « QUI TIENT » .....	26

5.3. LES OSC AU MALI : CENTRALITÉ ET EFFERVESCENCE DE L'ESPACE CIVIQUE.....	30
5.4. LA MASSIVITÉ DES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES AU BURKINA FASO ET AU SENEGAL.....	35
6. ANALYSE COMPARÉE DES ECOSYSTÈMES DES SOCIÉTÉS CIVILES AU SAHEL.....	38
6.1. DIVERSITÉ DES ECOSYSTÈMES .....	38
6.2. DES ASSOCIATIONS DE FEMMES AUX MOUVEMENTS FÉMINISTES .....	39
6.3. L'ECOSYSTÈME DE LA CITOYENNETÉ .....	43
6.4. L'ECOSYSTÈME DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ...	46
6.5. L'ECOSYSTÈME CARITATIF .....	49
6.6. L'ECOSYSTÈME SYNDICAL .....	51
6.7. L'ECOSYSTÈME CULTUREL.....	54
6.8. ECOSYSTÈME URGENTISTE/HUMANITAIRE.....	56
6.9. L'ECOSYSTÈME DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PROXIMITÉ .....	59
6.10. L'ECOSYSTÈME DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES .....	62
6.11. LES MÉDIAS ET LES INFLUENCEURS (EN ANNEXE 5 UN APERÇU DE LA PRESSE PAR PAYS) .....	65
7. ESSAI DE SYNTHÈSE ET RÉFLEXIONS COMPLÉMENTAIRES .....	68

8. QUE FAIRE ? .....	72
8.1. LES STRATÉGIES DES AGENCES ET BAILLEURS A L'ENDROIT LA « SOCIÉTÉ CIVILE ».....	72
8.2. LES CONTRADICTIONS ET DILEMMES DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA « SOCIÉTÉ CIVILE ».....	74
8.3. SUGGESTIONS ET PISTES DE TRAVAIL POUR L'AFD..	75
ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE .....	81
ANNEXE 2 : CARTES HISTORIQUES.....	102
ANNEXE 3 : QUELQUES STATISTIQUES PAYS.....	104
ANNEXE 4 : LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES .	106
ANNEXE 5 : APERÇU DES MÉDIAS DANS LES PAYS DE L'ÉTUDE .....	109
ANNEXE 6 : INFOGRAPHIE SYNTHÈSE DES DISPOSITIFS OSC DE L'AFD.....	111
ANNEXE 7 : I-OSC DE L'AFD AU SAHEL .....	112

# 1. Résumé exécutif

**La notion de « société civile » est polysémique** aussi bien dans ses significations théoriques que pratiques. Toutefois l'expression « société civile » est utile pour décrire et analyser les phénomènes qu'elle couvre. **Autour de huit catégories d'acteurs, appelés « écosystèmes »**, cette étude, descriptive et non normative, sur les « sociétés civiles » au Sahel (Mauritanie, Mali et Niger) révèle un foisonnement de **dynamiques sociales différenciées** que la notion renferme dans un « tout » qui n'aide pas à l'analyse et donc à la réflexion opérationnelle. L'importation de la notion en Afrique et son usage contemporain par les acteurs institutionnels et associatifs montre **des organisations collectives hétérogènes dans leurs trajectoires, leurs objectifs, leurs tailles, leurs structurations et leurs moyens** mais qui s'inscrivent dans l'histoire des pays de l'étude, particulièrement autour et depuis les indépendances. Les organisations de la société civile que l'étude décrit vont **au-delà de la vision libérale d'une société civile comme « tiers-acteur » entre le marché et l'État**. Dans un espace civique **évoluent aussi des mouvements sociaux, laïcs ou religieux, qui interpellent les régimes en place** et parfois les pays occidentaux, aussi bien sur des questions politiques que sociétales. Les principes traditionnellement attachés au concept de société civile (démocratie, espace civil ouvert, droits humains) y sont diversement promus. Les « sociétés civiles » des pays couverts par l'étude appartiennent au **même espace sahélien, présentent des traits communs mais aussi des spécificités fortes par pays**. Il faut les connaître pour que l'AFD envisage ses soutiens dans le cadre de la loi du 4 août 2022. L'AFD a largement évolué depuis vingt ans dans sa stratégie et ses modalités de soutien à la « société civile » mais reste dans une logique de sous-traitance. Les évolutions politiques actuelles au Sahel, au-delà de l'approche par les droits humains et l'approche genre que promeut l'AFD, nécessitent de sa part de **renforcer ses connaissances sur la nature des dynamiques sociales en cours et d'orienter ses actions sur les communautés les plus pauvres via les droits économiques et sociaux** (droit à la santé, à l'éducation, au travail). Cela passe également par un **renforcement des États dans leurs prérogatives de fourniture des services sociaux de base** aux habitants, tout en les interpellant sur leur fonctionnement démocratique et leur transparence budgétaire. Une réflexion approfondie sur le principe d'appel à proposition est nécessaire.

# Abstract

The notion of “civil society” is polysemic both in its theoretical and practical meanings. However, the term “civil society” is useful for describing and analyzing the phenomena it covers. **From eight categories of actors, called “ecosystems”,** this study on “civil societies” in the Sahel (Mauritania, Mali and Niger) reveals a proliferation of **differentiated social dynamics** that the notion contains in a “whole” that does not help for analysis and therefore for operational thinking. The importation of the concept in Africa and its contemporary use by institutional and associative actors shows **heterogeneous collective organizations in their trajectories, their objectives, their sizes, their structuring and their means** but which are part of the history of the countries of the study, particularly around and since independence. The civil society organizations described in the study **go beyond the liberal vision of a civil society as a “third-party actor” between the market and the State.** In a civic space there are also **social, lay and religious movements that challenge the regimes in place** – and sometimes Western countries – on both political and societal issues. The principles traditionally attached to the concept of civil society (democracy, open civil space, human rights) are variously promoted. The “civil societies” of the countries covered by the study belong to **the same Sahelian space, have common features but also strong specificities by country.** They must be known for AFD to consider its support within the framework of the law of August 4, 2022. The civil society organizations that the study describes go beyond the liberal vision of a civil society as a “third -actor” between the market and the State. In a civic space, social movements also evolve that challenge the political regimes on both political and societal issues. AFD has made significant changes over the past twenty years in its strategy and methods of supporting “civil society” but remains in a logic of subcontracting. Current political developments in the Sahel, beyond the human rights and gender approaches promoted by AFD, require AFD to **strengthen its knowledge of the nature of the social dynamics in progress and to direct its actions towards the most vulnerable communities, poorest through economic and social rights** (right to health, education), work. This also involves **strengthening States in their prerogatives to provide basic social services to inhabitants,** while challenging them on their democratic functioning and their budgetary transparency. An in-depth reflection on the principle of calls for proposals is necessary.

## 2. Introduction

Plusieurs situations de crise se superposent au Sahel : **le radicalisme religieux terroriste et l'exacerbation des conflits communautaires dont il est à la fois et pour partie le substrat et la conséquence**, l'impact perceptible du changement climatique, et les conséquences au Sahel de la reconfiguration de l'ordre politique mondial dont le dédagisme anti-français multiforme est un dégât collatéral. Ces crises s'approfondissent dans un contexte où **la pensée et les outils classiques de l'aide au développement sont contestés et appelés à être revus en profondeur** : « *la refondation des relations entre l'Afrique et la France impose que l'AFD ait une approche plus politique et plus active, notamment sur la question de la gouvernance et des droits humains* »<sup>1</sup>. **Dans son intitulé**, la loi 2021-1031 du 4 août 2021 ne parle plus d'aide au développement mais de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales, reprenant ainsi à son compte des énoncés que les organisations françaises de solidarité internationale, acteurs de la société civile française, promeuvent depuis plus de vingt ans. Cette même loi met un accent très particulier sur la réduction des inégalités femmes hommes.

Ce nouveau changement de paradigme de l'aide publique au développement demande donc à l'AFD de revisiter ses relations avec les organisations de la société civile (OSC) des pays du Sahel. Cela passe à la fois par le questionnement de sa doctrine sur la notion de société civile et par une meilleure compréhension des formes d'organisation collective des habitants en dehors et en inter action avec les champs sociaux, économiques, étatiques et religieux. Avant les crises contemporaines, une meilleure connaissance par les agences de développement des contextes du Sahel aurait-elle pu éviter que ces derniers ne prennent leur revanche (Olivier de Sardan, 2021) ? Dans ses formes violentes et militaires, probablement.

Sous la forme d'une **approche cartographique** et à partir d'analyses, les termes de référence de l'AFD pour cette étude demandent de : a) **comprendre les nombreuses formes d'organisation** et d'action des acteurs du champ de la société civile, b) d'en saisir **les enjeux** pour les acteurs internationaux du développement, c) identifier **les différentes formes de légitimité** de ces acteurs, d) comprendre la place des jeunes dans les formes d'organisation de la société civile et e) aborder la question de **l'égalité entre les femmes et les hommes** au sein des acteurs visés par la recherche. A la suite d'un **travail documentaire** au Sénégal, Burkina Faso, Mali, Niger et Mauritanie puis à partir de **travaux d'enquêtes dans ces trois derniers**, l'étude devrait permettre à l'AFD de mieux saisir la question de l'articulation entre la sphère de l'Etat (les pouvoirs publics, les institutions) et la société civile et de **disposer d'un travail lui permettant de mieux orienter sa stratégie, ses politiques et ses financements** en direction des acteurs de la société civile au Sahel (identification des acteurs à appuyer, instruments et modalités de cet appui).

**L'étude n'idéalise pas la « société civile », pas plus qu'elle ne la dénigre, elle tente de montrer une image réaliste de dynamiques sociales et politiques complexes et souvent contradictoires.** Elle s'est déroulée de juillet à décembre 2022, mobilisant une équipe de douze chercheurs, à

<sup>1</sup> Achille Mbembé. Nouveaux rapports Afrique-France : relever les défis de demain. Rapport au président de la République. Octobre 2021, page 113.



la fois pour la recherche bibliographique sur l'ensemble du Sahel et pour le travail de terrain au Niger, au Mali et en Mauritanie. Un important matériau documentaire académique et de littérature grise a été consulté (**voir annexe 1**). Plus de soixante entretiens (AFD, SCAC, ONG et associations, ministères) ont été menés dans les trois pays de terrain (toutefois, le contexte dégradé des relations entre la France et le Mali a rendu le travail d'enquête difficile dans ce pays). Devant le spectre large que couvre la notion de société civile, l'étendue du terrain de la recherche (trois pays) et l'inflation du nombre d'acteurs se réclamant de la société civile, **cette étude n'est pas un annuaire et ne vise pas à l'identification exhaustive des acteurs de ce que l'on appelle la société civile : elle propose une cartographie raisonnée**. Le mapping en anglais a une définition plus large que sa traduction française, il signifie la mise en cohérence d'informations. En français la cartographie signifie la visualisation d'informations à partir de cartes ou de schémas pour faciliter l'analyse. Cette étude sur les sociétés civiles au Sahel est un « mix » des deux approches et a pour objectif de **permettre à l'AFD de mieux voir (visualisation) et comprendre (mise en cohérence d'informations) pour mieux juger et agir**.

Après avoir circonscrit la notion, proposé un aperçu historique et présenté les dynamiques des sociétés civiles au Niger, au Mali et en Mauritanie, l'étude analyse de manière comparative les différentes catégories d'acteurs se réclamant de la société civile puis propose **des pistes de travail à l'AFD dans une logique d'accès aux droits et dans le cadre de la loi 2021-1031 du 4 août 2021**.

## 3. La société civile : la résilience d'un concept

S'il y a une unanimité sur la notion de société civile, à la fois chez les auteurs académiques et les acteurs associatifs ou publics, chez ceux qui en parlent et ceux qui en vivent, c'est le constat de sa polysémie et de son hétérogénéité. Pour autant les débats autour de la notion, sa généalogie et son acception contemporaine, montrent une plasticité conceptuelle utile pour comprendre les phénomènes que l'expression société civile nomme.

### 3.1. Les débats autour de la notion de société civile

Dans les années 1980, **l'expression « société civile » s'est généralisée dans le monde de l'aide au développement** : ONG, associations, pouvoirs publics, bailleurs, agences de coopération, système onusien, institutions financières internationales, dans ce que Jean Pierre Olivier de Sardan appelle « la configuration développementiste » (Olivier de Sardan, 1995). **L'expression « société civile » recouvre différentes acceptions, avec plusieurs significations théoriques et pratiques**. Ce qu'elle inclut et exclut diffère selon les approches (Planche, 2004 ; 2007). La pertinence de cette notion pour décrire le foisonnement d'acteurs associatifs et de mouvements sociaux en Afrique est elle-même discutée par une partie importante de la recherche en

sciences sociales, notamment l'importation d'un concept hors des sociétés individualistes européennes où elle a pris naissance (Poncelet, 2007). **Elle comporte une acception normative** et souvent idéalisée d'une vie sociale organisée à côté de l'Etat, parfois contre, **dans une conception libérale de la société, autour du triptyque Etat/marché/société civile** (Haubert, 2000). Tous ces auteurs académiques questionnent les usages de la notion par l'aide internationale, la dépendance à cette dernière par les organisations associatives et le caractère hétérogène des organisations qui s'en réclament, voire leur « incivilité ». La notion de société civile est tour à tour considérée comme polysémique (Chatriot, 2009), ambiguë (Bayart, 2021), ambivalente (Pirotte, 2007), relative (Otayek, 2009), voire contre-productive (Leclerc-Olive, 2013). Les logiques coutumières, religieuses ou conservatrices existent aussi au sein de ce que l'on appelle la société civile. **Plusieurs théoriciennes féministes critiquent le silence des discours relatifs à la société civile sur les inégalités de genre** qui opposent la société civile comme espace public hors de la sphère domestique (familiale) où les femmes sont reléguées et exclues des autres sphères (Eto, 2012).

Ce constat ne doit pas nous amener à rejeter cette notion qui justifie cette étude dans l'espace sahélien. Au contraire, ce sont **ces écarts entre la critique analytique du concept et ses usages pratiques qu'il faut analyser et comprendre** (Lavigne Delville, 2011). En effet, il est important de prendre acte de cette polysémie, de ces ambiguïtés et des décalages entre acceptions académiques et appropriation dans le monde de l'aide. Par ailleurs, la multitude d'organisations qui offrent des services à leurs membres ou à d'autres groupes sociaux, d'organisations de défense des intérêts collectifs, de mobilisations et d'engagements militants, méritent d'être pris au sérieux (Otayek, 2004). Au-delà des débats sur la notion de société civile, il nous semble essentiel de s'intéresser aux « sociétés civiles réelles » (Camau, 2002) et de **distinquer l'idée de société civile de la somme des organisations et des pratiques qui s'y réfèrent (Lewis, 2004)**. A cette condition la notion est utile pour penser et décrire la vie sociale et politique des collectifs humains au Sahel **autour des différentes formes d'organisations et de mouvements qu'ils se donnent et autour des enjeux sociétaux et politiques qu'ils visent**.

### 3.2. Brève généalogie de la notion et histoire de son exportation en Afrique

La recherche en sciences politiques (Colas, 1992) montre que l'expression de société civile appartenait déjà au vocabulaire politique d'Aristote et que la notion a connu diverses fortunes en étant utilisée par la plupart des auteurs qui ont pensé le fonctionnement des sociétés dans lesquelles ils vivaient : Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin, Luther, Montaigne, Spinoza, Hobbes, Lock, Leibniz, Voltaire, Rousseau, Hegel, Tocqueville, Marx, Durkheim, Gramsci ou Habermas, pour ne citer que les plus connus. Cette liste partielle d'auteurs n'est pas un effet d'érudition au début de cette étude mais montre que **l'inflation actuelle dans l'utilisation de la notion trouve ses sources dans l'histoire de la pensée politique occidentale**. Chez ces auteurs, ce que recouvre la notion de société civile n'est jamais la même chose. Elle intègre chez certains la société politique, l'Etat et ses institutions, les pouvoirs publics et chez d'autres, également, la vie sociale organisée, la somme des intérêts individuels, la classe bourgeoise ou les organisations marchandes. Mais ces auteurs partagent tous le fait que cette notion a un rôle décisif quand il s'agit de penser les dynamiques sociales, politiques et religieuses des sociétés humaines historiquement construites. La catégorie société civile est toujours convoquée en contrepoint, voire souvent en opposition binaire, à une autre catégorie explicative : en dessous ou vers la Cité de Dieu chez Saint Augustin et Luther, contre le fanatisme religieux chez Luther, Spinoza et Locke (ce qui résonne d'une manière particulière dans l'espace sahélien contemporain), contre l'état de nature chez Rousseau, en dessous de l'Etat chez Hegel, en opposition

à la domination bourgeoise chez Marx ou contre la guerre chez Durkheim. Elle est le lieu de construction des hégémonies idéologiques chez Gramsci et fait partie du bloc politique. **Chez Habermas elle est un contre-pouvoir où s'élabore le débat public.**

Dans les années 1970/80, alors que Lénine avait théorisé la violence d'Etat contre les capitalistes à partir de la société civile (Colas, 1992), comme un effet de balancier, c'est depuis cette dernière que sont parties les contestations contre le pouvoir des partis communistes dans les pays sous domination soviétique. Le renouveau contemporain de la notion, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, résulte de ces transitions démocratiques dans les pays de l'Est. **La « société civile » a alors été idéalisée**, notamment par ce que l'on appelait en France la deuxième gauche, comme vertueuse en soi, porteuse de démocratisation face à des États autoritaires (Colas, 1992, Chatriot, 2009). **Elle est ensuite exportée en Afrique<sup>2</sup>**, en partie dans cette même acception au tournant des années 1990 où **elle s'impose comme partie intégrante d'un modèle libéral de société** : la société civile est considérée comme un « tiers-secteur », élément d'un triptyque vertueux, à la fois contre-pouvoir face à l'Etat autoritaire et au marché, productrice de services pour les habitants à moindre coût, et partie prenante de l'élaboration des politiques publiques inclusives (Haubert, 2000). On assiste alors à un phénomène « d'ONGisation » des associations (Hearn, 2007). Une société civile « vibrante » est considérée par les institutions internationales comme une condition de « bonne gouvernance » et de « lutte contre la pauvreté ». Les OSC les plus proches du modèle associatif européen bénéficient alors de financements, et leur nombre explose. Elles obtiennent des postes dans des instances consultatives et paritaires (commissions électorales indépendantes) mises en place par les États, au **risque d'une institutionnalisation, d'une bureaucratisation et d'une notabilisation des personnels dirigeants.**

Les associations impliquées dans le Forum Social Mondial, né à Porto Allegre en 2001, revendiquent leur vision d'une société civile mondiale comme alternative au néolibéralisme mondialisé dans un espace où serait débattu l'intérêt général mondial (Cohen 2004). **De nouveaux mouvements sociaux au Sahel, s'inscrivent dans cette vision de la société civile** en portant des **agendas revendicatifs basés sur l'accès aux droits** (civiques, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux) affirmés par la déclaration universelle de 1948 et les deux pactes de 1966. Dans cette perspective, ce que l'on appelle la société civile a aussi été **l'espace où des femmes ont débuté leurs luttes pour l'égalité des droits**. Il leur a permis d'étendre leur espace politique pour s'organiser autour des questions féministes. En Afrique, les mouvements des femmes sous leur forme actuelle sont une création récente, néanmoins elles avaient auparavant d'autres formes d'organisation, se regroupant pour travailler ensemble et se soutenir. Après l'indépendance où apparaissent les premiers mouvements de femmes mises en place par les nouveaux régimes, **l'explosion du mouvement féministe a eu lieu dans les années 1980-1990, stimulé notamment par la Décennie des Nations Unies pour les femmes** (Saw, 2012). Les mouvements féministes étaient très actifs lors des FSM de Bamako en 2006 et Dakar en 2011. Mais cette ONGisation des mouvements des femmes dans le cadre onusien est aujourd'hui critiquée comme tentative d'institutionnalisation et de légitimation des mouvements féministes dans un nouvel ordre mondial libéral (Falquet 2003). L'utilisation contemporaine de la notion dans le monde du développement n'est pas un simple énoncé technique : **c'est aussi**

---

<sup>2</sup> Voir Haubert, 2000 ; Otayek, 2004 ; Planche, 2007 ; Lavigne Delville, 2015 pour des synthèses pédagogiques.

**un énoncé politique et éthique**, traduisant une façon de penser la société et ses rapports à l'Etat où les dimensions d'Etat de droit, d'émancipation, de démocratie et d'espace public ouvert, sont corolaires à la notion de société civile. La conception utilitaire libérale, dépolitisée, de la société civile convient aux États au sens où elle réduit la portée politique de l'action de ces organisations et permet de nombreuses formes de contrôle ou de cooptation. **En Afrique, les contradictions conceptuelles, voire les instrumentalisation politiques de la notion par les pouvoirs publics**, qui souvent veulent « encadrer leur société civile pour qu'elle joue bien son rôle<sup>3</sup> », sont le fruit de cette **double histoire de la notion de société civile : libérale et antilibérale**.

### 3.3. L'espace des organisations de « la société civile » et ses frontières

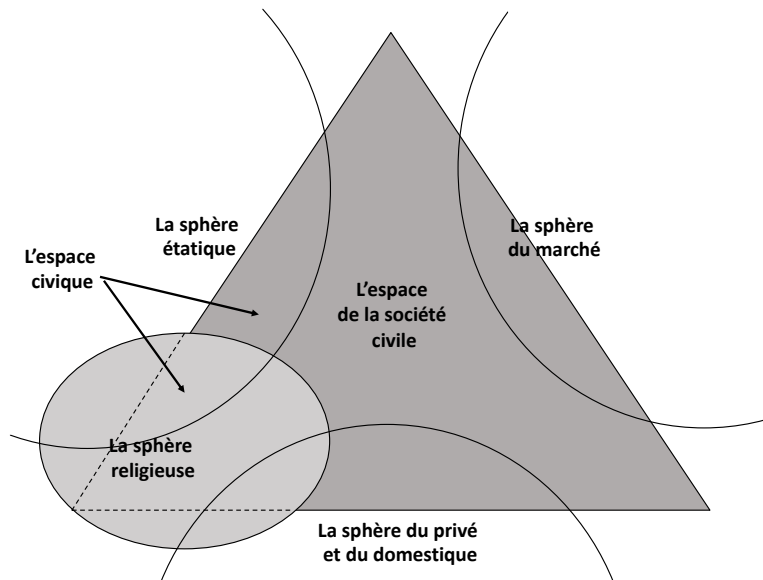
D'une manière très générale, sans que cela soit une définition, mais une description, on peut considérer que **le champ de la société civile correspond aux acteurs collectifs de la vie sociale d'un pays qui, au-delà de la sphère domestique, promeuvent des valeurs sociétales, produisent des services en faveur de groupes sociaux donnés (leurs propres membres ou des tiers), cherchent à renégocier les rapports sociaux et les rapports entre Etat et citoyens, et qui n'appartiennent ni à la sphère de l'Etat et de ses institutions et ni à la sphère économique (les acteurs du marché)**. Quels que soient les rôles qu'ils se donnent ou qu'on leur donne, ces acteurs collectifs sont **organisés de manière formelle ou informelle**, et ont des niveaux d'organisation et d'institutionnalisation très diverses. Les enjeux auxquels ils veulent répondre, leur ancrage sociétal, leurs objectifs, leur fonctionnement, leurs réseaux et alliances internationales, leurs financements, leurs regroupements, leur appartiennent. La gamme des acteurs et des formes de mobilisation collective ne se réduit pas au secteur institutionnalisé des associations formelles ou légalisées. Des organisations communautaires, des mouvements religieux, des organisations traditionnelles pré coloniales comme les confréries de masque ou de chasseurs (Bayart, 2021, Camara, 2014), des coalitions et mouvements sociaux contestataires (Akindes 2016), font aussi partie de **cet espace entre l'Etat, le marché et l'espace domestique**. Les frontières de ce qu'on appelle la « société civile » dépendent aussi du point de vue plus ou moins analytique ou normatif, que l'on adopte. Selon les acteurs, l'espace des sociétés civiles peut englober un ensemble plus ou moins large, au sein des différents groupes d'acteurs. Ce débat n'est pas que théorique, il traverse les OSC elles-mêmes. Les tentatives d'élaboration d'une « charte de la société civile au Niger, en 2010, révèlent l'ampleur des controverses, autour des frontières entre société civile, Etat et marché, d'une part, et sur la gamme des organisations et mouvements pouvant se réclamer du label, d'autre part (Lavigne Delville, 2015, chap. 3, pp 121). L'acceptation libérale de la société civile (triptyque SC/Marché/Etat) ne couvre pas l'ensemble des forces qui traversent les sociétés, et en particulier les mouvements qui contestent la mondialisation libérale, ses inégalités, les conséquences climatiques des choix industriels, les régimes autoritaires-libéraux et la toute-puissance des marchés financiers. La famille altermondialiste, au-delà des associations, ONG, et mouvements sociaux englobe également des acteurs du marché et le secteur parapublic, qui travaillent sur les solutions alternatives pour le respect de l'environnement et des droits sociaux (Massiah, 2005). De l'autre côté, des mouvements religieux qui contestent les institutions étatiques et le modèle de l'Etat rationnel-bureaucratique portent aussi une critique sociale des élites. Il nous semble indispensable d'appréhender l'ensemble du champ, en prenant acte de cette **diversité des projets sociétaux, des conflits et**

---

<sup>3</sup> Selon l'expression utilisée par un haut cadre de l'administration nigérienne chargé de l'organisation des « Assises nationales pour le recadrage des interventions des ONG » en novembre 2022.

**contradictions au sein même du secteur des organisations de la « société civile ».** Le schéma 1, tente de visualiser de façon pédagogique la place de la société civile dans la vie sociale, politique, économique et religieuse des pays du Sahel.

Schéma 1 : l'espace des organisations et mouvements de la société civile



Ce que l'on appelle la société civile est figurée par l'espace contenu dans le triangle isocèle grisé foncé. Il est bordé par les sphères domestiques, étatiques et du marché. La sphère religieuse, présente dans l'espace de la société civile, chevauche également les autres sphères. Les frontières entre ces sphères et l'espace de la société civile sont poreuses : les syndicats des personnels de l'Etat et des grandes entreprises formelles (publiques ou privées) chevauchent l'espace de la société civile et la sphère du marché. Le secteur de l'économie sociale a à voir avec le marché et les associations. Ces dernières, avec les coalitions et les mouvements sociaux en confrontation avec l'Etat et ses institutions, et en complémentarité (voire en substitution) avec les partis politiques, opèrent dans un espace commun avec des acteurs politiques, que l'on appellera l'espace civique (schéma 1 et 3).

Dans son rapport 2023 sur l'état de la société civile<sup>4</sup>, l'alliance mondiale de la société civile CIVICUS définit l'espace civique comme étant « le lieu, physique, virtuel et légal, où les gens exercent leurs droits à la liberté d'association, d'expression et de réunion pacifique. En formant des associations, en s'exprimant sur des questions d'intérêt public, en se réunissant dans des

<sup>4</sup> <https://www.civicus.org/index.php/fr/>

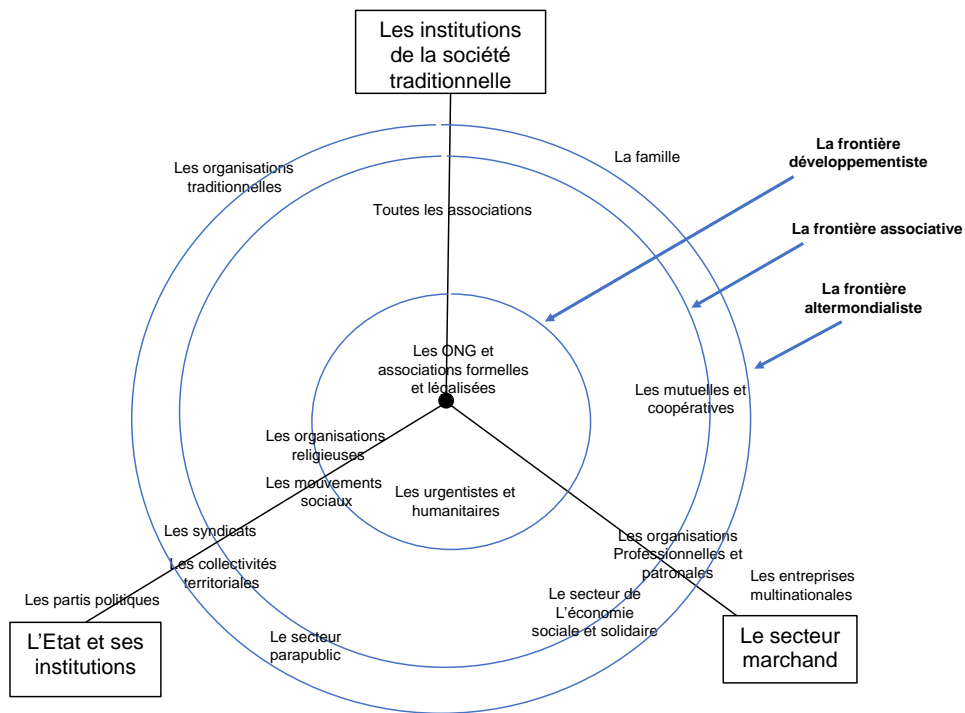
forums en ligne et hors ligne et en participant à la prise de décision publique, les individus utilisent l'espace civique pour résoudre des problèmes et améliorer la vie. Un espace civique solide et protégé se forme. La pierre angulaire d'une gouvernance démocratique responsable et réactive et de sociétés stables ». Nous prenons ici le terme d'espace civique dans un sens plus large : les lieux physiques ou virtuels où se débattent et de concrétisent des conceptions de la citoyenneté et du rapport à l'Etat. Il intègre les mouvements sociaux contestataires, et est donc plus large que l'espace public, défini comme le lieu où l'opinion publique peut se forger autour de débats publics<sup>5</sup>.

Dès lors que les frontières sont controversées (schéma 2) et que la gamme des organisations est large, ce sont les projets politiques, d'une part, et les chevauchements des champs d'action de la société civile avec ceux de l'Etat et de la sphère économique, d'autre part, qui déterminent le périmètre conceptuel et opérationnel, à géométrie variable, de l'acception contemporaine de la notion de société civile et des organisations qui sont considérées comme en faisant partie.

---

<sup>5</sup> Lire Habermas qui développe ce concept en 1960 dans sa thèse intitulée : L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise

Schéma 2 : les trois frontières de la société civile  
(Adapté d'après Planche et Neu, 2007)



Le schéma ci-dessus propose une visualisation des périmètres des différentes acceptations de la société civile. Dans le cercle central on trouve le noyau dur des associations et ONG de développement ou d'urgence telles qu'on les connaît depuis les années 70 avec l'augmentation de leur nombre à partir des années 90. Le second cercle inclut l'ensemble des associations (formelles et informelles) y compris les associations religieuses et les coalitions et mouvements sociaux contemporains. Le troisième s'élargit à toutes les organisations incluses dans le champ de vision altermondialiste (voir ci-dessus section 3.3 § 3). Plusieurs types d'organisation sont à cheval sur ces frontières.

#### 3.4 Les huit « écosystèmes » des organisations de la société civile

Comment dès lors se repérer dans la diversité et le foisonnement des organisations ? Dans un souci didactique, nous avons choisi la métaphore d'écosystème, qui appartient au vocabulaire de l'écologie, pour nommer chacune des huit catégories d'acteurs de la société civile que nous avons identifiées à partir des travaux documentaires et des réflexions collectives de l'équipe de recherche (figure 3). La métaphore a toujours une « fécondité heuristique et une certaine efficacité herméneutique » (Ricoeur, 2001). Le mot Sahel est lui-même une métaphore botanique entrée dans le vocabulaire politique (Amselle, 2022). La complexité de toute étude des tissus sociaux est une double métaphore textile (Morin, 2001). La métaphore de l'écosystème n'enferme pas les acteurs de l'étude dans des catégories figées, mécaniques, mais montre que ces dernières sont mouvantes, organiques, qu'elles évoluent dans le

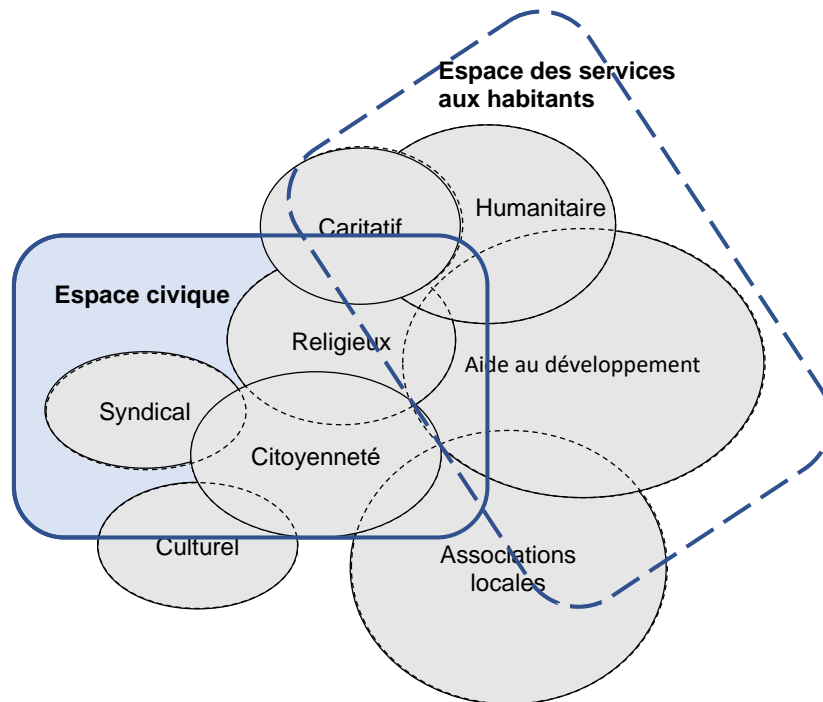
temps. Beaucoup d'acteurs peuvent appartenir à plusieurs écosystèmes qui se croisent et s'influencent mutuellement. Cette métaphore a une visée purement descriptive et pédagogique. Elle regroupe de manière souple et fonctionnelle des acteurs à partir de critères basés sur leur propre vision des enjeux qu'ils ont identifiés, auxquels ils sont confrontés et tentent de répondre. Elle n'est pas basée sur une approche sectorielle (santé, éducation, DH, rural etc.) ou structurelle (formel/informel, niveau de structuration), ne faisant pas ressortir les enjeux auxquels s'affrontent les acteurs inclus dans la notion de société civile. Les associations féminines et de jeunesse sont caractérisées par leur statut social plus que par les enjeux auxquels elles veulent répondre. Elles se développent dans les huit écosystèmes mais ne s'y diluent pas. Cependant une analyse spécifique transversale sera proposée pour les associations féminines (section 6.2). Certains acteurs n'entrent pas dans ces écosystèmes ni même dans la notion de société civile : les médias ou les influenceurs, la section 6.11 les abordera.

- **L'écosystème de la citoyenneté** (section 6.3) : C'est celui où évoluent les associations, réseaux militants et ONG qui visent la transformation sociale en travaillant sur la citoyenneté, les questions politiques (corruption, mandats politiques, prix, démocratie, égalité femmes/hommes etc.) et l'accès aux droits. Leurs modes d'actions sont moins consensuels que ceux des autres acteurs collectifs, ils recourent aux techniques de plaidoyer, d'investigation et de judiciarisation mais aussi plus facilement à des modes de contestations visibles dans l'espace public (pétitions, manifestes, manifestations, interpellations publiques, dénonciations, etc.).
- **L'écosystème de l'aide au développement** (section 6.4). Cet écosystème comprend tous les acteurs (locaux, nationaux et internationaux) qui visent l'autonomie et l'émancipation en agissant pour améliorer structurellement les conditions de vie économiques et sociales des habitants, et appuyer les organisations que ces derniers se donnent. Il relève de ce qu'on appelle classiquement « les ONG » ou « les associations de développement ». Ces organisations sont particulièrement dépendantes de l'aide internationale pour mener leurs activités, mais ce ne sont pas les seules.
- **L'écosystème caritatif** (section 6.5). Il regroupe toutes les associations et acteurs qui distribuent de l'aide (dons alimentaires, petits équipements, soutien scolaire, soins de santé) dans une logique caritative pour améliorer le quotidien des bénéficiaires. Les grandes famines au Sahel des années 70 ont suscité des élans de solidarité sous la forme de dons en nature et d'argent. Les Églises et les associations musulmanes dans le monde en ont été les grands vecteurs. Des associations nationales et locales d'entraide sont également présentes dans cet écosystème.
- **L'écosystème syndical** (section 6.6). Il existe plusieurs types de syndicats (fonction publique, grandes entreprises du secteur formel, étudiants, lycéens, paysans). Ils visent les droits sociaux et leur spécificité est le droit de grève. Leur structuration en centrales, leur histoire depuis la période coloniale et leur contribution aux luttes pour l'indépendance, permettent d'apporter un éclairage sur la situation contemporaine dans l'espace public. Malgré cette importance dans la compréhension des dynamiques sociales, les syndicats sont souvent l'angle mort des approches sociétés civiles de la part des partenaires techniques et des bailleurs.



- **L'écosystème culturel** (section 6.7). Cet écosystème regroupe à la fois la création musicale engagée (rap, rythmes locaux) qui circule sur les réseaux sociaux ainsi que les groupes artistiques et les associations culturelles, voire identitaires. Cet écosystème est important dans la mesure où il vise les imaginaires et porte des sujets sociétaux clivants (place de la femme, islam, démocratie, corruption) sur lesquels les autres acteurs des sociétés civiles ont du mal à débattre dans l'espace public.
- **L'écosystème urgentiste/humanitaire** (section 6.8). Cet écosystème concerne principalement les internationaux (sans frontiérisme) mais aussi les ONG locales. Elles sont très présentes et depuis longtemps au Sahel depuis les grandes famines des années 70 jusqu'à aujourd'hui avec les camps de déplacés. L'articulation de leurs modes d'intervention avec les logiques de développement sont centrales et débattues depuis longtemps, de même que la question de leur travail avec les associations et ONG locales. Dans une logique d'économie libérale, les ONG sont en concurrence commerciale dans le marché de l'aide au développement et plus spécifiquement humanitaire (Richardier, 2018)
- **L'écosystème des associations locales et leurs collectifs de proximité** (section 6.9), notamment les groupements féminins. Ces associations ont pour caractéristique d'agir pour leurs propres membres, et non pas pour des causes générales ou d'autres catégories d'acteurs (développement humanitaire, etc.). Elles sont rurales et urbaines dans les quartiers. Certaines s'organisent en grands réseaux nationaux ou internationaux. Une grande partie de la vie associative se déroule dans les quartiers périphériques des centres des grandes villes et en dehors de ces dernières autour des associations locales qui pour beaucoup travaillent avec les communes.
- **L'écosystème des associations religieuses** (section 6.10), musulmanes, pour la plupart avec les différents courants spirituels, politiques et idéologiques, mais aussi les églises chrétiennes qui jouent souvent un rôle non négligeable. Elles promeuvent l'orthodoxie (la pensée droite) et l'orthopraxie (bonnes pratiques culturelles) Certaines ont aussi une vision développementaliste, d'autres plus prosélyte, les deux n'étant pas forcément distincts.

Schéma 3 : les « huit écosystèmes » de la société civile et leurs relations



Ce schéma illustre les recouvrements possibles des différents écosystèmes. Deux grands espaces apparaissent, celui de l'espace civique (voir section 3.3 § 4) et celui des services aux habitants.

## 4. Une construction historique qui éclaire le présent.

Les dynamiques des sociétés civiles au Sahel s'inscrivent dans la construction historique longue (**voir annexe 2**) de l'espace sahélier et des pays qui le composent. La colonisation de l'espace sahélier se développa à la fois en rupture et en continuité dans l'histoire longue de l'Afrique de l'ouest (Ki-Zerbo, 1978). En rupture dans la mesure où la pénétration militaire d'ouest en est a neutralisé cette bande climatique entre désert et forêt, limitant pour presque un siècle les anciens échanges politiques, commerciaux et culturels nord/sud. En continuité dans la mesure où l'on observe que les frontières des colonies et territoires qui se succèdent d'ouest en est : Sénégal-Mauritanie, puis Mali-Burkina et Niger-Tchad ensuite, correspondent aux zones géographiques d'extension des grandes dynamiques historiques qui se sont échelonnées du XIII<sup>e</sup>

au XIXe siècle avec la succession d'empires et de conquêtes (**voir carte 1 annexe 2**). Les structures traditionnelles héritées de l'époque précoloniale, mêmes recomposées, expliquent encore aujourd'hui plusieurs phénomènes propres aux sociétés civiles des pays couverts par l'étude (voir section 5).

« La colonisation européenne est un fait historique, qui a changé le cours de l'histoire pour les Africains ; elle relève en ceci du domaine du savoir et non de celui de la morale » (Coquery-Vidrovitch, 2016). La loi française 47-1707 de 1947 rétablissant la colonie de Haute-Volta dans ses limites de 1932, fixa définitivement les frontières coloniales de l'Afrique Occidentale Française (AOF) qui servirent en 1960 pour délimiter les frontières des nouveaux États indépendants (**voir texte et carte 2 de l'annexe 2**). Ces frontières coloniales ont mis du temps à se stabiliser du fait d'une administration coloniale mouvante (Lefebvre, 2004).

**Une sorte de retour du refoulé, voire de volonté de solder le passé colonial explique en partie les phénomènes identitaires contemporains, jusqu'au dédagisme anti français. La connaissance de l'histoire de longue durée du Sahel permet d'analyser plusieurs situations actuelles qui impactent la vie sociale et politique des pays visés par l'étude.** Par exemple la gestion des grandes cultures de rente sous la colonisation, comme le coton, a des conséquences encore aujourd'hui sur l'organisation des filières agricoles (Roy, 2010). L'organisation de l'économie coloniale basée sur l'exploitation et l'exportation des ressources minières et des cultures de rente, à un très faible coût de main d'oeuvre minimum (travaux forcés, prix imposés), structure encore les économies extraverties des pays du Sahel qui sont plus en concurrence entre elles vis-à-vis des marchés extérieurs qu'en complémentarité (Nubukpo, 2011). Les femmes furent marginalisées dans l'organisation de l'exploitation coloniale (Goerg, 1997). Les résistances à la conquête et à la domination coloniales ont fréquemment pris la forme de mouvements religieux, musulmans (voir l'histoire de la confrérie mouride au Sénégal) ou messianistes.

Après la seconde guerre mondiale, **la structuration politique des partis indépendantistes (naissance du Rassemblement Démocratique Africain, RDA en 1946) autour des échéances électorales des IVe et Ve Républiques françaises, ainsi que les débats sur le niveau d'autonomie et de fédéralisme des anciennes colonies, ont marqué la période 1946-1960 et ont toujours des effets sur la vie politique, syndicale et associative des pays africains francophones.** Avant même l'apparition du syndicalisme en AOF, la création de structures collectives pour les habitants est liée aux rapports d'exploitation des richesses, à la mise en place progressive « d'auxiliaires » locaux de la colonisation (Coquery-Vidrovitch, 2016) et à la création contrôlée d'associations et de sociétés indigènes de prévoyance comme celles créées au Mali et au Niger dans le cadre (Camara 2014) de l'Office du Niger.

**En 1937, 42 syndicats furent créés** après la possibilité ouverte par la loi Moutet du cabinet Blum. Ils couvraient essentiellement les activités liées à l'économie « moderne » : salariés des banques, du commerce, des transports, installations portuaires (Fall 2006). **Peu à peu ces syndicats s'autonomisèrent des syndicats nationaux et menèrent leurs propres actions collectives** dans la perspective des indépendances. Au cours des années 1950, la scolarisation des garçons dans le primaire passa à 50 % et contribua à la création d'une étroite élite intellectuelle en AOF formée pour beaucoup à l'École d'instituteurs de l'AOF William-Ponty créée au Sénégal en 1903. Entre 1918 et 1957, 633 sages-femmes, 63 infirmières-visiteuses et 294 enseignantes obtinrent leur diplôme (Barthélémy, 2002). En dépit des résistances de l'administration coloniale, **ces cadres jouèrent un grand rôle dans le processus des indépendances** (Coquery-Vi-

drovitch, 2016). Après l'indépendance, les femmes militantes furent écartées du pouvoir et reléguées dans les associations de femmes mises en place par les partis uniques. (Barthélémy, 2022).

En 1952 le démographe Alfred Sauvy inventa l'expression *Tiers-Monde*, faisant un parallèle entre les pays les plus pauvres du monde et le Tiers-Etat d'ancien régime. Quelques années plus tard en 1967 Paul VI publia l'encyclique *Populorum Progressio* : « *les peuples de la faim interpellent les peuples de l'opulence* ». Ce courant de pensée, contemporain des famines au Sahel, que l'on a appelé le Tiers-Mondisme, engendra un **mouvement de compassion vers les pays africains** et est à l'origine de la création de grands réseaux d'ONG internationales, chrétiennes et non-chrétiennes, encore très actives et influentes aujourd'hui dans le financement et l'appui aux OSC au Sahel. On retrouve encore aujourd'hui, sous une forme « marketing », ce courant de pensée dans la communication compassionnelle institutionnelle des agences onusiennes et de développement. **Les sécheresses au Sahel** ont suscité **un afflux d'ONG internationales, humanitaires et de développement**, qui ont à leur tour **appuyé des organisations locales et donné naissance aux premières ONG nationales** que l'on retrouve aujourd'hui dans l'écosystème de l'aide au développement.

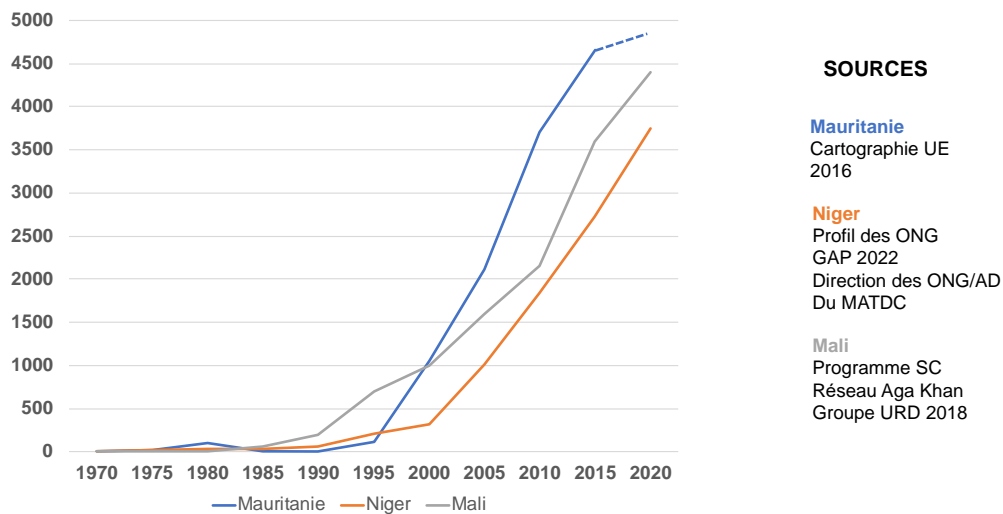
**Le Tiers-Mondisme** est également à l'origine d'un courant de pensée qui attribue les **déséquilibres du monde et ses inégalités au système économique libéral et aux interventions occidentales dans la gestion des pays du Sud**. Dans les années 50-80 cette pensée allait de pair avec les politiques révolutionnaires et les mouvements de libération nationale dans les pays nouvellement indépendants ; elle irrigue maintenant la pensée altermondialiste et celle de beaucoup des mouvements sociaux qui s'expriment dans l'espace civique au Sahel. **Dans ce contexte le panafricanisme qui a échoué après les indépendances connaît un renouveau idéologique.**

A partir des indépendances, les choix politiques et économiques, les luttes politiques pour le pouvoir, l'intégration des régimes politiques dans la communauté internationale, l'intégration des économies dans les flux économiques mondiaux, les sécheresses aussi, sont à l'origine des évolutions sociales et politiques propres à chaque pays qui se développeront à partir des années 90 avec la floraison des organisations, ONG et associations (voir schéma 4 page 12). Concomitamment, les ajustements structurels imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ont profondément affaibli les capacités des Etats à mettre en place des politiques publiques de santé et d'éducation. L'objectif de ces politiques d'ajustement étaient de ramener les déficits des finances publiques et de la balance des paiements dans des limites qui permettaient d'organiser une gestion financière déflationniste (Founou-Tchuigoua, 1994). Elles entraînèrent des mobilisations sociales d'envergure qui firent vaciller (Mauritanie) et tomber les régimes en place (Niger et Mali). Finalement leurs successeurs les appliquèrent en lâchant du lest sur le plan démocratique. Ainsi les OSC contribuèrent aux ouvertures démocratiques mais aussi bénéficièrent de la mise en œuvre des plans d'ajustements par les politiques de développement mises en place par les bailleurs en contrepartie de l'abandon par les Etats des secteurs sociaux de base.

## 5. Les OSC dans les pays du Sahel : des dynamiques différenciées

Les frontières des pays africains sont souvent qualifiées d'artificielles, fruits des conquêtes militaires et de l'administration territoriale coloniale. Toutefois ces ensembles administratifs territoriaux s'inscrivaient dans les grandes trajectoires historiques du Sahel (**voir carte 1 annexe 2**). Les découpages des frontières étatiques furent d'abord arbitraires. En effet l'analyse des dynamiques des sociétés civiles montre une spécificité de chaque pays de l'étude (voir section 5). A partir des indépendances, les choix politiques et économiques, les luttes politiques pour le pouvoir, l'intégration des régimes politiques dans la communauté internationale, l'intégration des économies dans les flux économiques mondiaux, les sécheresses aussi, sont à l'origine des évolutions sociales et politiques propres à chaque pays. Dans les sections qui suivent, la construction des sociétés civiles est développée pour les trois pays enquêtés et résumée pour le Sénégal et le Burkina Faso

Schéma 4 : Évolution comparée du nombre d'ONG/associations pour les trois pays de l'étude



### 5.1. Les OSC en Mauritanie : entre espace civique et espace public religieux

Comme ailleurs en Afrique dans les années quatre-vingt-dix, les timides ouvertures démocratiques du régime autoritaire d'Ould Taya en 1991 ont entraîné l'émergence puis l'explosion des

ONG, associations de développement et des droits humains. Selon la Direction Générale des Affaires Politiques et des Libertés Publiques du ministère de l'intérieur, en cumulant les déclarations annuelles depuis la première loi sur les associations de 1964, elles seraient aujourd'hui environ 5000 réparties sur le territoire mais sans aucune indication sur le nombre de celles qui sont encore actives. Le recensement des ONG internationales effectué en 2020 par le ministère de l'économie mauritanien compte 23 ONG internationales (dont 7 françaises) mettant en œuvre des dépenses pour 38 millions d'euros en 2020. L'étude cartographique de la société civile en Mauritanie, menée par la délégation de l'Union européenne (Verdecchia, 2016), montre un emballement à partir des années 90 de la création des OSC et un ralentissement depuis les années 2010 (voir schéma 4, page 12 : évolution comparée du nombre d'ONG pour les trois pays de l'étude).

La Mauritanie appartient à la zone occidentale de l'histoire de l'Afrique de l'ouest, marquée par des mobilités humaines dans un axe nord sud, rattachant ce territoire d'une part au Maghreb : conquêtes Almoravides et Almohades, influence marocaine, islamisation arabo-berbère, guerre avec le front Polisario, et d'autre part au Sénégal : razzias vers la basse vallée du fleuve et mosaïque mouvante d'entités politiques maures et peules de chaque côté du fleuve (**voir carte 1, annexe 2**). **Les grandes familles tribales étendent encore aujourd'hui leurs peuplements jusqu'aux territoires de l'actuel Niger.** Contrairement aux autres pays de l'étude et à l'exception de la vallée du Sénégal, **le territoire civil de la Mauritanie a été sous occupé et sous administré pendant toute la période coloniale (1904-1960)**. En échange de l'arrêt des rezzous et d'une pacification du territoire entre les tribus arabo-berbères et les Peuls, Soninkés et Wolofs de la vallée du Sénégal, l'administration coloniale, basée à Saint Louis a largement laissé la gestion de ce vaste territoire aux grandes familles tribales Maures et aux sultanats qui occupaient cet espace (Bonte, Ould Cheikh 2014). A l'indépendance, les structures politiques sociales et religieuses du pays avaient très peu évolué depuis de nombreuses décennies. Le premier président Mokhtar Ould Daddah peu sensible à la question des H'ratin<sup>6</sup> (Maures descendants d'esclaves affranchis) voulant construire un Etat fort et centralisateur, s'est plutôt appuyé sur les élites conservatrices beïdanes (Maures blancs d'ascendance arabo-berbère), au détriment des Négro-Mauritaniens<sup>7</sup>. Le coup d'Etat qui le renverse en 1978, suivi en 1980 d'un autre coup d'Etat par le colonel Haïdallah, est dû à son engagement auprès du Maroc lors du conflit Sahraoui en 1975. Ce dernier est lui-même déposé en 1984 par le colonel Ould Taya, à cause de son utilisation de l'islam dans le champ politique (introduction de la Charria en 1982) et de sa proximité avec le front Polisario. Un nouveau coup d'Etat en 2005 permet des élections en 2007 et l'établissement du premier régime civil en Mauritanie avec l'élection d'Ould Cheikh Abdallahi qui est renversé en 2008 par le général Ould Abd El Aziz qui lui-même cède le pouvoir en 2019 au général Ghazouani après des élections. **L'organisation tribale et ses systèmes d'allégeance et d'équilibre territorial, participent encore aujourd'hui de la vie politique au sommet de l'Etat et de ses administrations. L'esclavage et ses séquelles, les inégalités dues à la naissance (castes) et l'islam confrérique hiérarchisé** sont issus de cette histoire ancienne et **organisent toujours le débat public et politique** (Ould Ahmed Salem 2013).

**A l'image de la société, les OSC sont marquées par une forte communautarisation** (Brites, 2020) : les organisations collectives issues des communautés Négro-mauritaniennes, les H'ratin et les

---

<sup>6</sup> Selon l'orthographe H'ratin (singulier et pluriel) utilisée par le président de SOS Esclave

<sup>7</sup> Selon l'expression utilisée en Mauritanie notamment par les Peuls, Wolofs et Soninkés, eux-mêmes.

Beïdanes portent des priorités politiques et des agendas revendicatifs différents, notamment sur les droits des femmes où les militantes des associations issues des communautés négro-mauritaniennes sont plus interpellantes. Les régimes militaires successifs ont toujours contrôlé le secteur associatif soupçonné d'être sous la tutelle de partis politiques communautaires ou islamistes sous couvert d'activités sociales et caritatives. Depuis son indépendance la Mauritanie connaît cependant des **évolutions radicales dans les rapports des habitants avec le territoire**, même si l'administration coloniale avait déjà amorcé des changements majeurs : constitution de terres domaniales, liberté de nomadisation, etc. L'urbanisation, la famine des années 70 et l'exode rural ont modifié l'inscription territoriale des tribus, de même que la répartition géographique des habitants. Ils ont provoqué l'explosion de la ville de Nouakchott et la multiplication de quartiers « informels » dont certains sont fortement peuplés de H'ratin (Choplin, Ciavollela, 2008). La dispersion des structures familiales et tribales dans l'espace urbain conduit à la diminution du contrôle du groupe sur chacun de ses membres et contribue à l'individualisation (Tauzin, 2014). **Depuis les années 80/90, l'émergence d'organisations collectives dans l'espace public** basées sur la défense d'intérêts collectifs, de mobilisations citoyennes et d'engagements militants, sont le résultat de ces transformations profondes de la société mauritanienne. Depuis les années 2000, comme partout en Afrique, la mondialisation de l'information numérique ouvre la société mauritanienne au monde.

La langue arabe est la langue officielle depuis 1991. Avec sa forme locale (le hassanya) elle est parlée par les Maures notamment leurs élites Beïdanes qui dominent le pays politiquement et économiquement depuis l'indépendance, et qui ont **arabisé peu à peu le pays en remplacement de la langue française commune aux habitants du fleuve**. Trois langues nationales sont reconnues (le wolof, le poular et le soninké). Le français est encore largement utilisé comme langue de communication. L'arabisation n'est pas complètement aboutie et a causé des violences dans les universités à partir des années 70). En 1985 des leaders des communautés négro-mauritaniennes ont créé un groupe politique pour porter leurs combats : les FLAM. (Forces de Libération Africaines de Mauritanie) qui ira jusqu'à une tentative de coup d'Etat en 1987. Cette situation alimente toujours les revendications dans l'espace civique. Le premier président Mokhtar Ould Daddah, cherchait à construire un pays qui, de manière identitaire, serait le pont entre le monde arabo-berbère et le monde subsaharien noir, mais la séparation de l'Organisation Commune Africaine et Malgache en 1965 et l'entrée de la Mauritanie dans la Ligue arabe en 1973 en tant que membre de plein droit, ont affaibli l'idée de pays charnière, la composante arabo-berbère ayant un poids beaucoup plus élevé dans les équilibres sociétaux du pays.

C'est dans ce contexte que se situe la crise de 1989. Sous le mandat du président Maouya Sid'Ahmed Taya, faisant suite à une contestation frontalière entre la Mauritanie et le Sénégal, les Peuls mauritaniens furent persécutés par le pouvoir en place, via des milices H'ratin et plusieurs milliers se réfugièrent au Sénégal voisin. De grands territoires occupés jusque-là par les Peuls furent distribués à des familles H'ratin pour qu'elles s'y installent. Le conflit entre les deux pays fit plusieurs morts, causa de nombreuses destructions d'équipements commerciaux maures au Sénégal et des dizaines de milliers de réfugiés sur la rive gauche du fleuve. L'accord tripartite entre le Sénégal, la Mauritanie et le HCR en 2007 pour mettre fin au conflit, comptabilisait 24 536 personnes réfugiées au Sénégal. **La notion de « Passif humanitaire » fait référence à cette période des années 80 et 90** au cours de laquelle ont eu lieu des violations des droits humains, particulièrement à l'encontre des communautés negro-mauritaniennes : disparitions,

arrestations arbitraires, exécutions extrajudiciaires et cas de torture. Les autorités mauritaniennes reconnaissent que des agents de l'État ont commis de graves abus pendant le Passif humanitaire, elles affirment aussi avoir rendu la justice et octroyé des réparations aux victimes avec la loi d'amnistie de 1993. **Des associations de défense des victimes et leurs familles continuent de dénoncer la loi d'amnistie**, demandent toujours son abrogation et exigent davantage en matière de responsabilisation, d'indemnisation et de réhabilitation, comme le Collectif des Orphelins des Victimes Civiles et Militaires (COVICIM), la Coordination des Organisations des Victimes de la Répression (COVIRE) ou le Forum des Organisations Nationales des Droits Humains (FONADH, voir étude de cas n°9). Ces associations sont surveillées et leurs activités limitées dans l'espace civique (Rapport de la société civile sur la mise en œuvre du PIDCP, juin 2019).

La Mauritanie est une république islamique. Il ne faut pas l'entendre dans le sens d'un islam d'État que lui donnera l'Iran en 1979, mais dans un sens identitaire d'une nation musulmane, dans la mesure où, à l'indépendance, la pratique de l'islam était le seul dénominateur commun de tous les Mauritaniens. Les lettrés religieux musulmans mauritaniens ont toujours eu une forte notoriété dans l'islam jusqu'à la mosquée El Azhar et l'entourage de la famille royale saoudienne (Ould Cheikh 2022). Dès ses débuts les dirigeants mauritaniens voulant bâtir un État moderne ont donc eu pour souci de contrôler le champ religieux dans ses institutions, ses pratiques et ses discours (Ould Ahmed Salem 2013), par la création, dès 1960, d'un Haut-commissariat aux affaires religieuses avec en son sein un comité consultatif d'oulémas. Cette spécificité mauritanienne fait que **dans l'espace public, la référence à l'islam est un sujet très sensible** qui peut enflammer l'opinion voire être manipulée par les politiques (voir étude de cas n°32). **Juridiquement, la Charia est la source unique du droit** mais dans les faits le droit musulman s'applique essentiellement en matière pénale (les châtiments corporels et la peine de mort ne sont toutefois pas appliquées), religieuse et civile (code du statut personnel). À partir des années quatre-vingt-dix, le renouveau de la pensée islamique dans le monde consolide et accroît l'uniformisation des pratiques religieuses et permet aux prédicateurs formés dans les pays de Golfe de prendre pied auprès de la jeunesse urbaine défavorisée, les H'ratins notamment à qui l'arabisation de l'enseignement permet d'accéder facilement aux enseignements enregistrés. **Alors que l'islam traditionnel confrérique légitimait les hiérarchies sociales entre groupes statutaires liés par la naissance, l'islam global contemporain permet de déconstruire les anciens discours de domination sociale** (Ould Cheikh 2022). En Mauritanie, les champs religieux et politiques se recoupent avec l'espace civique dans ce que l'on pourrait appeler une sphère publique islamique (Ould Ahmed Salem, 2013).

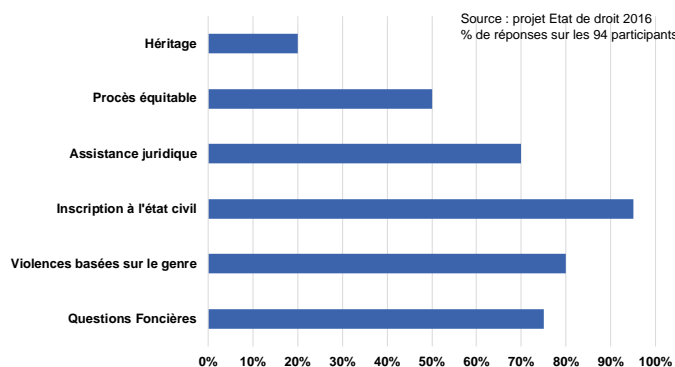
**La question de l'esclavage et de ses séquelles**, qui concerne également les communautés peules et soninkés, **reste un grand sujet de société porté par les OSC dans l'espace civique** en Mauritanie, et cela même si **les lois de 1981, 2007 et 2015 abolissent et criminalisent sans ambiguïté l'esclavage**. Avec une certaine économie de mots, la loi de 2015 définit l'esclavage comme une situation où « *un individu est privé de tout ou partie de ses droits fondamentaux, quand il passe du statut de sujet de droit à celui de bien meuble* ». Les associations des droits humains peuvent se constituer partie civile. Plusieurs organisations anti esclavagiste se sont créées dès 1978 (Messaoud 2000) : EL Hor, clandestine jusqu'en 1991 et appuyée par Anti-Slavery international basée à Londres, SOS esclaves créée en 1995 par Boubacar Ould Messaoud ou la Résurgence du mouvement Abolitionniste (IRA voir étude cas n°8) créée en 2008 par



Biram Ould Dah Ould Abei. **Elles dénoncent la persistance de pratiques esclavagistes, les discours et comportements racistes, les discriminations qui restent très prégnantes et les inégalités sociales qui touchent en premier les H'ratin**, plus particulièrement les femmes. Selon ces ONG, les trois cours criminelles spéciales mises en place en 2015 pour juger les faits d'esclavage ont jugé très peu de cas et ne s'attaquent pas à la racine d'un phénomène ancré dans la société mauritanienne dans ce que l'on pourrait appeler des *habitus* de classe *beïdane* et *harratine* au sens de Pierre Bourdieu<sup>8</sup>. La question de l'esclavage est portée dans l'espace civique par les OSC selon deux approches. D'une part l'IRA anime l'espace civique en intervenant dans les champs religieux et politiques et d'autre part la lutte contre l'esclavage et le racisme, se base sur l'accès aux droits humains au sens de 1948 via les outils de plaidoyer, la judiciarisation des situations et différents instruments onusiens dont l'Examen Périodique Universel. Le FONDADH, dont SOS Esclave est membre, porte cette vision militante (Rapport de la société civile sur la mise en œuvre du PIDCP, juin 2019) mais il est plutôt représentatif des associations négro-mauritaniennes qui luttent d'abord contre les injustices et les violences politiques sur la base du passif humanitaire. **De fait les associations des droits humains n'ont pas les mêmes priorités entre la question du passif humanitaire où les H'ratin sont parties prenantes au conflit et l'esclavage et ses séquelles dont les H'ratin sont victimes.** La question des séquelles de l'esclavage touche également le domaine syndical avec la scission de la CGTM et la création de la CLTM.

En 2016, le projet de l'Union Européenne d'appui à l'Etat de droit, à partir d'un échantillon documenté (FED 2015 356-011) de 94 *faïtières*, collectifs ou regroupement d'ONG travaillant sur la question des droits et représentant environ trois-cent associations membres, a pu identifier leurs principales préoccupations (Courtin, 2016). Les questions du passif humanitaire et de l'esclavage ne sont pas explicites mais elles apparaissent dans chaque thématique citée : l'assistance juridique, le foncier et le procès équitable pour la première, l'héritage et l'enrôlement à l'Etat civil pour la seconde

**Schéma 5 : les préoccupations prioritaires des ONG et associations des droits humains en Mauritanie**  
Quel apport de la société civile dans l'amélioration du service public de la justice en Mauritanie ?  
Contribution à une approche cartographique (projet Etat de droit 11<sup>e</sup> FED 2015)



<sup>8</sup> Pierre Bourdieu. La distinction. Éditions de Minuit. 1979

Si les questions des droits des femmes, de démocratie, de défenses des droits, des séquelles de l'esclavage et du passif humanitaire, dominent les débats et les mobilisations dans l'espace civique, de nombreuses ONG et associations travaillent dans le domaine du développement. Dans la vallée du fleuve, sur sa rive mauritanienne droite, plusieurs dizaines de coopératives, des associations féminines d'activités génératrices de revenus et des associations pour la résolution des conflits, mènent de multiples activités.

Jusqu'en 2021 les OSC menaient leurs activités dans le cadre de la loi 64-098 relative aux associations. Cette loi mettait les associations sous un régime d'autorisation préalable. La loi 2021-004 du 10 février 2021 *relative aux associations, aux fondations et aux réseaux*, instaure un régime de déclaration. En 2007 dans le contexte de la transition démocratique, les pouvoirs publics avaient engagé des discussions avec les OSC sur le sujet. La direction de la société civile logée à l'époque au commissariat aux droits de l'homme et à l'action humanitaire avait fait circuler un projet de loi affirmant le principe de déclaration et organisant le statut d'ONG mais le processus n'avait pas abouti. En janvier 2015 la direction de la société civile, logée au ministère des relations avec le parlement, avait fait circuler un nouveau texte s'inspirant de celui de 2007. En 2016 une initiative collective de plusieurs faitières associatives (Coalition Contre la Corruption en Mauritanie 3CM, Centre Maghrébin d'Etudes Stratégique et FONADH) reprit les discussions. La question du régime de liberté publique (régime de déclaration ou régime d'autorisation) était au centre des préoccupations des associations. Dans la plupart des pays africains qui disposent de lois sur les associations d'inspiration de la loi française de 1901, malgré l'affirmation du régime de déclaration en début de la nouvelle loi, les dispositifs de mise en œuvre de la loi (récépissés, documentation, contrôle, rapports, décentralisation aux préfets), reviennent à instaurer un régime d'autorisation. **La loi mauritanienne 2021-004 ne déroge pas à cette règle : son article cinq affirme le régime de déclaration, mais toutes les dispositions pratiques qui suivent réintroduisent de fait un régime d'autorisation.**

## 5.2. Les OSC au Niger : des mobilisations qui montent face à un Etat « qui tient »

C'est à l'occasion du passage d'un régime militaire à un régime démocratique en 1991 (III<sup>e</sup> République) que le nombre des associations de développement et d'ONG commença à croître considérablement au Niger (voir figure 4, page 12 : évolution comparée du nombre d'ONG pour les trois pays de l'étude). Cette augmentation s'est faite en deux phases linéaires avec une inflexion forte après la chute du régime militaire d'Ibrahim Baré Maïnassara et l'institution d'une VI<sup>e</sup> République en 2000. Selon les chiffres de la direction des ONG/Associations de développement (ONG/AD) au ministère de l'aménagement du territoire et de développement communautaire (MATDC) elles sont au nombre de 3 748 inscrites à son répertoire. La direction des ONG estime qu'au mieux 20% seraient actives. Ce chiffre n'est pas corrélé avec celui du ministère de l'intérieur qui recensait en 2020, 2 435 associations agréées dont 706 ONG (Laouali 2020).

**La construction historique du Niger s'organise autour de deux pôles : l'espace du fleuve Niger avec l'empire Songhaï (Zermas) et le bassin du lac Tchad (Kanem Bornou) autour de Zinder peuplé majoritairement par les Haoussas (voir carte 1, annexe 2).** A ces deux espaces de peuplement que le colonisateur français a voulu rééquilibrer politiquement en transférant en 1927 la capitale de la colonie du Niger de Zinder à Niamey, s'ajoutent les influences berbères au

Nord (Touaregs) et surtout la grande conquête peule de Ousmane Dan Fodio et de ses successeurs à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. **Cette dernière est à l'origine de l'islamisation du Niger.** L'expansion peule sera arrêtée par la pénétration française qui s'appuiera sur les structures de pouvoir traditionnelles de l'ouest du pays pour asseoir sa maîtrise du territoire. Les associations traditionnelles de classes d'âge sont issues de cette période d'avant la colonisation. **Le Niger a été le parent pauvre de l'AOF** (Idrissa, 2001). Sous administration militaire jusqu'en 1921, il a accusé un grand retard dans la scolarisation et la formation de cadres subalternes nigériens par rapport aux autres colonies. Cela a eu pour effet que le syndicalisme, autorisé en 1937 par la loi Blum, s'est développé plus tardivement au Niger que dans les autres colonies (Fall, 2006), même si une vague d'associationnisme s'était développée très tôt (Lavigne Deville 2015). Après la seconde guerre mondiale, la rivalité politique à l'occasion du référendum de 1958 sur l'association avec la France, entre les deux leaders membres du PPN affilié au RDA, Diori Hamani (pour le oui, premier président du Niger) et Djibo Bakary (pour le non), éclairent encore aujourd'hui la vie politique du Niger (Djibo, 2003).

Depuis son **indépendance le Niger en est à sa septième République, adoptée le 31 octobre 2010. Une instabilité politique** qui ne se traduit pourtant pas par une instabilité des structures administratives de l'Etat. Très vite après l'indépendance, mais jusqu'à la fin du boom de l'uranium au début des années 80, l'Etat a eu les moyens de mettre en place une administration centralisée, fonctionnelle avec des bâtiments publics répartis sur tout le territoire. Dans ce cadre, le régime militaire autoritaire de Seyni Kountché s'est attaché à affecter les fonctionnaires loin de leurs lieux de naissance pour de longues périodes. De cette époque date le discours sur la « société de développement » et la mise en place de structures collectives qui encadraient les villages, les jeunes (Samaris), les femmes jusqu'au sommet de l'Etat. Ces politiques publiques centralisées ont eu pour effet un brassage communautaire réel au Niger. En conséquence, si la dégradation des services publics est aussi une réalité, pour les Nigériens, **l'Etat reste encore un recours, au moins en milieu urbain, pour répondre aux situations difficiles : sécurité, conflits fonciers, catastrophes naturelles, crise alimentaire.** Après la mort de Seyni Kountché, en 1987, son successeur Ali Saïbou, surnommé « l'homme de la décrispation » sous la double pression de la rue et des partenaires financiers a dû entériner d'une part les résultats de la conférence nationale de 1991 et d'autres part les plans d'ajustement structurels.

« *Malgré tout, le Niger est un Etat qui tient* », déclarait la responsable régionale d'OCHA en décembre 2022 dans le cadre d'un atelier avec les ONG humanitaires. Dans ce contexte politique, les OSC, prises entre des partis politiques mobilisateurs dans l'espace public et un Etat fort, ont émergé sur les questions sociales et de développement : la santé et les réponses aux famines des années 70-85, le développement local et l'agriculture dans les années 90-2010, et depuis ce sont les questions **de sécurité, d'urgence humanitaire ainsi que les nouvelles mobilisations sociales dans l'espace civique, qui ont pris le dessus.**

Comme ailleurs, on observe **une forte tendance au regroupement des acteurs de la société civile**, qui tient plus au Niger aux « dynamiques du dedans » que des « dynamiques du dehors » (Lavigne Delville 2015). Cette caractéristique peut s'analyser à deux niveaux. A un niveau « macro », les organisations tendent à se regrouper ou à interagir à travers des cadres de concertation ou des réseaux. Ces cadres de concertation n'ont pas une fonctionnalité régulière, mais permettent à leurs membres d'échanger de façon ponctuelle. En 1998, six ONG internationales dont les françaises Aide et Action et l'Association Française des Volontaires du Progrès

(AFVP) ont créé, sans incitation de leurs partenaires financiers, une structure informelle de concertation (Organisations Internationales Représentées au Niger, OIREN) pour gérer leurs relations spécifiques avec le ministère du plan dont elles dépendaient. Elles sont maintenant 76, se concertent, partagent leurs expériences et l'OIREN a un statut associatif (voir étude cas n°25). De la même manière, le groupement des aides privées (GAP) créé en 1974 par Caritas, la Croix rouge et l'AFVP est aujourd'hui la principale faîtière des OSC et regroupe 55 organisations nigériennes d'envergure nationale. Le Comité National de Coordination des ONG et association de développement sur la désertification (CNCOD) est membre du GAP. Ces projets dépassent les frontières nigériennes, ainsi l'ONG Karkara, la plus ancienne ONG de développement au Niger, membre du GAP, participe au projet HOPE (Harnessing Opportunities for productivity enhancement) lancé en 2009 par l'ICRISAT qui vise à améliorer les rendements du sorgho et du millet au Sahel. Le CNCOD est membre du réseau régional Sahel désertification (Mali, Burkina, Niger, France) appuyé par le CARI en France (Centre d'Actions et de Réalisations internationales à Montpellier). Ces cadres sont souvent appuyés par les partenaires financiers ou sont à l'initiative d'organisations internationales publiques ou privées, qui cherchent à promouvoir un partage des expériences (communauté de pratiques) entre organisations bénéficiaires du financement. A l'échelle locale, les organisations nigériennes suscitent aussi le regroupement des organisations locales en « plateformes » qu'elles financent.

L'insécurité au Niger depuis 2015 liée à l'islamisme radical a été l'occasion pour **plusieurs OSC de s'orienter vers les actions de réforme du secteur de la sécurité** (RSS). La cartographie des OSC intervenant dans le secteur de la réforme du secteur de la sécurité réalisée par le Réseau Africain pour le Secteur de la Sécurité (RASS/ASSN, Laouli, 2018) montre le faible nombre d'organisations de la société nigériennes dans ce domaine (Quarante-cinq selon les chiffres de 2015) mais analyse aussi l'implication réussie de huit ONG nigériennes en réponse à la situation sécuritaire, dont Karkara et le Réseau d'Appui aux Initiatives Locales (RAIL, voir étude cas n°X). Tous les interlocuteurs associatifs et institutionnels rencontrés dans le cadre de l'étude insistent sur le fait que **le terrorisme islamiste qui sévit dans les zones frontières, est importé**. Un Etat encore influent, le brassage communautaire des fonctionnaires et de leurs descendances, le rôle des ONG/associations de développement et la résistance de certaines structures traditionnelles, expliquent cette réalité.

Même si elle n'est pas aussi présente dans l'espace public qu'en Mauritanie, la question de l'esclavage et de ses séquelles concerne encore plusieurs milliers de personnes et explique les rapports sociaux de domination dans les zones rurales. L'ONG Timidria (fraternité en Tamatchek) a été créée en 1991 pour lutter contre ce phénomène.

Il est difficile aujourd'hui au Niger de classer les ONG/AD au regard de la diversité de leurs domaines d'intervention. « *Tout le monde embrasse tout* » déclarait un directeur d'ONG lors des entretiens pour l'étude. **Il reflète la non spécialisation des OSC**. La cartographie des OSC sur la sécurité (RASS/ASSN, Laouli, 2018) estimait à partir des chiffres du ministère de l'intérieur qu'en 2015, 55 % d'entre elles se déclaraient multi sectorielles, 13 % travaillant dans le développement rural, 10% dans le développement social et 8% dans les droits humains. **La dépendance structurelle des OSC aux bailleurs** explique cette situation. Certaines organisations bénéficient du financement de l'Etat qui, dans le cadre de grands partenariats bilatéraux et multilatéraux, propose des offres auxquelles soumissionnent peu d'ONG nationales (à l'exception du RAIL ou de Karkara), faute de compétences techniques et de capacité

financière. Les financements par des ONG internationales et la sous-traitance locale de programmes internationaux (privés ou publics) restent la pratique la plus répandue. A l'échelle locale, les associations formelles ou informelles qui ont une connaissance du terrain mais qui ne disposent pas de moyens de travail efficaces, sont souvent sollicitées comme « faire valoir » des programmes portés par les ONG nationales et internationales dans **une logique de courtage avec les bailleurs** (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000). D'une manière quasi générale les systèmes de cotisation des membres ne permettent pas d'épargner de l'argent, d'où une forte demande de l'aide des ONG. Bien que ces structures s'alignent sur les priorités et les planifications des partenaires techniques et financiers, elles n'arrivent pas dans leur majorité à capter des financements du fait de manque d'expertise administrative et de la concurrence avec les ONG nationales et internationales. **Au niveau national, les OSC s'investissent dans une perspective de représentation géographique.** Elles s'efforcent dans leur ensemble à avoir des « coordinations », des antennes ou des points focaux à l'intérieur du pays. **Des associations féminines et leurs réseaux gagnent de l'influence** comme le Réseau Démocratique des Femmes du Niger (RDFN) qui travaille sur les questions de transformation agricole y compris les questions de vente, distribution, marketing et packaging. L'association fait aussi un travail de formation auprès de ses membres en matière sociale et de santé reproductive. Elle revendique un agenda « féministe » sur l'accès au foncier par exemple.

A partir des OSC émergent aussi des **figures politiques qui se servent de leur notoriété associative pour construire une carrière politique nationale**, comme Morou Amadou, un leader associatif d'envergure sous la présidence de Mamadou Tanja 1999-2010). En 2009, il était président du Front uni pour la sauvegarde des acquis démocratiques (FUSAD) et représentant de la société civile à la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Arrêté dans le cadre des manifestations anti Tazartché<sup>9</sup>, quelques semaines avant le coup d'Etat qui renversa Mamadou Tandja en 2010, il deviendra Président du Conseil consultatif national, organe jouant le rôle d'organe délibératif pendant la transition démocratique, puis ministre de la justice après l'élection de Mahamadou Issoufou, fonction qu'il exercera pendant 11 ans. Ce leader illustre la situation actuelle où le président Mahamadou Issoufou (2011-2021) et son successeur Mohamed Bazoun, réputés plus « modernes » ont intégré dans leurs gouvernements, les cabinets ministériels et dans la haute administration, plusieurs leaders associatifs qui animaient l'opposition au régime précédent dans l'espace civique. Dès 2005 avec les grandes marches contre la vie chère qui avaient amené le président Tandja à reculer sur la TVA, (Bonnecasse, 2013) de nouvelles OSC se sont imposées à travers la défense des droits humains, des libertés d'expression et d'association (Garba, 2010) comme Alternatives Espace Citoyen ou plus récemment la coalition internationale Tournons la Page. **La « modernité » affichée du régime Issoufou n'a pas empêché depuis 2014 l'interdiction de manifestations citoyennes, de couper internet à trois reprises et d'arrêter arbitrairement de nombreux militants associatifs (Tournons la page 2022).** Toutes les structures rencontrées dans le cadre de cette étude affirment qu'elles sont apolitiques mais tout en soulignant que leurs membres, en tant que citoyens, ont le droit de militer dans un parti politique de leur choix. Elles ont reconnu également que dans le cadre des actions de plaidoyer qu'elles mènent, elles créent et entretiennent des contacts avec des politiques notamment des députés et des conseillers communaux. Les leaders (hommes et

---

<sup>9</sup> Tazartché. Continuité en Haoussa. Tentative de mobilisation populaire du Président Tandja pour lui donner un 3<sup>e</sup> mandat présidentiel ?

femmes) de ces différentes structures sont très écoutés et jouissent d'une estime de la part des communautés dont elles sont issues.

Le Tazartché a suscité de nombreuses interrogations au sein des OSC, sur la question du positionnement politique. Alors que la majorité d'entre elles ont assumé une opposition au Tazartché sous l'angle de la lutte pour la démocratie, leurs manifestations communes avec les partis politiques d'opposition ont questionné ceux qui tenaient à une neutralité politique. Le fait que certaines OSC, préexistantes ou suscitées par le pouvoir à cet effet, aient soutenu le Tazartché interrogeait le postulat d'une société civile naturellement progressiste et démocratique. Cette crise, couplée à la volonté de renforcer la solidité démocratique des institutions nigériennes a amené le pouvoir de transition, et Morou Amadou en tant que président du Conseil consultatif national, à engager la préparation d'une charte de la société civile, qui sera l'objet de nombreux débats mais n'aboutira pas, comme les précédentes tentatives, du fait de la difficulté à définir un cadre normatif et les frontières avec l'Etat et le marché (voir Lavigne Delville, 2015, chap. 3).

**Les OSC entretiennent avec l'Etat plusieurs types de liens : le contrôle de la tutelle ou partenariat, accès à des financements, inscription des activités dans les priorités de l'Etat.** A l'échelle locale, les organisations de base sont des « partenaires » de la mairie et entretiennent des relations avec les services techniques dans le cadre du suivi de leurs activités. Le régime des associations et des ONG/AD est régi par la Constitution, la loi de 1984 et son décret d'application, le décret de 1992 et plus récemment le décret de février 2022. L'article 2 de l'ordonnance précise : « toute association doit, avant d'entreprendre ses activités, être déclarée et autorisée ». **Il s'agit d'un régime d'autorisation.** Le dernier décret de 2022 cherche à contrôler les financements des ONG/AD dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conformément à une directive de l'UEMOA<sup>10</sup>. En 2022, le Niger a entrepris une révision du cadre juridique des ONG et associations de développement au Niger<sup>11</sup>. Le principe de ces assises date de 2017, mais leur tenue a été accélérée après la rencontre entre le Président de la République et les ONG le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Ce processus a débuté en novembre par les Assises nationales de recadrage des ONG/AD au Niger. L'objectif pour les pouvoirs publics est « d'assainir le milieu », selon les termes du directeur des ONG au MATDC : professionnalisme, capacité financière, indépendance, redevabilité, transparence, gouvernance associative. De leur côté les principales ONG/AD et leurs regroupements qui ont participé aux trois jours de débats craignent leur mise sous tutelle de l'Etat.

### 5.3. Les OSC au Mali : centralité et effervescence de l'espace civique.

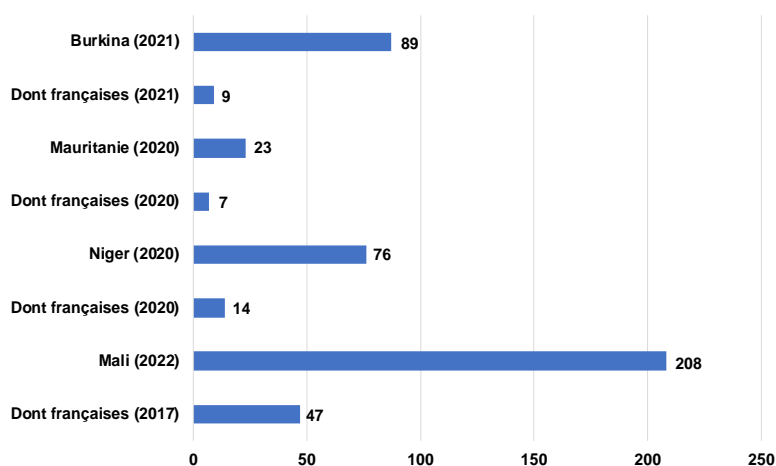
La chute du régime Traoré le 26 mars 1991 et la constitution de la III<sup>e</sup> République de 1992, qui consacre les libertés publiques, ont ouvert la voie à la floraison d'OSC. Le ministère de l'administration, territoriale et de la décentralisation en charge du suivi du secteur associatif ne tient pas de réelles statistiques sur le nombre d'ONG ou d'associations déclarées. En recoupant plusieurs sources on peut estimer qu'elles seraient environ 4400 aujourd'hui. (voir figure 4, page

<sup>10</sup> directive n°01/2015/CM/UEMOA relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

<sup>11</sup> Conformément au communiqué du Conseil des ministres n°005 du 24 février 2022

12 : évolution comparée du nombre d'ONG pour les trois pays de l'étude). En 2018 on comptait 88 ONG françaises au Mali dont 47 présentes physiquement dans le pays<sup>12</sup>. En 2019, 52 ONG internationales intervenaient dans l'humanitaire<sup>13</sup>. La figure 5 qui suit montre un engouement particulier des ONG internationales et françaises pour le Mali, avant le Burkina-Faso.

Schéma 6 : ONG internationales et françaises présentes physiquement au Sahel



**L'histoire du Mali s'inscrit dans celle des empires et des conquêtes qui se sont succédés dans l'espace tracé par les fleuves Sénégal et Niger** : le Ghana, l'empire arabo-berbère almoravide, l'empire du Mali (Soundiata Keita), l'empire Songhaï de Sonni Ali Ber, le royaume Bambara de Ségou, les conquêtes d'El Hadj Omar Tall ou du Macina de Sékou Amadou (**voir carte 1, annexe 2**). Le choix du nom du Mali (l'ancien Soudan Français) après la dissolution de l'éphémère fédération avec le Sénégal en 1960 reflète cette volonté des Maliens de s'inscrire dans la longue durée de l'histoire africaine. Aujourd'hui la référence à l'empire du Mali montre une fierté nationale qui s'exprime dans l'espace civique par des discours identitaires. C'est dans ce contexte historique qu'il faut comprendre **la place des confréries précoloniales** (Camara, 2014) de classes d'âge et de femmes, ou celles **des chasseurs Donzo au Mali et au Burkina Faso qui jouent aujourd'hui un rôle central dans les conflits communautaires**, notamment avec les éleveurs Peuls, et qui formaient déjà une société civile (Arseniev 2007). Depuis son indépendance en 1960, le Mali a connu quatre coups d'Etat (1968, 1991, 2012 et 2020), quatre rebellions (1963, 1991, 2006 et 2012) et vit sa **quatrième transition politique depuis le dernier coup d'Etat militaire du 18 août 2020** et la mise en place du comité national pour le salut du peuple (CNSP). Une fragilité politique dans un pays pourtant présenté de 1991 à 2012 comme un modèle de démocratie, de transition et de décentralisation réussies qui montre une société civile

<sup>12</sup> Source : portail de l'ambassade de France au Mali.

<sup>13</sup> Source : OCHA Mali Qui fait quoi où ? Présence opérationnelle des acteurs humanitaires. Juin 2019

en capacité, dans sa diversité et ses contradictions, d'exercer une forte pression sur les dirigeants en place, allant jusqu'à les renvoyer du pouvoir (Thiriot 2002).

En 1937, avec l'autorisation donnée par le gouvernement Blum de créer des syndicats dans les colonies, Modibo Keïta, qui sera le premier président du Mali, fonde le syndicat des enseignants d'Afrique Occidentale. En 1939 et 1946, les syndicats de cheminots en grève, bloquent la voie de chemin de fer Dakar Bamako. Dès son indépendance, le pays va rompre avec la France et s'orienter vers les pays communistes. Très vite le régime de Modibo Keïta sera confronté à une crise économique et des soulèvements populaires. Dans ces circonstances, le pays connaît son premier coup d'Etat en 1968 : Modibo Keïta est arrêté par Moussa Traoré qui constitutionalise le parti unique et organise la société en une série d'organisations de masse (Union démocratique du peuple malien, Union nationale des femmes du Mali, etc.) qui sont **des structures d'encadrement des habitants, mais ont aussi été des lieux d'apprentissage politique**. La création des OSC (association, ONG, syndicat, etc.) était autorisée sous la deuxième République mais elle était très encadrée par crainte de créations politiques sous couvert associatif pouvant déstabiliser le régime. Les premiers partis politiques créés en 1992 étaient des associations sous le gouvernement de Moussa Traoré : le Comité national d'initiative démocratique (CNID) ou l'Association pour la démocratie au Mali (ADEMA) qui a été au pouvoir de 1992 à 2002. Des associations importantes comme l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH, voir étude cas n°7), l'Association pour la justice, la démocratie et le progrès (AJDP) et la Jeunesse libre et démocratique (JLD) ont été créées à cette époque. Des organisations locales, associations villageoises de développement, associations de migrants, comités de gestion des ressources naturelles, se constituent et se structurent également à cette époque.

Ces OSC se fédèrent avec les syndicats, organisant en 1990 des marches à Bamako et dans d'autres villes du pays pour demander le départ du chef de l'Etat. L'Union nationale des travailleurs du Mali lors de son conseil central extraordinaire des 28 et 29 mai 1990 déclare : « *Considérant que le parti unique constitutionnel et institutionnel ne répond plus aux aspirations démocratiques du peuple malien ; [...] le conseil central extraordinaire rejette en bloc le dirigisme politique qui entrave le développement de la démocratie au Mali [...] opte pour l'instauration du multipartisme et du pluralisme démocratique* ». Les mobilisations du début 1990, en ville, avec une forte participation des femmes - mais aussi en milieu rural avec des révoltes contre les exactions des agents des Eaux et Forêts - aboutissent le 26 mars 1991 à la chute de Moussa Traoré, arrêté par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré (ATT). Un comité de réconciliation nationale est formé par les militaires et le pays entre dans sa première véritable transition politique pendant laquelle les partis clandestins et de nombreuses associations vont se constituer légalement en parti politique. La démocratisation permet l'explosion des partis politiques et l'accentuation du clientélisme politique. Le nouveau pouvoir engage une politique volontariste de décentralisation, visant à refonder l'Etat et traiter la question du Nord, mais qui se heurte à celle-ci. En 2012, la chute d'ATT, élu en 2007 à la suite d'Alpha Omar Konaré et celle d'Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) en 2020 après des coups militaires qui suivirent de grandes manifestations menées pendant des semaines par des OSC et des partis politiques de l'opposition politique, montrent **une société civile « faiseuse de roi »** très active dans l'espace civique, en interaction avec les sphères politiques et religieuses. Créé le 5 juin 2020, le M5-RFP (Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques) a été le catalyseur de la chute d'IBK le 18 août 2020 (Sogodogo, 2020). Ce mouvement est un regroupement de l'opposition politique



(FSD), des OSC (CMAS, EMK, etc.) et des syndicats. L'aile politique du M5-RFP est portée par le Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD), né le samedi 6 octobre 2018 au quartier général de campagne de l'URD<sup>14</sup>. La branche religieuse du Mouvement est représentée par la Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko (CMAS). Ces acteurs politiques, religieux et associatifs visaient la restauration de l'Etat, la répression de la corruption, la résolution de la crise scolaire et la fin des conflits communautaires (Dicko, 2020). Cette dimension religieuse du politique au Mali trouve ses racines dans les politiques de légitimation de Moussa Traoré qui entretenait des bonnes relations avec les associations religieuses. (Bourdarias, 2013) (Voir section 6.9 : écosystème des associations religieuses).

Ce que l'on appelle la crise malienne et le rôle central joué par les acteurs de la société civile dans l'espace civique, a révélé brusquement, comme un précipité chimique (Leclerc-Olive, 2013), l'erreur analytique des théories sur une société civile centrée sur le développement et porteuse de consensus. Alors que les discours développementistes sur le Mali montraient un pays exemplaire en termes de décentralisation, d'organisations paysannes ou de structuration réussie de la société civile, une sorte de paradis des ONG, soudainement le coup d'Etat de 2012 a mis en lumière les impasses du pays : les conflits communautaires agro-pastoraux, l'armée déliquescence, l'indigence des services publics, la corruption généralisée, les prébendes des élites politiques, et le problème récurrent de la place des régions du Nord dans l'espace national, qui a provoqué une série de crises politiques depuis la fin de la période coloniale et a abouti à la quasi sécession des régions du nord. Les mouvements armés islamistes contemporains trouvent un terrain riche dans ces crises pour imposer leur vision régressive de la société. La société malienne d'aujourd'hui est en effervescence, au sens que Georges Gurvitch donnait à ce mot (Balandier, 1965), qui annonce des structures juridiques renouvelées du pays, sur la base de nouvelles organisations sociales et politiques (Navarro-Ugé 2021), voire sur la base des formes sociales historiques pré coloniales (Chemillier-Gendreau 2021). C'est dans ce contexte que les autorités de la transition, dans l'espoir de faire un diagnostic de l'Etat et d'apporter des réponses concertées, ont initié les Assises nationales de la refondation (ANR). Les associations féminines revendiquent leur place dans ce dialogue comme le Réseau des Femmes pour la Consolidation de la Paix (RFCOPO).

Pendant près de vingt années, entre 1991 et 2012 le Mali a été comme un vaste terrain d'expérimentation de nombreux modèles de développement. Pendant cette période, les ONG de développement sont passées d'un peu moins de 200 à plus de 2000, mettant en place un secteur associatif influent (Roy, 2011), notamment dans le secteur agricole avec par exemple l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP créée en 1995, (voir étude de cas n°30), issue de regroupements successifs d'organisations, dont l'origine est celle des groupements paysans encadrés par les sociétés d'état (coton au Sud Mali, irrigation à l'Office du Niger), qui ont été la base des premiers syndicats paysans dans les années 1990. **Cette explosion quantitative du nombre d'organisations a été incitée par les différents bailleurs, chacun tentant de monter «sa» société civile** via des projets généralement présentés comme des « politiques d'appui et de renforcement des capacités de la société civile ». Dans ce cadre plusieurs initiatives de « structuration de la société civile » ont vu le jour. Citons en 1989, le

<sup>14</sup> URD Union pour la République et la Démocratie. Créé en 2003 par des dissidents de l'ADEMA (Alliance pour la Démocratie au Mali), fondée en 1991 à la chute de Moussa Traoré.

secrétariat de concertation des ONG maliennes (SECO-ONG), financé par le PNUD et la Banque mondiale, en 1991 la Coordination des associations et ONG féminines du Mali (CAFO), en 2003 le Conseil national de la société civile (CNCS), également en 2003, la Fédération des collectifs d'ONG (FECONG) qui s'est intégré au Forum des organisations de la société civile (FOSC) créé à l'initiative d'un programme de l'Union européenne et rassemblant une bonne partie des différents regroupements d'ONG. Cette structuration permanente des acteurs de la société civile, appuyée par les bailleurs, a eu pour résultat la cooptation de leaders associatifs dans l'Etat. Avant d'être nommé ministre de l'emploi et de la formation professionnelle en juin 2021, Bakary Doumbia était président de la FECONG. A noter la montée en puissance des coalitions contre les accaparements fonciers (Adamczewski, Jamin, Lallau, 2018), comme l'Union des associations et des coordinations pour le développement et la défense des droits des démunis (UACDDD). Le débat sur le rôle de la société civile au Mali reste virulent. Pour certains, elle est un instrument de légitimation pour les politiques pendant que d'autres la voient comme un moyen de captation des ressources de l'Etat ou des PTF (Beridogo 2008).

Récemment les tensions diplomatiques avec la France ont abouti au mois de novembre 2022 à la suspension de l'aide au développement française à l'endroit du pays. En retour, le Mali a interdit « toutes les activités menées par les ONG opérant au Mali sur financement ou avec l'appui matériel ou technique de la France, y compris dans le domaine humanitaire »<sup>15</sup>. Cette interdiction concerne également les activités des organisations maliennes bénéficiant de financement français. L'opérationnalisation de cette interdiction nécessite des mesures réglementaires que le MATD est en train de mettre en place progressivement. Dans ce contexte, le Ministère a compilé les textes relatifs aux OSC dans un document unique<sup>16</sup> pour faciliter leur usage par des autorités en charge de l'application de ces textes. En plus, de nouvelles mesures pourraient exiger aux OSC de présenter au MATD un bilan annuel et leurs sources de financements. Dans ce cadre, une première association « Appel de Genève » est déjà interdite d'exercer sur le territoire malien par arrêté du Ministère d'administration du territoire et de la décentralisation<sup>17</sup>. **Au Mali dans les médias, le bien-fondé de ces décisions et leurs conséquences en termes de pluralité démocratique suscitent beaucoup plus de débats que le retrait de Barkhane.**

La construction historique du Mali à l'articulation du Niger et du fleuve Sénégal, à l'intersection des axes marchands du Sahel, est à l'origine des migrations qui ont commencé avant même la colonisation. Les travaux statistiques contemporains montrent un phénomène d'ampleur avec le taux de migration internationale le plus élevé à Kayes (voir étude de cas 18) : 3,8 %. En France la loi du 9 octobre 1981 fait rentrer les associations de migrants dans le droit commun. En 2020 on comptait 78 600 Maliens en France<sup>18</sup> et en 2014, 565 associations de ressortissants Maliens<sup>19</sup> (voir figure 6 ci-dessous).

<sup>15</sup> Communiqué publié le 21 novembre 2022 du Gouvernement de transition. En ligne : <http://news.abcmako.com/h/278700.html>

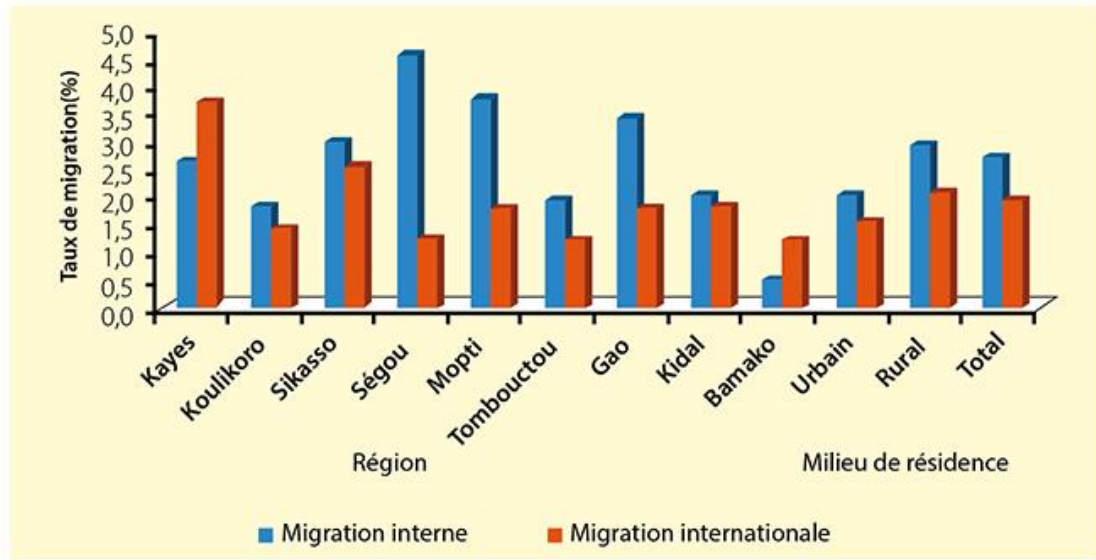
<sup>16</sup> Instruction N°0031 15/MATD-SG du 15 décembre 2022 Relative au dispositif commun de coordination, de suivi et de contrôle des activités des association/ONG et des fondation sur le territoire de la République du Mali.

<sup>17</sup> Arrêté N°2022 5857/MATD-SG du 15 décembre 2022 Portant interdiction d'une association étrangère.

<sup>18</sup> INSEE Recensement 2020 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4510549?sommaire=4510556>

<sup>19</sup> Revue européenne des migrations internationales 2014 vol 30 <https://doi.org/10.4000/remi.7035>

**Schéma 7 : Taux de migration par régions au Mali**  
Source Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT 2011)  
IRD 2018



#### 5.4. La massivité des dynamiques associatives au Burkina Faso et au Sénégal

Dans l'histoire récente, **les mouvements citoyens ont joué un rôle direct dans la vie politique de leur pays**, plus qu'au Niger ou au Mali. Au Burkina, ils ont fait chuter le régime de Blaise Compaoré le 30 octobre 2014. Au Sénégal ils ont empêché en 2011 une réforme constitutionnelle au bénéfice du fils du président Abdoulaye Wade et en 2012 (Haeringer 2012), ils ont largement contribué à la défaite de ce dernier. Les mobilisations Y'en a marre au Sénégal et Balai Citoyen au Burkina sont maintenant concurrencées par des mouvements sociaux plus radicaux (Dimé, 2021) qui se mobilisent sur des sujets plus identitaires et sociaux comme FRAPP France dégagé au Sénégal ou Sauvons le Burkina.

**Ces dynamiques contestataires contemporaines dans l'espace civique s'inscrivent dans l'histoire post-coloniale spécifique à chacun de ces deux pays.** Au Sénégal les mouvements protestataires de la jeunesse apparaissent très tôt. En mai 68, en même temps que leur homologues français, les étudiants de l'université de Dakar manifestèrent contre le régime du président Senghor. L'armée française épaula l'armée sénégalaise pour le maintien de l'ordre qui fit 2 morts et 900 arrestations (Blum 2012). Au Burkina la figure mythique de Thomas Sankara assassiné en 1987 continue d'être la référence idéologique commune à toutes les contestations issues de la société civile, même si la révolution sankariste s'en est prise violemment aux

syndicats (Loada, 1999). Les manifestations après l'assassinat du journaliste Norbert Zongo ont amené un temps le régime de Blaise Compaoré à lâcher du lest sur les questions démocratiques.

Au-delà de ces faits connus et étudiés, dans ces deux pays, **l'existence d'ONG, d'associations de développement, d'organisations communautaires de base ou de groupements villageois, peut être qualifiée de « massive »** (Gruénais, 1999). Du fait de leur ouverture politique, le Sénégal et le Burkina Faso sont en effet les deux pays du Sahel où les organisations locales et les ONG ont pu se développer précocement. Les sécheresses des années 1970-1980 ont vu se multiplier les interventions d'ONG internationales, l'émergence d'organisations locales et les premières fédérations paysannes, régionales et même nationales (groupements Naam au Burkina Faso, amicales et fédérations régionales puis FONGS au Sénégal), rassemblées dans le réseau des 6S (Savoir se servir de la saison sèche au Sahel). Mais comme ailleurs, les ONG et associations de développement ont du mal à s'autonomiser vis-à-vis des bailleurs, des ONG internationales et de l'État. Au Sénégal le Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD) créé en 1982 s'est institutionnalisé dans le cadre du décret 96/103 qui obligeait les ONG à s'affilier au collectif. Des relations ambivalentes entre l'État et le CONGAD se sont mises en place, entre évitement, rapprochement clientéliste et confinement des ONG à des fonctions d'exécution locale (Poulet, 2017). Le Sénégal et le Burkina ont en commun, avec le Mali après la chute de Moussa Traoré, **d'accueillir un très grand nombre d'ONG et d'associations européennes** (françaises pour beaucoup), depuis les petits partenariats sur un mode caritatif, jusqu'au grandes structures internationales de l'aide au développement en passant par les jumelages et les coopérations décentralisées. Ils ont aussi en commun l'ampleur des associations féminines, des groupements de base et de mutuelles.

On a pu appeler le Burkina « **le pays des ONG** » ou « **d'espace de laboratoire du caritatif** » (Enée, 2010) L'histoire de la création des ONG de développement au Burkina est liée aux questions alimentaires, agricoles et d'aménagement rural (Piveteau, 1994). La multiplication des initiatives villageoises à partir des années 90 a contribué à la mise en place d'un tissu associatif dense où des groupements se créaient, se concurrençaient souvent et disparaissaient au même rythme qu'ils proliféraient. Une littérature très critique sur l'absence de transparence financière des associations et ONG françaises évoluant dans ce bouillonnement développementiste (Pérouse de Montclos, Brunel) a interrogé sur les motivations réelles des acteurs associatifs. Créé en 1974 à l'initiative de 17 ONG, le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) au Burkina revendique aujourd'hui 277 membres (dont 65 ONG internationales) et plus de 2000 entités référencées. De son côté l'État, en 1984 à la demande de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP, une association de volontaires sur financements publics) avait créé le Bureau des ONG (BSONG) pour que les ONG aient un interlocuteur unique qui fasse le lien avec les politiques du gouvernement.

**La crise sécuritaire s'aggrave au Burkina** : fin décembre 2022 on comptait près de 1,9 millions de personnes déplacées et 40% des Burkinabés avaient besoin d'une assistance humanitaire (source Commission européenne). Comme au Niger la question de l'articulation du travail entre les ONG internationales qui reçoivent les financements et leurs sous-traitants locaux, est centrale. **Les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) sont dans la continuité de l'auto-défense qui n'est pas neuve au Sahel** (les Dozos du monde Mandingue, les Koglweogo mossis). Si l'externalisation de la guerre contre-insurrectionnelle peut sembler à court terme une solution

plus ou moins efficace (très encadrée et reposant sur la mobilisation de communautés locales), sa généralisation récente sur fond de discours nationalistes et identitaires est **porteuse de graves dérives et de conflits intercommunautaires incontrôlables**. Toutefois ces reconfigurations sécuritaires **posent la question du rôle de l'Etat** et de sa détention de la violence légitime (au sens wébérien). La réalité du terrain montre que les groupes armés en conflits qui contrôlent les habitants, passent des accords entre eux, parfois sous l'égide de l'Etat. Cette réalité ouvre **la réflexion sur des nouvelles organisations sociales au Sahel avec un référent étatique renouvelé** au-delà ou en deçà du mode Westphalien (Pellerin, 2022).

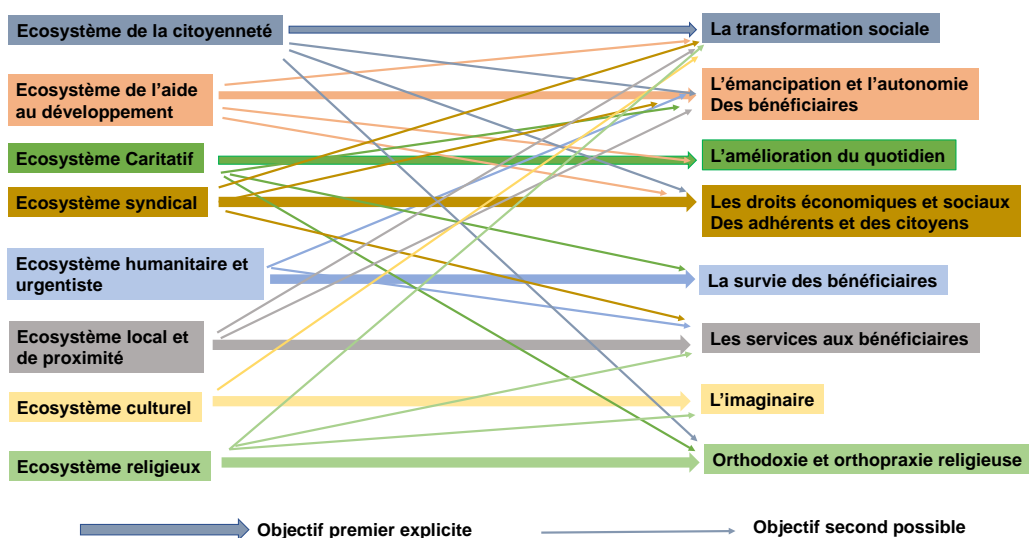
Au Sénégal la **prégnance de la confrérie Mouride** dans la vie politique, économique sociale et religieuse du pays influence les stratégies et les pratiques des associations de développement. La résistance au pouvoir colonial de la confrérie, alliée à la colonisation agraire égalitaire de la culture de l'arachide qu'elle a organisée (Couty, 1982) amène à revoir les raisons de l'adhésion des jeunes musulmans à « l'impératif participationniste » porté par les ONG de développement et les mouvements sociaux, pour y voir plutôt un impératif religieux spécifique, une trajectoire participative endogène (Brossier 2013). Parallèlement, le **mouvement associatif féminin** a beaucoup évolué (Bouilly 2017). Il **est sorti de sa marginalité**, les principes d'égalité sont appropriés par les femmes et de mieux en mieux intégrés dans leur culture pratique. Si les institutions intègrent peu à peu ces changements intervenus dans la culture féminine qu'elles cherchent à accompagner, par des lois, des mesures de renforcement ou de régulation, les **inégalités de genre restent encore particulièrement élevées**. En termes institutionnels, depuis octobre 2022, la délégation de l'Union européenne, finance la plateforme des ONG de l'Union Européenne (PFONGUE) qui regroupe 64 des plus importantes organisations de solidarité internationale présentes au Sénégal (dont 32 française). La PFONGUE a mis en place, avec le cofinancement de l'ambassade de France, une cartographie pour représenter tous les projets des ONG actives au Sénégal et leurs partenaires. Depuis les premiers programmes d'appui à la société civile (PASC) sur le 9e Fond européen de développement (2000-2007) l'Union européenne finance une plateforme des « acteurs non étatiques » qui regroupe 58 structures faitières représentatives à la fois des associations patronales, des organisations syndicales et les organisations de la société civile, y compris la PFONGUE et le CONGAD. La politique des bailleurs internationaux qui vise **une société civile « tiers-secteur », élément d'un triptyque vertueux entre l'Etat et le marché, est la plus aboutie au Sénégal**. Les violences de mars 2011 ciblant les enseignes françaises montre qu'elle ne suffit pas à désamorcer les mouvements contestataires.

## 6. Analyse comparée des écosystèmes des sociétés civiles au Sahel

### 6.1. Diversité des écosystèmes

Les huit écosystèmes qui suivent montrent tous une grande diversité en termes de méthodes, d'histoire, de moyens et de taille. La « société civile » n'est pas « un tout » homogène, au contraire, les acteurs qui la composent sont **un maquis d'organisations et de mouvements de différentes natures et de différents âges, aux projets sociaux divers et parfois contradictoires, avec différents degrés d'insertion dans des réseaux clientélistes ou internationaux, des intérêts et des stratégies divergentes**. Ce qui caractérise les organisations appartenant à chaque écosystème ce sont les objectifs visés par leurs activités : la transformation sociale pour l'écosystème de la citoyenneté, l'autonomie et l'émancipation des bénéficiaires pour l'écosystème de l'aide au développement, l'amélioration du quotidien pour l'écosystème caritatif, la survie des bénéficiaires pour l'écosystème humanitaire urgentiste, les services aux bénéficiaires pour l'écosystème des organisations locales de proximité, l'orthodoxie et l'orthopraxie pour l'écosystème des associations religieuses, les droits sociaux pour l'écosystème syndical et les imaginaires pour l'écosystème de la culture. Les femmes et les jeunes se répartissent dans chaque écosystème avec leurs propres intérêts et pratiques. Les statistiques officielles ne permettent pas de désagréger les associations féminines. Comme pour les périmètres poreux des écosystèmes, les objectifs visés par ces derniers, se recoupent aussi.

Schéma 8 : Les objectifs croisés des acteurs par écosystème



## 6.2. Des associations de femmes aux mouvements féministes

Les femmes se sont engagées de longue date dans les mouvements sociaux et en particulier les luttes pour l'Indépendance (Bouilly et Rillon, 2016 ; Rillon, 2022). Dès les indépendances les États africains ont mis en place des organisations féminines dans le cadre des structures déconcentrées des partis uniques. La dynamique développementiste et la pensée tiers-mondiste à partir des années 70 a contribué à la création d'associations féminines structurées en de grands réseaux. On « découvrait » l'importance de la participation des femmes dans de nombreux domaines de la vie sociale et économique (Gururani, 2002). De multiples groupements de femmes, structurés autour d'activités génératrices de revenus, ont été créés, permettant l'émergence de femmes leaders souvent engagées dans la politique locale (Bouilly, 2019). Depuis la décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985) cette place a largement évolué (Saw, 2012) et les nouvelles générations de femmes ont élargi leur espace en ne se cantonnant plus aux questions considérées comme féminines (santé, éducation, gestion domestique, microfinance) où la place de la femme était certes centrale, en restant, même collectivement, centrée sur les questions domestiques, de subsistance de santé et d'éducation des enfants, et d'activités génératrices de revenus complémentaires, mais en inscrivant ces dernières dans les luttes politiques plus larges dans l'espace civique et en contestant l'ordre social (Zakari, 2017). Cette évolution d'organisations féminines à féministes crée des débats au sein des associations de femmes sur les priorités de leurs activités et de leurs luttes (étude de cas n°1 et 2). Les premières, les plus nombreuses, restent dans le cadre religieux et culturel de leur environnement social et politique ; on les retrouve dans l'écosystème de l'aide au développement. Les secondes s'inscrivent dans les débats au niveau international sur les questions de droits des femmes, de genre, voire d'intersectionnalité, on les retrouve dans l'écosystème de la citoyenneté. Les questions des violences basées sur le genre, de santé reproductive ou d'autonomisation financière, de lutte contre les mariages précoces ou d'inscription à l'état civil, restent prioritaires pour la plupart des associations féminines. Les rapports de genre évoluent en Afrique, la scolarisation des filles avance, les femmes commencent à accéder au pouvoir, mais il n'en reste pas moins que les femmes au Sahel vivent dans des sociétés patriarcales, très inégalitaires, « restées globalement très machistes » (Coquery-Vidrovitch, 2013), même si des femmes investissent le domaine culturel contemporain pour faire passer leurs combats (Voir étude cas 23, section 6.7, écosystème culturel). Les données statistiques internationales sur la durée scolarisation des femmes comparée aux hommes dans les pays de l'étude, illustrent les fortes inégalités de droits entre les hommes et les femmes (voir figure 9). Dans chaque pays il existe une loi (mal appliquée) sur les quotas des femmes dans la représentation nationale pendant que la composition des conseils d'Administration des ONG non féminines étudiées montre que les femmes y sont minoritaires ou cantonnées le plus souvent à la fonction de trésorière. La visibilité des grandes militantes associatives à la tête de réseaux nationaux (étude de cas n°4) ne doit pas faire perdre de vue tous les réseaux associatifs féminins locaux qui mènent leurs activités au quotidien dans des contextes difficiles (étude de cas n°3). Souvent les associations de femmes sont instrumentalisées à des fins politiques.

Le statut de la personne dans les pays de l'étude où les habitants sont dans leur immense majorité musulmans, fait l'objet de débats intenses dans l'espace public où, à partir des années 90, on observe une montée en puissance d'acteurs associatifs islamiques (Koné et Calvès, 2021). Même dans les États où les constitutions sont laïques (Mali, Niger), l'évolution législative du statut de la personne ou des codes de la famille, est ralentie (Mauritanie), voire bloquée (Mali et Niger) autour des questions sur la place et le rôle de la femme. Ces trois pays ont ratifié

la convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes mais avec des réserves et en les amputant des éléments essentiels pour les faire évoluer.

#### **Etude de cas n°1 : Voix des femmes (Mauritanie)**

Voix des Femmes est un collectif qui regroupe plusieurs réseaux de jeunes femmes qui promeuvent les droits des femmes dans l'espace public. Elles se présentent comme activistes féministes et appartiennent aux différentes communautés linguistiques vivant en Mauritanie. Elles se consacrent notamment au changement de l'article 9 du Code du statut personnel, selon lequel « La tutelle (wilaya) est exercée dans l'intérêt de la femme. La femme majeure ne peut être mariée sans son propre consentement et la présence de son tuteur « weli ». Le silence de la jeune fille vaut consentement. ». Elles participent au pôle d'ONG féminines qui travaillent sur le droit des femmes en menant des plaidoyers pour l'adoption de la loi sur les violences faites aux femmes et aux enfants. Une troisième mouture de cette loi sur laquelle elles travaillent depuis 2012 est en examen au ministère des affaires islamiques. Il y a des débats très difficiles autour de cette loi. Le mot « genre » n'est plus utilisé, trop connoté en termes de valeurs occidentales permissives. Le mot féministe est en train de connaître le même sort, alors pour les militantes présentes, il signifie leur implication politique pour leur accès *aux droits*.

#### **Etude de cas n°2 : AMSME (Mauritanie)**

L'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) a été créée en 1999 avec une vocation essentiellement centrée sur les questions de santé maternelle et de protection des enfants. Rapidement l'association a élargi ses activités sur l'accès aux droits pour les femmes. Sur ses cotisations internes, l'association arrive à louer son local et à rémunérer le secrétariat. L'AMSME a un site ([amsme.org](http://amsme.org)) qui présente ses activités, notamment par l'organisation d'ateliers de renforcement de capacités, des dons, des relais de campagne sur la lutte les mutilations génitales féminines, etc. L'association a ouvert un centre El Wafa qui conseille pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles ainsi qu'en 2010 une ligne verte d'assistance téléphonique. Ces deux outils lui permettent de suivre des statistiques sur les VBG qui montrent qu'elles sont en augmentation.

Après un démarrage flottant, le régime d'Aziz a fait bouger quelques lignes sur l'égalité entre les hommes et les femmes (quotas de 20% de femmes candidates, quotas de 30% de femmes dans l'administration). L'AMSME a mené un plaidoyer pour que la question des droits des femmes soit incorporée dans le programme du candidat Aziz. Si le régime de Ghazouani a apaisé le débat politique, il apparaît que la question des droits des femmes n'est plus abordée dans l'espace public. « *La société civile n'est plus dans la rue* ». La notion de genre, attaquée par les milieux conservateurs, bloque le débat public. Individuellement la présidente de l'AMSME se revendique féministe mais elle estime que son association n'est pas féministe au sens où ses statuts le prévoient pas. La revendication féministe dans l'espace public pose de plus en plus de problèmes sur la signification à donner à ce terme. Ce débat sur le mot « féministe » traverse toutes les associations de défense des droits des femmes. Beaucoup de femmes engagées sur le terrain des droits contestent cette appellation.

Les priorités des agendas des associations de femmes diffèrent selon leur communauté d'appartenance. Pour l'AMSME il y a les situations explicitement décrites dans le Coran que l'on ne peut pas changer, notamment sur les questions d'héritage. Mais d'autres sont susceptibles d'interprétation et qui engendrent des discriminations (l'autorisation de voyage, la nationalité par filiation, l'accès au foncier). La loi sur la santé reproductive n'est pas réellement mise en œuvre, voire inconnue de certains juges. L'AMSME a donné des éléments de langage à la ministre pour la rédaction du rapport de la Mauritanie au comité CEDEF (Convention pour l'Élimination des Discriminations Envers les Femmes) pour 2023 et rédige un rapport alternatif.

#### **Etude de cas n°3 : GFM Ouallam. Niger**

Le groupement des femmes médiatrices est une organisation de la société civile locale de la commune de Ouallam, créé en 2020 et reconnu par arrêté du maire de cette Commune. Ce groupement compte quarante (40) femmes dont treize (13) membres du bureau chargés de la gestion. Il dispose d'un organe de contrôle composé de trois (3) commissaires aux comptes.



L'idée de création du groupement est née à la suite d'une formation sur le foncier. En effet, les femmes leaders ayant bénéficié de ce renforcement des capacités ont appris que les femmes ont droit comme les hommes à un accès au foncier. Sachant que les femmes de Ouallam n'ont pas de droits sur le domaine foncier de leur famille, du fait de la coutume de la zone et malgré le droit islamique qui concède une demi-part d'héritage aux femmes, elles sont en conflit avec les membres hommes de leurs familles, les femmes leaders formées sur le foncier avaient décidé de conduire des actions de médiation en vue de prévenir et gérer de façon non violente les conflits liés à l'accès des femmes à la terre. Ces actions de médiation conduites ont permis au groupement de développer des initiatives de communication, de sensibilisation et de formation sur les droits des femmes sur le foncier à l'intention des acteurs locaux.

Aussi, dans le cadre de ses activités, le groupement des femmes médiatrices organise chaque mois un « foyendi », rencontre d'échange et de solidarité entre les femmes. Ces rencontres informelles sont des occasions de discussion et d'échange d'informations entre les femmes. Cela permet également de récupérer les « cotisations » de chaque membre. Depuis 2001, Ce groupement bénéficie de l'appui du projet ARIDEL pour la mise en œuvre une activité génératrice des revenus (extraction d'huile d'arachide et transformation d'autres produits dérivés d'arachide). Les femmes de ce groupement sont autonomes et très écoutées au sein de leur communauté et dans toute la ville de Ouallam. Les cotisations mensuelles qu'elles versent par mois et par membre ainsi que les retombés (bénéfices) de leurs activités génératrices de revenus renforcent leur capacité financière, leur accès au foncier et la viabilité du groupement femmes médiatrices de Ouallam.

Ce groupement est apolitique même si que chaque membre a le droit de militer dans la formation politique de son choix. Il a une bonne relation avec la commune et les services techniques déconcentrés qui lui facilitent des contacts avec des partenaires financiers intervenant à Ouallam.

Sur le plan de gestion administrative et financière, le groupement ne dispose pas des outils efficaces. Ces textes (statuts et règlement) du groupement ne sont pas respectés notamment en ce qui concerne la tenue régulière des instances (AG et Réunions mensuelles) et le renouvellement des organes de gestion et de contrôle. Le groupement a évolué de façon solitaire bien qu'il est intéressé par le réseautage et la synergie d'actions.

#### **Etude de cas n°4 : Leadership féminin en Mauritanie**

La Mauritanie a la chance de compter sur l'engagement de deux grandes militantes associatives partageant des positionnements différents : Zeinab Taleb Moussa à la tête de l'AMSME (voir ci-dessus) et Aminetou Mint El Mokhtar, présidente de l'Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF) pour son projet d'accès à l'état civil est appuyée par l'AFD, via son projet d'appui au secteur de la justice qui finance l'ONG Terre des Hommes Lausanne). Toutes les deux ont des objectifs analogues, dressent le même constat sur la situation des femmes en Mauritanie, notamment une régression de l'intérêt des pouvoirs publics sur la question, mais ont des positionnements politiques et un parcours personnel qui les placent en concurrence. C'est autour de la loi initialement appelée « sur le genre » aujourd'hui appelée loi contre les violences faites aux femmes et aux enfants, très en deçà des objectifs initiaux des concertations et manifestations de 2012, que se cristallise leur conflit qui peut apparaître qui reflète des visions sur le genre différent. Zeinab Taleb Moussa est issue du militantisme politique des années 80, nationaliste arabe et est dans une logique d'accompagnement des régimes en place. Aminetou Mint El Mokhtar est issue du militantisme politique plus axé sur les questions démocratiques et est très présente dans l'espace civique avec des postures d'opposition au pouvoir.

#### **Etude de cas n°5 : L'Association pour le progrès et le droit des femmes APDF Mali**

Extraits de l'entretien avec la Présidente de l'Association, le 22 novembre 2022.

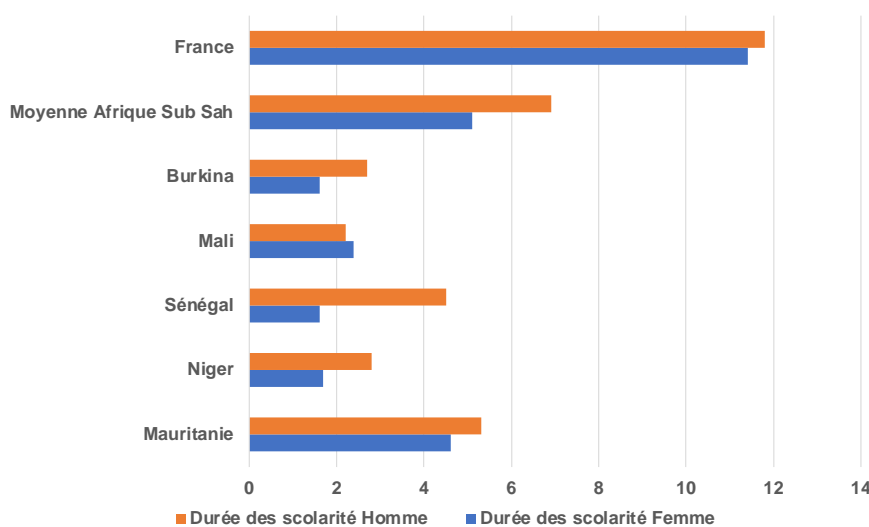
*« L'association est née à partir du changement socio-politique démocratique instauré dans notre pays à partir 26 Mars 1991 (le récépissé datant de juin 1991). L'initiatrice et la fondatrice est la regrettée Mme Fatoumata Ciré Diakité (Professeur d'allemand), ancienne Vice-Présidente de la commission nationale des femmes travailleuses de l'UNTM. Elle fut Ambassadrice du Mali en Allemagne. La Présidente actuelle est Bintou Diawara.*

La finalité de l'association n'est autre que de défendre les droits des femmes en luttant contre les diverses formes de discriminations et de violence. La stratégie est essentiellement la formation, l'information, la sensibilisation, les soutiens.

Les membres de l'APDF sont des femmes de diverses générations. L'association a des bureaux et cellules partout à travers le pays ainsi qu'à l'extérieur du Mali. Elle est constituée de quatre organes : l'Assemblée générale, le Comité exécutif national, le Bureau des régions et des cercles et la cellule de base. Le bureau exécutif est composé de 13 membres qui assurent les fonctions permanentes de l'association, s'occupent de l'écoute des femmes victimes de violence afin de parvenir à une issue heureuse. Les membres du bureau exécutif sont rémunérés. L'APDF mène beaucoup d'activités. Elle a entrepris de multiples actions en faveur des femmes et des enfants, mais aussi en direction des hommes au plan local, régional, national et international. Elle a : un volet Formation (renforcement des capacités des femmes) ; un volet information-diffusion-sensibilisation (sur les questions relatives aux VBG et aux MGF) ; un volet plaidoyer : institutionnalisation d'un prix de la promotion de la femme, mise à jour des textes juridiques internes discriminatoires à l'égard de la femme et de l'enfant en conformité avec les engagements internationaux, reconnaissance et valorisation du travail de la femme en milieu rural ; un volet microfinance : encadrement professionnel des femmes en milieu rural, encadrement des détenus, réinsertion des femmes ex-exciseuses. L'APDF a un statut consultatif catégorie spéciale auprès l'ECO-SOC (Nations Unies) et un statut d'observateur auprès de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples et auprès du département de l'information de Nations Unies. Nationalement l'APDF est en rapport avec les services étatiques. Elle appartient à plusieurs réseaux : CIAF, CAFO, WILDAF, Coalition mondiale contre l'exploitation sexuelle des femmes, l'Organisation mondiale contre la torture, la Fédération internationale démocratique des femmes, la Coalition contre le trafic des femmes ».

L'APDF a développé une expertise dans le domaine de la protection des droits des femmes au Mali. Le profil de sa fondatrice qui est restée présidente jusqu'à sa mort, militante et responsable dans plus grande et ancienne centrale syndicale UNTM, a fortement pesé pour son développement et son crédit. La notoriété de l'APDF repose toujours sur le lien étroit de beaucoup de ses membres avec la politique.

Schéma 9 : Durée de scolarité  
Rapport sur le développement humain PNUD 2021



### 6.3. L'écosystème de la citoyenneté

**La question démocratique et celle de la place des femmes en Afrique sont portées aujourd'hui par les mouvements sociaux.** Les partis politiques qui visent au pouvoir d'Etat ont perdu le partage légitime et militant de la première question (Akindes, 2016) même si comme au Niger, ils ont encore une capacité de mobilisation dans la rue. Les analyses pays qui précèdent montrent aussi comment des hommes politiques se servent de leur notoriété militante associative pour leur carrière politique (étude de cas n°8). Certains acteurs de cet écosystème militent depuis longtemps pour les droits civiques et politiques, au prix d'un essoufflement idéologique et politique comme l'Association Malienne des Droits de l'Homme (étude de cas 7) pendant que d'autres, correspondant à une nouvelle génération militante, urbaine, visant à la transformation sociale, sont plus « bruyantes » et se font entendre dans l'espace public au prix de nouvelles répressions de la part des autorités publiques (Tournons la page, 2022). Ces nouvelles mobilisations sociales comme Y'en a marre au Sénégal, le Balai citoyen au Burkina ou Tournons la Page au Niger (étude cas n°6) se développent face à la faible action des partis politiques traditionnels. En France les mouvements des Indignés et des Nuits Debout, relèvent de ces formes de contestations. L'Etat a du mal à contrôler ces mouvements qui utilisent les réseaux sociaux et qui se transnationalisent (Ba, 2021, Gorovei 2016). **Au Mali l'alliance des mouvements sociaux avec des syndicats et des organisations religieuses ont fait tomber plusieurs régimes politiques.**

Ces associations citoyennes et féministes ont en commun d'intervenir dans l'espace civique vis-à-vis de l'Etat, essentiellement, pour faire évoluer les situations en termes de droits humains, de gestion des affaires publiques, de lutte contre la corruption ou de questions sociétales comme la place des femmes. Les anciennes associations, mises en place à partir des années 70/80 dans la mouvance de la ligue des droits de l'homme en France dans le cadre de la FIDH : l'AMDH au Mali, la LMDH en Mauritanie, l'ANDDH au Niger ont souvent perdu de leur influence. Elles travaillent sur des approches d'expertises/prestation auprès des partenaires financiers. Leurs antennes locales ne tiennent que grâce à quelques notables motivés ou qui s'appuient sur la notoriété ancienne de l'association (étude cas 9).

De la même manière que les acteurs qui interviennent dans le champ du développement, la recherche de financements internationaux est centrale pour ces acteurs de cet écosystème, même si les nouvelles mobilisations sociales sont plus autonomes ou trouvent des financements auprès de réseaux internationaux associatifs. Les associations religieuses qui interviennent dans l'espace civique sur les questions du code de la famille ou du statut de la personne appartiennent à cet écosystème. Au Sénégal et au Burkina, les mobilisations Y'en a marre et Balai Citoyen sont en fin de cycle et doivent repenser leurs actions (Dimé, 2021) **Dans le contexte anti-français/occidental, on observe plus récemment l'émergence de coalitions plus radicales**, qui travaillent moins sur des questions de citoyenneté que sur des questions de souveraineté et d'identité comme France dégage au Sénégal ou Sauvons le Burkina. Le risque de notabilisation ou de radicalisation souverainiste des acteurs de cet écosystème, existe aussi au Niger.

**Etude de cas n°6 : Tournons La Page (Pour l'alternance démocratique en Afrique). Niger**

TLP Niger intervient dans l'espace civique pour interpellier les pouvoirs publics sur les questions de gouvernance : transparence, finances, redevabilité de l'Etat, corruption, coopération internationale, etc. La première AG de TLP s'est tenue en mai 2016. TLP Niger compte aujourd'hui 30 membres dont le

Réseau des Organisations pour la Transparence et l'analyse Budgétaire (ROTAB). TLP a choisi les méthodes de judiciarisation des luttes (« culture du contentieux ») pour faire bouger les lignes de la lutte contre la grande corruption. Des brigades citoyennes sont présentes sur tout le territoire. TLP a publié un rapport documenté sur les dernières fraudes électorales. Il est encore un document de référence que même la DUE lui a demandé. Pour TLP la situation sécuritaire est beaucoup plus dégradée que ce que les pouvoirs publics en disent.

TLP est une coalition d'organisations de la SC en France et dans plusieurs pays d'Afrique (Niger, Tchad, Cameroun, RDC, Gabon et CI) qui militent sur les questions de citoyenneté, de promotions des droits humains et de démocratie. Le secrétariat technique de la coalition est à Paris (siège du CRID). TLP est financé par Oxfam France, le Secours catholique, le CCFD. TLP appartient depuis peu à la plateforme des DH (PDH) financée par l'AFD à 70%, qui regroupe 26 organisations (FIDH, Agir ensemble, etc.). Le département gouvernance de l'AFD suit les travaux de la PDH. La question de la gestion (lieu, acteurs) du fonds dédié à la démocratie, évoqué lors de sommet Afrique France, est importante pour l'AFD. TLP mène des discussions avec des organisations au Mali, mais le contexte rend les discussions très difficiles.

**Etude de cas n°7 : L'Association Malienne des Droits de l'Homme AMDH Mali. Entretien avec Me Ali Keita (Huissier de justice), membre de l'AMDH, le 30 novembre 2022**

« L'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) a été créée en 1988 par Feu Me Demba Diallo (Avocat de grande renommée au Mali) à une période où le dictateur Moussa Traoré avait été choisi comme secrétaire général de l'Organisation Africaine des droits de l'homme. Elle a été créée dans un contexte où les abus n'étaient pas rares mais a toujours dénoncé ce qui n'allait pas. L'association est attachée aux idéaux de Demba Diallo, à savoir la libre et vertueuse défense de l'homme dans ses droits les plus fondamentaux. Cet homme, qui était un mentor ou un modèle pour chaque membre de l'association, a dédié toute sa vie à aider son prochain et a permis à l'AMDH de recruter des gens très indépendants et compétents.

Tous les membres de l'AMDH sont indépendants et financièrement autonomes en raison de la profession libérale (en droit) qu'ils exercent. Les membres sont des juristes (essentiellement des avocats), femme ou homme. Au sein du siège, il y a 21 membres qui sont tous des bénévoles. Il y a aussi quelques salariés pour tenir la permanence de l'AMDH. Pour être opérationnel sur tout le territoire, on a des sections, des comités et des cellules qui recensent les violations des droits humains pour l'association. Le bureau central se charge des rapports. Le Président ne peut prendre de décision seul. Ainsi la décision de se désolidariser du Rapport FIDH sur le Mali est une décision du bureau exécutif central et conforme aux principes de l'AMDH.

La lutte contre les mauvais traitements, les abus des autorités notamment policières par la dénonciation (et l'assistance judiciaire), les droits des détenus dans les prisons, la liberté de la presse, la défense du droit de propriété surtout face à l'exploitation de l'or ou encore depuis 2012 la dénonciation, l'aide et l'assistance des victimes de présumés crimes contre l'humanité perpétrés par les terroristes ou même par l'Etat. On peut mettre au compte de l'AMDH les procès à la CPI de membres des groupes terroristes. Tout le monde le sait maintenant, l'AMDH a des partenariats comme celui la FIDH, mais ses membres cotisent pour financer les activités et ne doivent rien en terme financier ni à l'Etat ni à autres partenaires. Il arrive à l'association d'exécuter des appels d'offre également. L'AMDH fait beaucoup de plaidoyer, mais aussi forme et informe. L'AMDH est les réseaux africains et internationaux des droits de l'homme, elle est considérée par l'Etat au même titre que la CNDH et lance des alertes pour corriger l'Etat dans ses actions. Cela dit elle est totalement indépendante. »

Etude de cas n°8 : L'IRA Mauritanie ; Alimentant les réseaux sociaux, en 2012 le président de l'IRA brûle, face aux caméras, des ouvrages religieux légitimant l'esclavage par l'islam, pour signifier que ces livres de doctrine, tardifs, ne devaient pas entrer dans les sources de l'interprétation du droit. Il est arrêté et libéré quatre mois plus tard, son charisme auprès des H'ratin en sort encore renforcé. Il est de nouveau arrêté et inculpé de troubles à l'ordre public en 2014 après avoir organisé une caravane contre l'esclavage (Villasante Cervello, 2015), il le sera encore en 2018. Élu député, via l'aile politique de l'IRA, il se présente aux élections présidentielles de 2014 et 2018 où il réunit près de 20% des suffrages au premier tour.

**Etude de cas n°9. Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) antenne de Ouallam.**

L'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme est représentée à Ouallam. Cette représentation est composée d'un organe de gestion et d'un autre de contrôle. Mais ces organes sont juste là pour la forme, leur fonctionnalité n'est pas vraiment professionnelle. Son mandat est de promouvoir et défendre les droits humains et les libertés publiques fondamentales. C'est la réplique du mandat de l'association nationale qui est reprise au niveau local.

Cette structure est apolitique, non confessionnelle et à but non lucratif. Mais comme c'est le cas très souvent, les membres sont membres de partis politiques. Le secrétaire général de la section de l'ANDDH Ouallam n'a pas souvenir de la date de la création de cette représentation. Cependant, elle a adhéré en 2015. Dont la structure est représentée au niveau de Ouallam en 2015. (il y a une coïncidence avec l'attaque des Djihadistes violents au Niger et la réaction violente des FDS et les décisions d'instauration des actions de couvre-feu dans les deux régions de Tillabéry et de Ouallam

Elle atteste que depuis la mise en place du bureau, les réunions sont très rares et aucune activité n'a été organisée. Les initiatives locales sont inexistantes. La structure n'a pas de bureau (local), les membres du bureau se réunissent dans les écoles. Les membres de la représentation ANDDH Ouallam participent aux ateliers organisés par les partenaires, les services techniques et la mairie. Le président de l'ANDDH Ouallam est bien écouté et il a une grande influence dans niveau départemental et communal.

Selon les informations à ma disposition, « notre section n'est pas en réseautage ou en synergie avec aucune organisation ». Aussi, même le rapport avec le bureau national de l'ANDDH n'est plus assuré de façon régulière. Selon la secrétaire générale, la section n'a obtenu aucun financement ni une subvention du bureau national. En creux, les caisses de l'ANDDH Ouallam sont vides. Il s'agit d'un regroupement de personnes de bonnes volontés sans aucune indépendance financière. En ce qui concerne la gestion des plaintes, les citoyens saisissent le président uniquement et ce dernier ne fait pas de compte rendu sur l'évolution ou l'aboutissement des plaintes à ses autres collègues. Même la SG n'est pas bien informée de ce qui se passe.

**Etude de cas n°10 Forum des Organisations Nationales de Droits Humains (FONADH) Mauritanie**

Le FONADH œuvre depuis le 11 novembre 2000 en faveur des droits humains en Mauritanie. Composé de 17 associations humanitaires nationales le FONADH a pour mission de promulguer les droits de l'Homme en Mauritanie et de lutter en faveur de ces derniers.

A Nouadhibou, le FONADH pilote un observatoire des droits de l'Homme. Cette initiative, qui date de 2010, regroupe à Nouadhibou cinq membres du FONADH (SOS Esclaves, AFCF, et l'AMDH) et a pour mission d'aider les victimes à défendre et recouvrer leurs droits. En fonction des situations, c'est l'un ou l'autre membre du FONADH à Nouadhibou qui prend en charge le cas. Les questions d'inscription à l'Etat civil et les questions de violences domestiques seraient les plus fréquentes. SOS Esclave est également très active dans le cadre de l'observatoire. Des activités de plaidoyer, de formation et d'assistance aux victimes sont menées. Il apparaît néanmoins que la réalité du fonctionnement de l'observatoire est

très en deçà des intentions affichées. Des registres existent mais ils ne sont pas à jour et ne sont pas minutieux.

A Kiffa, l'antenne régionale du FONADH a été ouverte en 2008 et depuis 2011, l'observatoire essaie de se mettre en place non sans difficultés (désigné selon l'expression du coordinateur lui-même comme « le parent pauvre » de l'ensemble des observatoires du FONADH). Huit ONG sont membres de cet observatoire, qui se donne pour mission de renforcer la cohésion sociale à travers des médiations qu'il effectue en matière de réinsertion des déportés et de prévention des conflits fonciers au sein de la population locale. De manière exceptionnelle, l'Observatoire du FONADH s'implique dans des affaires liées à la santé, à la prison civile de Kiffa. L'observatoire ne dispose pas de registre des cas sur lesquels il est intervenu par le passé ou sur lesquels il travaille actuellement. En 2015 les responsables de cet observatoire soulignent l'inexistence de moyens et d'outils permettant à cette structure de poursuivre sa mission malgré la grande volonté qui anime ses membres. Ce paysage a « été aussi remarqué aux antennes de Boghé, Badabé, Kaédi, et Sélibabi.

#### 6.4. L'écosystème de l'aide au développement

Cet écosystème comprend tous les acteurs qui agissent pour les autres en vue de leur autonomie et de leur émancipation. On y trouve les ONG et associations de développement, qu'elles soient locales (voir étude de cas 13), nationales ou internationales (voir étude de cas 12). Plusieurs grandes ONG internationales comme OXFAM, le CCFD, l'IRAM, Terre des hommes, le GRDR (voir étude cas 12) se sont créées dès les indépendances dans le cadre de la pensée tiers-mondiste. Elles mènent des activités pour améliorer structurellement les conditions de vie économiques et sociales des habitants, et appuyer les organisations que ces derniers se donnent. C'est avec les ouvertures démocratiques des années 90 et concomitamment à l'affaiblissement des États dans leur capacité à rendre les services sociaux de base que le nombre de ces organisations a beaucoup augmenté au niveau local et national.

Le concept d'ONG n'est ni un concept sociologique ni un concept juridique, il fait référence à des organisations, sous statut associatif qui œuvrent en faveur d'autres personnes, et reçoivent des dons ou des subventions à cette fin. Ces organisations sont particulièrement dépendantes de l'aide internationale pour mener leurs activités, mais ce ne sont pas les seules. Certaines sont dans des logiques d'accompagnement d'associations et d'ONG locales (formation, accompagnement juridique et technique, promotion des droits des femmes, intégration du genre dans la vie associative, l'organigramme et les activités). Certaines, nationales, sont des prestataires de l'aide, apportant au niveau local une plus-value technique dans leur domaine de compétence (voir étude de cas n°11). C'est avec ces dernières que les bailleurs sous traitent leurs programmes souvent au travers « d'ensemblers<sup>20</sup> » qui désigne chez les bailleurs des ONG internationales qui présentent à leurs yeux plus de garanties financières et techniques.

Dépendantes des financements de l'aide au développement et de ses règles, ces organisations se sont, à des degrés divers, appropriées les outils techniques de conduite de projet et de planification dans une logique « d'ingénierie sociale » et son incontournable cadre logique (Giovalluchi et Olivier de Sardan, 2009). Certaines maîtrisent ces outils, au risque de devenir de

---

<sup>20</sup> Une métaphore cinématographique. L'ensemblier est l'opérateur qui organise les décors intérieurs d'un film.

simples prestataires et de perdre leur ancrage sur le terrain et le sens de leur action<sup>21</sup>, mais répondre aux appels d'offre et aux appels à projets est complexe pour beaucoup de petites ONG nationales ou locales, qui ne savent pas comment transformer leur « projet » (ce à quoi elles aspirent) en document-projet fondé sur une conception technicisée de l'action. D'une manière générale les femmes sont moins représentées que les hommes dans les instances dirigeantes de ces ONG et association. Dans le meilleur des cas, elles tiennent la fonction de trésorière ou la présidence d'un groupe de travail dédié aux femmes.

Les ONG françaises dans les pays de l'étude mènent depuis longtemps un travail d'accompagnement et de soutien aux ONG, qui porte ses fruits, mais qui ne semble pas suffisamment connu par les bureaux de l'AFD. Au Niger par exemple, deux importantes ONG de développement qui travaillent avec l'AFD ont été soutenues (Karkara), voire créée (le RAIL, étude cas 11) par l'AFVP avec des experts juniors (volontaires) qui venaient en même temps en apprentissage aux métiers du développement et en appui technique aux organisations. La plateforme des ONG (le GAP) au Niger a également été créée par l'AFVP. L'OIREN (études de cas n°25) qui regroupe toutes les ONG occidentales d'urgence et de développement, est encore une création de l'AFVP avec Aide et Action. Le CCFD, en France, dans le cadre de son orientation sur la souveraineté alimentaire développe des partenariats au Mali, au Niger et au Burkina autour de plusieurs axes : l'agro écologie paysanne, les organisations d'appui ou de producteurs et le foncier. Il y a convergences des actions de ces partenariats dans l'espace civique sur les questions de lutte contre les OGM ou l'accaparement des terres et donc le dialogue politique. Le CCFD travaille également sur les questions de cohésion sociale.

Que ce soit par recherche d'emploi ou par contrainte d'accès aux financements, nombreuses sont les organisations locales qui relaient des activités commanditées par les bailleurs ou des ONG internationales (séminaires et ateliers participatifs, de sensibilisation, de concertation et autres...) souvent à partir des agendas de ces derniers : migrations, santé, environnement, changement climatique, droits humains, sécurité, place des femmes, natalité, etc. Le fait que les ONG – et en particulier les sous-traitantes - soient considérées comme faisant partie du champ de la société civile est parfois contesté par les organisations les plus militantes, qui considèrent qu'un engagement progressiste est une dimension indispensable pour revendiquer ce label.

**Etude de cas n°11 : Réseau d'Appui aux Initiatives Locales (RAIL). Niger. Entretien avec Ali Hassane secrétaire permanent**

Le RAIL a été créé en association en 1999, à partir des cadres nigériens de l'AFVP (notamment issus des coopérations décentralisées). En 2004 les statuts ont été renforcés. L'AG compte 25 personnes (dont trois femmes). Les réunions statutaires sont très régulièrement tenues et les rapports publiés. Il y a aujourd'hui 80 salariés et le RAIL paie environ 100 millions d'impôts. Avec l'ONG Karkara, le RAIL est l'un des deux poids lourds des ONG de développement au Niger. Il tire de nombreuses petites ONG.

Selon les interlocuteurs du RAIL, il existe deux types d'acteurs de la société civile : ceux qui sont dans la revendication et ceux qui sont dans le développement. Cela n'empêche pas ces dernières d'avoir des demandes vis-à-vis de l'Etat (financements, statuts dérogoires, contribution aux politiques de développement, etc.). Une ONG n'a pas de but lucratif ni de but politique. « Les ONG comme la nôtre

<sup>21</sup> Voir Freyss, 2004, sur la différence entre professionnalisation des ONG et professionnalisation dans les ONG, et Lavigne Delville, 2015, pp. 78, 118 et 306.

ont des obligations vis-à-vis des services de l'Etat : rapports annuels, redevabilité, transparence, collaboration. Par exemple, nous sommes dans une 2<sup>e</sup> phase de mise en œuvre de la coopération décentralisée Dogondoutchi/Orsay la moitié du financement vient de l'Etat. »

Depuis 5 années le rail publie un indice de pérennisation des OSC sur un panel d'une vingtaine d'ONG autour de critères liés au cadre juridique, à la capacité opérationnelle, à la capacité de mener un plaidoyer, à la capacité financière, à la notoriété et aux capacités immobilières. Le RAIL développe des partenariats solides, met en œuvre des projets importants et mène des activités dans des secteurs très diversifiés. Il mobilise également des financements privés. En 2008 le RAIL menait 53 coopérations décentralisées (Cités-Unies France/ ANIYA), il en reste 4 aujourd'hui. Jusqu'à présent le RAIL était un peu en retrait des regroupements associatifs et avait peu de visibilité. Il a adhéré au Groupement des Aides Privées (GAP) en 2020. Il revoit sa stratégie de communication, un volontaire français a été embauché pour revoir son site et ses outils de communication.

#### **Étude de cas n°12. Le GRDR en Mauritanie**

Le GRDR est une association de solidarité internationale française créée en 1969 de la rencontre d'agronomes français et de travailleurs migrants de la région du fleuve Sénégal. Elle a plusieurs antennes en Afrique (Algérie, Tunisie, Guinée Bissau, Sénégal, Guinée, Mali et Mauritanie) et mène en parallèle des actions en France en faveur des immigrés et de leurs associations. Sa charte précise que : « la mobilité des hommes et des femmes est une chance pour les sociétés. Elle est une nécessité pour la construction d'un monde de paix (...) Les migrations, la citoyenneté et le développement ne peuvent être dissociés. (...) les migrantes et les migrants tissent le monde de demain. Dans la durée, ils relient les sociétés et contribuent au développement de leurs territoires d'origine comme de leurs territoires de vie. Le GRDR valorise cette double appartenance. Il agit pour que les migrants soient des acteurs reconnus des sociétés (...) Le développement doit viser à l'amélioration des conditions de vie et permettre à chacun de 'vivre dignement', où qu'il soit. Les populations sont les premiers acteurs de leur développement. Le GRDR agit pour un développement solidaire. Il accompagne plus particulièrement les coopérations entre territoires ». En France le GRDR s'intègre dans des réseaux de solidarité internationale.

La coordination du GRDR en Mauritanie assure la représentation institutionnelle de l'association auprès des instances décisionnelles (bailleurs et coopérations bilatérales). Elle a notamment contribué au développement de différentes actions sur la sécurité alimentaire en Mauritanie en partenariat avec le SCAC de l'ambassade de France et la délégation de l'Union européenne à Nouakchott. La coordination Mauritanie apporte un appui en termes de management de projets et de ressources humaines à Sélibabi et à Kaédi. Elle mène plusieurs projets : trois projets de développement rural : Transition vers une Agroécologie Paysanne au Service de la Souveraineté Alimentaire (TAPSA, Gestion Intercommunale de l'Environnement pour l'adaptation agro-sylvo-pastorale au changement climatique (GITE), Résilience Agro-Pastorale Concertée au Guidimakha (RIMRAP). Trois projets de citoyenneté/jeunesse/emploi : Le Parcours d'Insertion Socioprofessionnelle et vers l'Emploi (PISE), Jeunesse et pouvoir d'Agir et plus récemment Graine de Citoyenneté (en partenariat avec le CCFD) mis en place dans le cadre des dispositifs pluri-acteurs (pouvoirs publics du nord et du sud, sociétés civiles du nord et du sud) créés par la coopération française au début des années 2000.

#### **Étude de cas n°13. Ensemble pour la Solidarité et le Développement. Mauritanie**

ESD est une ONG Mauritanienne créée en 2005 avec son siège central à Boghé. Elle agit dans les domaines de l'éducation, des droits économiques et sociaux des femmes, la protection des droits fondamentaux des enfants et la formation pour un développement durable. Cela se fait à travers des sensibilisations, formations, soutien et appui au niveau du camp de M'bera (à l'est de la Mauritanie, qui accueille des réfugiés maliens) , mais aussi dans d'autres wilayas du pays : Brakna, Trarza, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Gharbi, Hodh Chargui., et Nouakchott.



ESD a mené et mène des actions à M'bera sous financement du Bureau of Population Refugees, and Migration des Etats Unis d'Amérique, de l'UNICEF, du PAM et de Save The Children. Les thématiques tournent autour de l'appui à l'éducation primaire, secondaire et à l'éducation non formelle, appui à l'alimentation scolaire, appui à l'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes, renforcement du système de protection de l'enfance dans les communes de Bassikounou et d'Adel Bagrou, formations sur la gestion intégrée des ressources naturelles et la chaîne de valeur aux profits des acteurs des services déconcentrés de l'état, les élus locaux et des femmes de la Moughataa de Bassikounou, assistance directe aux étudiants de deux Mahadras Coraniques.

### 6.5. L'écosystème caritatif

Cet écosystème est celui qui a le périmètre le plus vague. Souvent à partir d'une vision caritative, les organisations évoluent vers des logiques d'aide au développement (étude de cas n°16). Cet écosystème a une influence sur un très grand nombre d'habitants dans des pays où le niveau de vie en termes de revenus, de santé, d'éducation, est parmi les plus faibles du monde (**Voir annexe 4**). Cet écosystème caritatif correspond à toutes les organisations qui donnent des compléments de moyens aux personnes les plus vulnérables. Il concerne aussi bien des petites initiatives locales, fondées par une personne qui a voulu répondre à des situations qui l'interpellaient (étude de cas 14 et 15) que des structures internationales (voir étude de cas 16), ou des actions de solidarité entre la diaspora et les familles au pays (étude de cas 17). Comme pour les autres écosystèmes, on y trouve une grande diversité de taille et de moyens. Le discours compassionnel caritatif (sur une base religieuse ou humanitaire) vis-à-vis des donateurs est un dénominateur commun à tous les acteurs de cet écosystème, discours que l'on retrouve aussi dans les grandes organisations caritatives internationales.

#### **Etude de cas n°15 : Association de Lutte contre l'Abandon des Enfants (ALCAE). Mauritanie**

Fondée en 2018 par Racine Dia, le but de l'association est d'améliorer les conditions de vie des enfants en situation précaire. Un de leurs projets phare est l'assistance totale aux enfants orphelins, abandonnés ou maltraités : placés en familles d'accueil, ALCAE soutient leur manutention et accompagne les mères de ces familles d'accueil. Toujours à Nouakchott, ALCAE donne des kits alimentaires à des familles démunies économiquement et finance des petites initiatives commerciales de ces familles résidant dans les quartiers périphériques de la capitale mauritanienne. Dans un pays où la loi ne prévoit pas l'adoption, ALCAE tâche d'assurer le droit à la citoyenneté de ces enfants.

Racine Dia était un rappeur connu dans la scène nouakchottois avant de créer et s'investir dans ALCAE. Lui-même victime d'abandon, ALCAE a bénéficié de ses contacts et son charisme. ALCAE a signé des conventions avec les autorités nationales. Cette association s'appuie amplement sur les dons privés.

#### **Etude de cas n°16 : La Marmite du Partage. Mauritanie**

En 2011 Khally Diallo a créé ce projet qui mobilise la jeunesse mauritanienne pour aider les familles démunies moyennant la distribution de repas et de kits alimentaires pendant le mois de Ramadan. Progressivement, la Marmite du Partage s'est consacrée aussi à la construction de latrines et de cases en bois pour les familles en difficulté économique, ainsi comme à assurer l'accès à l'eau courante. L'association compte 300 membres. Sa principale source de financement provient des initiatives privées, et des partenariats avec l'Ambassade des Etats-Unis, Attijari Bank, Tasiast, Humainement Concerné et Isi Kominik. Au niveau national, elle collabore avec AMDH, AMAMI (Association Mauritanienne d'Aide aux Malades Indigents), FONADH (Forum des organisations nationales des droits Humains) et SOS SIDA. La Marmite du Partage est à la naissance d'autres mouvements, comme Je M'engage, association citoyenne présidée par Dyeinaba Touré et créé en 2014.

#### **Etude de cas n°17 Qatar Relief. Niger**

L'entretien avec le coordonnateur de cette ONG caritative a permis de se rendre compte de l'étendue de son domaine d'intervention : caritatif, humanitaire, développement, etc. Au Niger, cette ONG est une représentation exécutive du siège (Qatar) qui mobilise les ressources auprès de ses bailleurs de fonds. Chaque année, l'ONG dépose un programme au siège qui se charge de trouver les financements.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, l'ONG ne travaille qu'avec des groupements organisés et reconnus par les mairies. L'ONG qui intervient au Niger depuis 2007 est membre d'un collectif de 7 ONG arabes accréditées au Niger (CONGFAN). Bien qu'elle ait son siège dans un pays arabe, l'ONG ne fait pas de la religion un critère d'accès à ses offres : « la religion n'est pas une condition ni dans les interventions ni dans les distributions. On travaille avec les nécessiteux définis par les autorités locales comme ayant un besoin. C'est aussi des zones définies par les autorités ».

Elle construit des infrastructures et équipements collectifs (dans les centres de santé, à l'école), fait des appuis à l'agriculture (distribution de semences et de vivres), soutien les femmes dans les AGR (activités génératrices de revenus), facilite l'accès des producteurs ruraux aux systèmes de crédit sans intérêt, construction de logements aux populations victimes d'inondations à Niamey. L'ONG a une large couverture géographique ; elle intervient dans toutes les régions en dehors d'Agadez et de Diffa (en raison des distances).

Dans le domaine du caritatif, l'ONG fait du parrainage des enfants orphelins. Elle prend en charge au Niger 3600 orphelins issus de familles démunies.

#### **Etude de cas n°18 Association Kayes Dambé Ani Yiriwa (Akady) Mali**

AKADY, pouvant se traduire par l'association pour le développement et la fierté de Kayes], est une initiative d'un notable qui réside en France, à Montreuil. Son assemblée constitutive a eu lieu en période de COVID 19 de manière virtuelle le 7 novembre et son récépissé obtenu en France le 26 novembre 2020. Son siège est à Montreuil et elle est présidée par son fondateur. Elle est financée par les ressources des expatriés originaires de la région.

A sa création, AKADY n'avait pas de bureau local à Kayes et ne comptait que 10 membres qui composaient également le bureau central. A partir de 2021 un bureau de 4 personnes a été constitué. Aujourd'hui deux ans après la création de l'association, on compte une cinquantaine de membres dotés de leurs cartes de membre de l'AKADY. Le bureau de Kayes est ouvert à tous afin d'être élargi, il n'y a selon les membres aucune discrimination. Tous les membres, hommes et femmes, expatriés et locaux ont les mêmes droits et obligations. Personne ne perçoit de rémunération, au contraire chacun donne de son temps et de son argent bénévolement. Les actions sont coordonnées par le bureau central à Montreuil. Le domicile du coordinateur qui est une personne de confiance du Président de l'AKADY fait office de siège.

La stratégie est de faire une activité phare par an. En 2021 il y a eu la réhabilitation des toilettes du marché de poissons et en 2022 la livraison d'un conteneur de matériels divers ; certains de ces matériels feront l'objet de don alors que d'autres seront mis à la disposition d'une clinique par exemple. Toutes ces activités sont financées sur fonds propre de l'association, grâce à une trésorerie transparente que chaque membre peut consulter à tout moment outre les points faits mensuellement. Les cotisations, qui sont 6000 francs par an pour la personne physique et 50000 francs pour les personnes morales (parfois directement versées sur le compte BMS de l'association par le membre), les dons des membres ou des sympathisants en France, aux USA ou dans d'autres pays, les quêtes organisées au nom de la communauté par les membres du siège en France et surtout les revenus des toilettes réhabilitées à hauteur d'environ trois

millions qui sont payantes permettent amplement de couvrir les activités envisagées. Les membres de l'association ont plus de 50 ans, elle n'attire pas les jeunes car beaucoup vont sur les zones d'orpaillage.

## 6.6. L'écosystème syndical

**Les syndicats ont joué un rôle central dans le tournant des indépendances** (voir section 4, § 5). Intégrés dans les systèmes de partis uniques au nom de la construction d'États nations, ils ont recouvré leur autonomie de fonctionnement lors de la remise en cause des régimes autoritaires au début des années 1990. Dans chaque pays on retrouve une centrale historique, issue du parti unique : l'UTM en Mauritanie (voir étude de cas 19), la CNTM au Mali et l'USTN au Niger. À côté de ces vieilles centrales toujours représentatives des salariés de la fonction publique, d'autres centrales se sont créées par scission ou sur la base des affiliations internationales existantes avant les partis uniques.

Le nombre d'habitants appartenant à la fonction publique ou même aux entreprises formelles publiques ou privées est très faible rapporté à la population de chaque pays. Dans les trois pays de l'étude, l'employeur le plus important reste l'État. Pourtant les syndicats ont toujours une influence déterminante dans les mobilisations sociales. Ils appartiennent à l'espace de la société civile, mais du fait de leurs activités et leurs modes d'action dans l'espace public, du point de vue des partenaires au développement et des autres OSC, ils sont souvent assimilés à des mobilisations voire à des ONG. « *Quand on me traite de société civile, je ne refuse pas, mais je ne me retrouve pas non plus !* ». Extraite de l'entretien avec un leader syndical nigérien, cette phrase témoigne de la difficulté qu'il y a à situer les syndicats dans l'environnement de la société civile. Les syndicats sont régis par la *Convention internationale n°98 l'OIT* relative « au droit d'organisation et de négociation ». **Ils ont pour spécificité de pouvoir faire grève.**

**Comme en France la représentativité des syndicats est basée sur leurs résultats aux élections professionnelles.** On arrive ainsi dans chaque pays à identifier quelques centrales dominantes, en revanche il y a une multiplication des syndicats par secteurs d'activité (banques, éducation, santé, mines, secteur public, entreprise de transport) et par catégorie socio professionnelle. Dans l'éducation au Niger on compte au moins 5 syndicats. Les pouvoirs jouent sur ces divisions. Les organisations syndicales se caractérisent par un vieillissement de leurs adhérents, une prédominance masculine, une diminution des adhésions, des ressources limitées et un déficit en matière de démocratie syndicale interne. Malgré toutes ces faiblesses, les syndicats jouent un rôle clé dans la politique de nombreux pays. Ils comptent toujours parmi les OSC qui ont le plus grand potentiel de mobilisation et sont souvent les seuls à disposer de structures à l'échelle nationale.

### Étude de cas n°19 : les syndicats en Mauritanie

La naissance du syndicalisme en Mauritanie est en lien avec l'histoire syndicale métropolitaine, de par la présence d'étudiants mauritaniens en France, et avec l'histoire de la création de la Mauritanie. Le 20 décembre 1959 eu lieu le premier congrès constitutif de l'Union Nationale des Travailleurs Mauritaniens (UNTM). Dirigée entièrement par des mauritaniens, l'UNTM était appuyée et reconnue par le gouvernement. Quelques mois plus tard, en novembre 1960, naissait l'Union Républicaine des Travailleurs de Mauritanie (URTM). L'idée d'une unité syndicaliste en Mauritanie prend forme lors d'une conférence tenue le 15 juillet 1961 à Rosso entre délégués représentant les deux syndicats mauritaniens cités et l'Union Générale des Travailleurs de l'Afrique Noire (UGTAN), la Confédération Africaine des Travailleurs Croyants (CATC) et le Syndicat National de la Radiodiffusion et de l'information (SNRI). Ladite idée se traduit par la naissance en 1961 de l'Union des Travailleurs de Mauritanie (UTM), qui devient la seule organisation syndicale ouvrière de la Mauritanie jusqu'à la création de la CGTM en janvier 1993. L'UTM

donnait place aux travailleurs de la MIFERMA (société des Mines de Fer de MAuritanie, de l'enseignement et de la santé. Le syndicalisme est à l'origine de la conception de l'union mauritanienne Comme dans la sous-région, en Mauritanie le mouvement syndical s'est développé dans les villes, et surtout en milieu « fonctionnaire » (Bovy, 1963). Zouerate, ville minière créée à la fin des années 1950 par la MIFERMA), a été cruciale dans la genèse et l'histoire du mouvement syndicaliste (Bonte, 2006). En 1968 les ouvriers mauritaniens de la MIFERMA ont fait des revendications économiques et sociales et ont dénoncé la ségrégation dont ils étaient victimes vis-à-vis des cadres de la société. Ils réclamaient des augmentations de salaires par le biais principalement de revendications catégorielles et la question des logements pour les agents recrutés localement qui n'a pas été envisagée initialement et qui va contribuer à la constitution des bidonvilles. Après la grève entamée, les manifestations ont été dispersées le 29 mai 1968 par une unité de l'armée nationale usant des armes à balles, tuant huit personnes et faisant une vingtaine de blessés graves. La grève de Zouerate en 1968 a marqué l'histoire de la lutte syndicale en Mauritanie. Même si à cette époque le poids du syndicalisme en Mauritanie était nettement inférieur à celui exercé par les ouvriers dans les autres pays de l'Afrique Occidentale Française. La preuve en est que dans le reste de pays de l'AOF des syndicalistes ont été récompensés par des postes ministériels et/ou législatifs, et la Mauritanie en a été l'exception (Fall, 2006).

Aujourd'hui monde syndical en Mauritanie est marqué par son éparpillement (19 centrales). Les 4 principales centrales sont affiliées à la CSI (Confédération Syndicale Internationale) : UTM, CGTM, CLTM et CNTM. Elles relèvent à la fois du bureau Afrique de la CSI (Lomé) et du bureau Moyen Orient (Amman). Il n'existe pas d'intersyndicale pour discuter des problèmes communs aux syndicats mauritaniens. La CGTM estime qu'elle est la première centrale syndicale représentative et qu'elle porte le plus de contentieux devant les tribunaux du travail. La question de la représentativité réelle des syndicats au travers des élections professionnelles n'est pas réglée. Des discussions sont en cours avec le ministère du travail mais beaucoup de points techniques (critères de représentativité) ne sont pas encore réglés. Seuls les tribunaux sont habilités à constater l'existence ou non d'un syndicat. Un acte administratif, comme le propose le ministère du travail, ne peut le faire. Ce point est fondamental dans les discussions en cours. Le droit à la syndicalisation des fonctionnaires a été reconnu récemment.

Beaucoup de conflits individuels du travail (contrats, licenciement, salaires, congés etc.) pourraient être traités hors tribunaux par des dispositifs de médiation de proximité avec l'inspection du travail, mais, ces mécanismes ne fonctionnent pas. L'approche préventive, dans laquelle les syndicats pourraient avoir un rôle important n'est pas assez développée. Aujourd'hui le manque de connaissance du droit du travail et de la notion de conflit individuel ou de conflit collectif, fait que le tribunal de Nouakchott déclare son incompetence pour traiter des conflits collectifs. Depuis deux ans, il n'y a pas eu de conflits collectifs traités au niveau juridictionnel. La CGTM va porter un dossier devant la Cour Suprême qui devrait statuer en chambres réunies sur le sujet.

Le problème de la langue est également une difficulté. Très souvent les actes de base constatant un conflit sont rédigés en Français (PV inspection du travail, tentative de conciliation, actes) mais au fur à mesure que le problème prospère devant les juridictions ces dernières se prononcent en arabe.

**Etude cas n° 20. Syndicat National de l'enseignement supérieur. SYNESUP (Mali). Entretien du 5 décembre 2022 avec Djibonding Dembélé, ancien secrétaire général.**

*« Le Syndicat national de l'enseignement supérieur est créé après la révolution de mars 1991. C'était suite à l'insatisfaction de la corporation qui se réclamait du SNEC (faisant partie de l'UNTM) comme tous les enseignants à l'époque. Les enseignants-chercheurs ont donc créé le premier syndicat de l'enseignement supérieur, déjà à l'époque Mallé était présent avec Timbély. L'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique*

est de tout temps l'objectif visé. Et on y est arrivé, notamment grâce aux sacrifices de Mallé que certains semblent vouloir écarter.

Le syndicat est ouvert à tous les enseignant-chercheurs. Les membres doivent tous payer une cotisation et la carte de membre coûtant dix mille francs par an. Mais en réalité les seuls membres sont ceux qui siègent dans le bureau national ou dans les comités. Il y a toujours eu très peu de femmes dans ce syndicat. Cela est dû au risque que les membres couraient à être militants ; mais bien évidemment dû aussi au faible nombre des femmes dans la corporation. On déplore que dans les congrès nationaux, cela n'ait pas été pris en compte. Le sacrifice personnel est réel, car non seulement personne ne perçoit de rémunération mais surtout les membres du bureau mettent la main à la poche pour organiser les événements. Celui qui dépense le plus (les cotisations ne sont pas faites comme il le faut), c'est évidemment le secrétaire général (du bureau national exécutif) élu par ses pairs des comités locaux. Il n'y a rien de plus normal qu'il ait plus de pouvoir de décision, à condition qu'il intègre (comme Mallé). Il est vrai le compte n'y est pas : on n'a pas l'indice 3000 ou encore l'harmonisation avec la sous-région, mais on revient de très loin. Grâce au SYNESUP, les salaires sont régulièrement revus à la hausse, les heures sont payées et même la recherche est encouragée, les injustices corrigées.

On ne sait pas pour les autres syndicats, mais le SYNESUP tient trop à son indépendance (il y a incompatibilité entre les syndicats et toute fonction administrative). Il n'a rien à craindre du SNEC ou autres. Les actions menées sont (de ce qu'on en sait) toutes financées par le syndicat. Le statut autonome des enseignants-chercheurs fait qu'on n'est dans aucune centrale syndicale. Il peut y avoir des ententes ponctuelles avec d'autres syndicats de la place si la situation l'exige.

Le SYNESUP est déchiré par des querelles internes liées au changement de gouvernance. La légitimité de Mallé est contestée. Il y a une nouvelle équipe dirigeante qui a été mise en place, ce qui ne semble pas avoir été acceptée par Mallé dont la longévité est un fait. La situation de ce syndicat résume globalement celle des syndicats. Très souvent les directoires des syndicats sont contestés, soit parce que la main de l'Etat (qui craint les grèves garanties par la Constitution) est derrière, soit il y a des soupçons en interne de malversations, soit les travailleurs se sont lassés du secrétaire général (ce qui semble être le cas de Mallé). Les syndicats représentent toute la complexité de la société civile, car ce sont des partenaires de l'Etat très contestataires. Ils peuvent paralyser l'Etat voire le mener au chaos ».

**Etude cas n° 21 Syndicat des exploitants agricoles de l'office du Niger SEXAGON (Mali). Entretien avec Bakary KODIO, Vice-Président du Bureau Exécutif le 2 décembre 2022.**

« Des petits producteurs se sont regroupés pour créer en 1996 le **Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger**. Il regroupe aujourd'hui **15 500 paysans**.

L'idée de la création du SEXAGON est venue de deux exploitants agricoles, Ousmane Touré et Barou Diabaté. L'idée a été mise en forme par l'ancien secrétaire politique (Seydou Coulibaly) du bureau exécutif central de l'UDPM venu s'installer à Sokolo pour la culture du riz.

Ce syndicat a été créé en février 1997 en raison de la politique de gestion des exploitants agricoles par l'Office du Niger qui maintenait le paysan dans la précarité totale. En son temps l'Office gérait les engrais, l'achat et la commercialisation du riz. Les marchés étaient faussés. Les délégués des exploitants qui devraient défendre les exploitants étaient « désignés » par l'Office du Niger. Les vraies questions de développement de l'exploitant n'étaient pas posées. C'est la demande de la liberté de l'exploitant agricole qui est à la base de la création du SEXAGON.

Le syndicat est né dans la crise car il fallait renverser les rôles pour mettre l'exploitant au cœur de l'exploitation agricole. La deuxième crise a été la division du monde agricole de l'Office du Niger par l'ADEMA avec la création du Syndicat national des agriculteurs du delta central (SYNADEC) en 1999.

La troisième crise est arrivée en 2004 quand le syndicat s'est opposé au retrait des champs de près de 5000 exploitants. Ces crises ont été surmontées par une forte sensibilisation à la base et par la formation des membres.

Le but de l'organisation est la défense des intérêts des exploitants agricoles de l'Office du Niger dans les 7 zones de production. Les stratégies d'action se résument à la sensibilisation des militants à la base par rapport aux choix des délégués. Le Syndicat organise des marches pacifiques pour dénoncer des pratiques et mesures contraires aux intérêts des exploitants agricoles par exemple contre le bradage des productions et les bas prix du kg du riz. Les hommes et les femmes peuvent occuper les mêmes fonctions au regard des textes. Cependant, le statut de la femme et les activités confiées influencent l'engagement des femmes à se hisser au sommet. La gouvernance est participative et démocratique. Nous avons les Assemblées générales qui réunissent l'ensemble des membres. Au-dessus, on a la conférence de section qui regroupe tous les membres du bureau des comités. Au sommet, on a le bureau exécutif. Le pouvoir d'orientation est entre les mains des élus (Bureau exécutif).

Les activités sont principalement destinées aux membres du syndicat. Les formations sont des activités programmées dans les plans d'action annuels. Cependant pour des activités de défense des intérêts, l'exploitant ou le comité saisit la section de tutelle et qui si nécessaire saisit le bureau exécutif. La situation est analysée pour identifier la marche à suivre. De plus en plus, le SEXAGON prône le dialogue.

Le SEXAGON dans ses stratégies de défense des intérêts des exploitants a tissé plusieurs partenariats au plan national. On peut citer l'AOPP, la CNOP, l'Interprofession Riz, Plateforme des Riziculteurs. Dans ces partenariats, le SEXAGON conserve toujours son autonomie d'action. Ces partenariats sont de nature à créer une synergie d'actions dans la défense des intérêts de l'exploitant agricole. Dans la sous-région et dans le monde, le SEXAGON est en partenariat avec le Réseau des Organisations paysannes d'Afrique (ROPA), SOS faim de Belgique et OXFAM. Pour ce qui concerne les relations du syndicat avec l'Etat ou ses démembrements, on peut dire qu'au départ, le SEXAGON était opposé à beaucoup de mesures de l'Office du Niger. Mais aujourd'hui, on est un partenaire. D'ailleurs, on a demandé et obtenu de l'Office du Niger 4000 hectares pour nos militants dans la zone de M'béwani ».

## 6.7. L'écosystème culturel

Cet écosystème a des racines très anciennes (voir étude de cas n°21), mais il n'a acquis une notoriété et une visibilité réelle dans l'espace public que récemment avec le développement des réseaux sociaux. Il touche essentiellement la jeunesse urbaine, sensible aux nouvelles formes artistiques et aux rythmes contemporains (rappeurs, slameurs, danseurs), qu'elle partage avec les autres jeunes dans le monde. Même si quelques grandes voix féminines existent, les femmes prennent peu à peu place collectivement dans cette créativité « interpellante » (voir étude de cas n°23). Le rap est porteur à la fois de valeurs identitaires et de valeurs d'émancipation. En prenant ses sources dans des imaginaires partagés, et en s'adressant aux jeunes, l'expression artistique, le rap notamment avec ses différentes variantes et dans ses formes interpellatives, permet d'aborder dans l'espace public des enjeux de société (identité, décolonisation, élites corrompues, place de la religion), que les OSC dans les autres écosystèmes abordent peu ou pas. La performativité des chants et des rythmes dans les mobilisations de rue ont contribué à la réussite de plusieurs mouvements sociaux dans l'espace civique, notamment le Balai Citoyen au Burkina (Degorce, 2018).

### Etude de cas n°22 : Zoom sur Monza (Mauritanie)

On ne peut pas parler du rap en Mauritanie sans citer Monza, créateur du label Zaza Productions (2004) et du festival Assalamalekum (2008). A travers sa musique il prône des valeurs comme le multiculturalisme et la fraternité, et il le fait en mêlant dans ses sons le français et les langues nationales. Il a sorti son premier album en 2004, appuyé financièrement et logistiquement par un mécène mauritanien et

le Centre Culturel Français (Spiegel, 2014). Il a créé le festival Assalamalekum justement pour donner une plateforme d'expression aux auteurs du rap en Mauritanie, qui vivait une vraie implosion à ce moment-là. Le financement étant originellement privé et du Centre Culturel Français, aujourd'hui la mairie de Tevragh Zeina (Nouakchott) appuie aussi le projet

### Etude de cas n° 23. La place des femmes dans le rap mauritanien

La présence des femmes dans la musique mauritanienne est une réalité historique. Avec l'urbanisation du pays cette présence a vécu des modifications. Traditionnellement, certaines expressions musicales (instrumentales et chant) étaient exclusives aux interprètes féminines. Aux années 1980 Dimi Mint Abba, Tahra Mint Hembara et Aicha Mint Chigalih ont été les premières représentantes internationales de la musique féminine en Mauritanie. Ce sont trois femmes mauresques issues de familles de musiciens. Une génération postérieure de musiciennes mauresques, avec surtout Malouma et Noura Mint Seymali, véhicule à travers sa musique des messages de sensibilisation sur la santé, les droits humains, la prévention de l'extrémisme religieux, la libération de la femme. Sister Feuz, dont la carrière démarre en 1992, est considérée comme étant la première femme rappeuse, et *Les filles du bled*, formé en 2005 à Nouakchott, le premier groupe féminin. Ces dernières chantent en toutes les langues, en créant un nouveau langage. Encore minoritaires dans le panorama de la musique urbaine en Mauritanie, les femmes y trouvent leur place et tâchent d'exprimer leur voix et réclamer leur droit d'en faire partie.

### Etude de cas n°24 : Réseau des communicateurs traditionnels pour le développement (RETROCADE). Mali. Entretien avec Tata Dembélé, une des membres fondateurs du RECOTRADE, le 1er décembre

« Dans les sociétés traditionnelles au Mali, la « communication traditionnelle » joue un rôle important de médiation et de conseil. Cette fonction centrale est dévolue à une catégorie sociale précise : les Niamakala, (hommes de caste ou groupe des castes, cf. infra). Dépositaires des secrets et mémoires des peuples, maître de la parole, les Niamakala, de génération en génération, ont transmis oralement l'histoire et la culture, de père en fils et de mère en fille. Considéré en tant qu'expression d'une identité culturelle, le « communicateur traditionnel » continue de bénéficier aujourd'hui d'une légitimité et d'une crédibilité auprès de la population malienne. C'est cette légitimité qui confère aux communicateurs traditionnels la qualité de médiateurs. La première réunion pour créer le RECOTRADE (dont l'initiative vient de Mamadou Ben Chérif Diabaté) est tenue en 1999. Cette première tentative de la mise en place de l'organisation échoua, et il a fallu l'intervention du Président de la République pour mettre fin aux différends entre « Niamakala » (gens de castes : griots, forgerons...). Ce n'est que sous la présidence de Amadou Toumani Touré en 2005 que le projet de Ben Chérif a porté ses fruits, il s'inscrivait dans une dynamique internationale des Etats de la sous-région ouest-africaine avec la grande réunion des communicateurs traditionnels au Burkina Faso.. Comme activités, le réseau a toujours fait de la médiation et de la sensibilisation dans l'intérêt des populations. A ce titre, il a porté ou mené à bon port plusieurs projets de l'Etat ou des partenaires de l'Etat, sans être gourmand au départ. La problématique des financements ne se pose pas pour le RECOTRADE en raison du statut social des membres et du grand respect social venant des gens sensés. En principe, le RECOTRADE est caractérisé par la neutralité. Ses membres doivent œuvrer pour la paix, la quiétude ou encore la convivialité sociales. Tout comme les castes, le réseau est indispensable dans la vie publique. Même avec les changements et recompositions ou refondations, cette association est très sollicitée par les pouvoirs publics mais également par des ONG pour faire passer les messages ou désamorcer les foyers ou situations de tension. Les griots sont les seuls « intouchables » au Mali, ils peuvent toucher à tout et

*parler de tout sans craindre quoi que ce soit. Mais paradoxalement, leur univers est caractérisé par la concurrence même si il y a une hiérarchie qui existe ou existait. La réussite de ce réseau ne doit nullement surprendre, car les hommes de caste (avec les imams) sont indispensables dans le quotidien » ;*

## 6.8. L'écosystème urgentiste/humanitaire

**C'est l'écosystème le plus ancien dans les pays de l'étude** particulièrement au Mali et au Niger. Il existe presque sans discontinuité depuis les grandes famines des années 70, et beaucoup d'acteurs de l'écosystème de l'aide au développement sont issus des interventions d'urgence et humanitaire de cette époque. (voir le GAP au Niger). La présence des acteurs humanitaires s'est accrue avec la guerre et dernièrement les inondations au Niger. Le débat sur le lien entre l'urgence et le développement a émergé dès les premières interventions des humanitaires. Dans les années 2000, on parlait de transition (LRRD Linking Relief Réhabilitation) entre urgence et développement. Aujourd'hui, au travers de la métaphore du Nexus<sup>22</sup> on cherche à articuler les modalités d'action pour les bénéficiaires en se basant sur les avantages comparatifs de chacune, afin de répondre aux besoins conjoncturels et avoir un impact structurel (Vidal et Sampala, 2022). Le Nexus s'articule autour de Clusters (protection, nutrition, éducation d'urgence, santé, sécurité alimentaire, eau, hygiène assainissement, abris d'urgence et biens non alimentaires). L'importance de l'aide humanitaire d'urgence que la dégradation sécuritaire renforce, pose la question de la place de l'Etat dans les dispositifs. Au-delà des transferts financiers, il y a aussi un transfert des risques aux ONG nationales sous-traitantes d'ONG internationales. L'AFD met en œuvre au Niger d'importants financements incluant des actions d'urgence via les ONG internationales dans les zones de Tahoua, Tillabéry et Diffa : Concern 8 Millions d'euros, ACF 8 millions d'euros, IRC 4 millions d'euros. En Mauritanie, la situation sécuritaire est stabilisée depuis 2009. A sa frontière ouest le camp de M'béra accueille des réfugiés maliens (voir étude de cas n°26). En juin 2022 on comptait 4 820 871 personnes ayant fui leur foyer dont 3 000 000 déplacées internes<sup>23</sup>

Les grands acteurs internationaux humanitaires ont accès à des guichets de financement plus souples que ceux du monde de développement, en particulier pour les ONG locales à qui les ONG internationales (« les ensembliers ») sous traitent les activités. « *Peu de bailleurs acceptent de financer des actions de développement* », entend-on le plus souvent, y compris chez les humanitaires eux-mêmes : « *On n'a pas les leviers pour faire des projets structurants qui s'inscrivent dans le long terme*<sup>24</sup> ». Des espaces de coordination et de concertation entre humanitaire existent. On peut citer parmi ces cadres, OCHA qui est la principale structure de coordination des ONG humanitaires au Niger, l'OIREN (voir étude cas n°25). Des clusters sectoriels offrent aux humanitaires un espace de concertation, mais pas forcément de coordination. Dans la

<sup>22</sup> Le nexus en médecine est une jonction intercellulaire mettant en relation le cytoplasme de deux cellules voisines au travers de leurs membranes plasmiques.

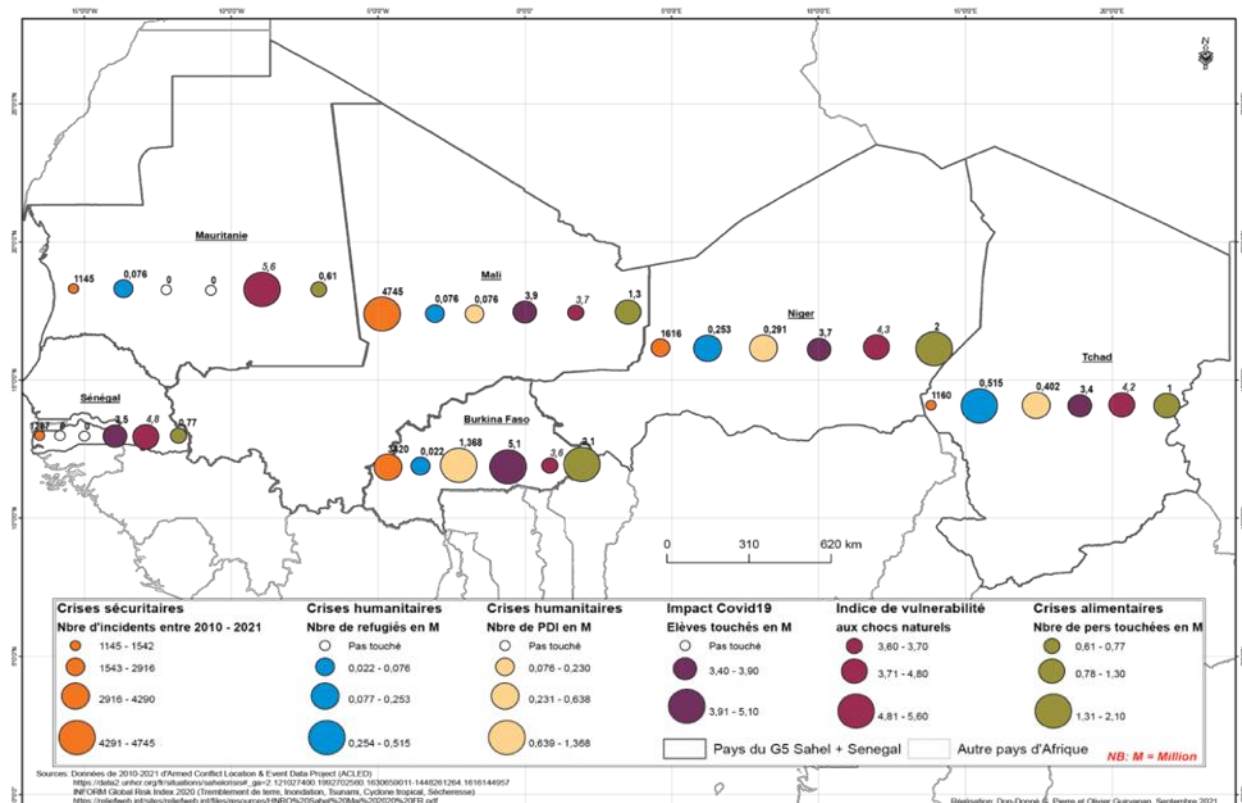
<sup>23</sup> Déclaration de Filippo Grandi, Haut-Commissaire aux réfugiés, le 23 juin 2022 au Tchad.

<sup>24</sup> Propos d'un acteur humanitaire lors d'un atelier de restitution de l'étude sur la protection humanitaire, Lasdel, Décembre 2022



perspective de l'évolution de l'humanitaire vers la résilience<sup>25</sup> et le développement, un comité Nexus est mis en place au Niger pour servir d'espace de dialogue. La coordination et la concertation entre humanitaires observée à Niamey contraste avec ce qui se passe en région où le fonctionnement des acteurs se caractérise par un déficit de rencontres. Dans les régions, des groupes de travail sectoriels existent, présidés par des structures de l'Etat

**Schéma 10 : le cumul des chocs : Le nexus humanitaire- développement, s'appuyer sur la recherche pour renouveler son architecture/Université de Ouagadougou 2022**



**Etude de cas n°25 : OIREN-GDCI (Organisations Internationales représentées au Niger – Groupe de Discussion et de Concertation inter chefs de mission. Niger**

L'OIREN a été créée en 1998 par quelques ONG (AFVP, Aide Action, Eau Vive, volontaires canadiens) comme collectif informel de défense des intérêts spécifiques des ONG internationales vis-à-vis de l'Etat, le ministère du Plan à l'époque (protocole de siège, taxes). Elle est aujourd'hui une association légalisée reconnue en avril 2005 et regroupe 75 membres actifs.

<sup>25</sup> La résilience est aussi une métaphore qui vient de la mécanique des matériaux en passant par la psychologie.

L'OIREN anime également le Groupe de Discussion et de Concertation Inter-ONG Internationales /GDCl chefs de mission qui est un cadre d'échanges autour de thématiques communes. Des groupes d'échange réunissent aussi les chargés de logistique ou les responsables de ressources humaines. Le bureau exécutif est composé de trois membres : présidence Conterpart (financement USAID), Secrétariat Plan International et COOPI (Italie) trésorier et qui loge l'OIREN. Les principales associations internationales sont représentées à l'OIREN (Concern, Catholic Relief Service, Secours Islamique, Éducation et Action, Hirondelle, Terre de hommes Lausanne...). MSF n'est pas membre de l'OIREN mais participe aux groupes de discussion. Des groupes thématiques existent autour des questions de sécurité, Nexus et accès aux bénéficiaires.

Les questions sécuritaires et humanitaires sont centrales aujourd'hui et liées au contexte mais l'OIREN reste très attentive aux questions de développement plus classiques. L'OIREN entretient de bonnes relations avec le MATDC (ministère de tutelle) et avec les autres ministères sectoriels et collabore également avec le GAP et l'ensemble des collectifs/regroupements des ONG/AD au Niger. L'OIREN s'investit également dans le domaine de transfert de compétences avec les ONG locales et atteste à ce niveau des bonnes pratiques. Il existe aussi un collectif des ONG arabes avec lequel l'OIREN collabore. L'OIREN a contribué et participé activement aux préparatifs et aux travaux des assises nationales en vue du recadrage des interventions des ONG/AD au Niger. Les questions du Protocole d'Accord Type sont importantes. Le décret de février 2022 sur les ONG doit encore être retravaillé. Sur la question de la possible concurrence entre ONG internationales et ONG locales, le coordonnateur de l'OIREN estime qu'il y a plutôt de partenariat et que beaucoup de ces dernières devraient mieux travailler les questions de gouvernance et de redevabilité. Ces questions sont centrales pour les ONG internationales tant vis-à-vis des bailleurs que vis-à-vis des membres associatifs de leurs organisations. **Lors de notre entretien, l'AFD à Niamey n'avait pas connaissance de l'existence de cette plateforme.**

#### **Étude de cas n°26 : le camp de M'Béra**

Créé le 12 février 2012 à 18 kilomètres de Bassikounou, il abrite quelque 70.000 personnes. Les réfugiés proviennent essentiellement des villes de Tombouctou, Gao, Ménaka, et Mopti. Il y a cependant une nuance à faire sur la catégorisation « humanitaire » liée à M'bera : certains acteurs font constater que l'aide mise en place à M'bera est d'ordre développementiste. En effet, il y a des programmes de développement exécutés rapidement. De toute façon, les interventions à M'bera doivent se comprendre selon une approche territoriale intégrée à niveau de la wilaya et sont encadrées dans le Projet de Hodh El Chargui, cellule étatique sous la coordination de Yahia Ould el Houssein. Cette wilaya est une zone de concentration d'interventions des agences onusiennes ainsi que de l'AFD. L'aide au camp de réfugiés de M'bera est coordonnée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). En effet, le UNHCR détient le mandat pour la protection des réfugiés et la coordination de l'aide et l'assistance humanitaire. Le modèle de coordination des réfugiés (RCM), mis en place dans les urgences humanitaires, est le mode de fonctionnement de M'bera.

Auparavant la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) était partenaire du UNHCR dans le programme d'assistance aux Réfugiés Maliens basés dans le camp de M'bera et assurait la gestion, la logistique, et les évacuations médicales de M'bera. Aujourd'hui UNHCR a délégué cette fonction gestionnaire à l'ONG française Action Contre la Faim (ACF).

Sous le parapluie du HCR, une panoplie d'organismes nationaux et internationaux interviennent au camp et au Hodh el Chargui, avec des programmes d'aide dont les bénéficiaires sont les réfugiés maliens et aussi la population mauritanienne autochtone. Leurs logos, bien visibles, attestent de leur omniprésence. Les ONGs locales sont présentes comme sous-traitantes de certains aspects des programmes. ACF gère le camp avec du financement ECHO de l'Union Européenne ; RET Germany prépare sa sortie à cause du manque de fonds ; le CICR apporte du soutien à l'élevage pour soutenir la résilience économique des communautés d'éleveurs réfugiés et hôtes ; le HCR, UNICEF et le PAM adoptent une approche du cash, c'est-à-dire des transferts en espèces ; l'OIM travaille sur la résilience et l'accompagnement des populations ; le PNUD travaille pour l'opérationnalisation effective de la cellule de coordination et de suivi des priorités stratégiques dans la wilaya ; la GIZ mène le projet

ProNexus, dont le but est de renforcer les capacités pour promouvoir l'inclusion socio-économique des réfugiés, des demandeurs d'asile et des membres vulnérables des communautés d'accueil ; Save The Children a un projet financé par le 'HCR en matière notamment de Protection et Éducation des enfants et communautés réfugiées.

## 6.9. L'écosystème des associations locales de proximité

On trouve dans cet écosystème un maillage associatif dense et continu d'initiatives sociales qui visent à défendre les droits de leurs membres et à leur fournir des services et des biens. Elles sont très diverses par leur taille et leurs objectifs. Depuis la petite association locale (étude de cas 27) aux grandes organisations locales et internationales, en passant par les associations d'entraide sur une base d'appartenance communautaire (voir étude de cas n° 28) et tout le tissu associatif féminin (maraîchage, entraide, activités génératrices de revenus, microfinance). Dans cet écosystème les organisations paysannes locales et leurs réseaux (voir étude cas 29 et 30) ont une place centrale. Dès les années 80, elles ont bénéficié de partenariats avec les ONG du nord pour le renforcement de leurs capacités d'organisation, de gestion et de projection stratégique et d'appuis technique et financier des partenaires au développement, particulièrement de l'AFD<sup>26</sup> pour la mise en œuvre de leurs activités (gestion des terroirs, filières, etc). C'est dans cet écosystème que l'on trouve les OSC les plus actives et innovantes sur les réponses à donner aux questions foncières (Adamczewski, 2012), aux conséquences du changement climatique, la structuration de nouvelles filières de niche et la lutte contre les OGM.

Dans cet écosystème on retrouve également les associations de ressortissants, depuis les ressortissants des villages regroupés dans les capitales, jusqu'aux associations de migrants au niveau international. Les ressortissants sont à la fois membres de l'espace local et impliqués dans la vie locale, souvent dans le financement d'infrastructures (ils sont alors partie prenante de l'écosystème de l'aide au développement – Lavigne Delville 2000), et inscrits dans leur espace de résidence. L'investissement des leaders dans les associations de ressortissants a un enjeu dans la politique locale (selon les cas ils peuvent renforcer ou contester les autorités villageoises) mais aussi dans leur trajectoire et leur position sociale et politique (leadership politique à la capitale, notabilité locale et négociation de la citoyenneté pour les leaders des associations de migrants en France, par ex. (Quiminal, 1991, Daum, 1998).

### **Étude de cas n° 27 : Groupement Akwali. Ouallam Niger**

Le groupement Akawali est une structure de la société civile locale de la commune de Ouallam. Elle est créée et reconnue par la mairie en 2019 (Mme Djibo, Maire de Ouallam est également la femme du chef de Canton, elle est ancienne responsable des services du Plan de Ouallam, à la retraite aujourd'hui). Ce groupement compte au total 156 membres 12 membres du bureau. En dehors du bureau, 3 commissaires aux comptes assurent le contrôle de la gestion du groupement

Avant la création de l'union Akawali, les femmes évoluaient dans des groupements distincts de façon autonome. Il a été constaté que le groupement individuellement pris ne marchait pas. Ainsi, sur conseil de la chambre régionale de l'agriculture (CRA/Tillabéry), certaines femmes leaders représentantes des groupements féminins d'Ouallam avaient décidé de fédérer leurs efforts en vue de créer une union. D'où la création de l'union Akawali à travers la fusion de sept (7) groupements féminins. Des réunions

<sup>26</sup> Lire par exemple AFD EX POST 2018 n°72. Évaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique sub-saharienne (IRAM-CIEDEL)

sont régulièrement organisées et chaque année, une assemblée générale se tient pour discuter de la vie de cette union et prendre les décisions idoines.

L'union Alkawali entretient des bonnes relations avec la mairie et les services techniques communaux et départementaux. Elle n'est pas affiliée à un parti politique ou à une coalition des partis politiques car l'union est apolitique. Pour éviter la division de ses membres et leur utilisation à une fin politique, l'union Alkawali reste à l'équidistance des positions partisans. Selon la présidente « Tous les partis politiques toutes les tendances confondues cherchent à utiliser les membres de notre union, mais nous refusons catégoriquement ».

« Notre union ne dispose pas des locaux. Pour nos réunions et instances, nous utilisons les salles de classe ou les cours d'écoles. Pour doter l'union d'une capacité financière, chaque membre paie une cotisation mensuelle de deux cents cinquante FCFA soit une somme totale annuelle d'environ cinq cents mille francs CFA des cotisations cumulées. » Les femmes membres de l'union font la transformation agroalimentaire pour renforcer leur autonomisation financière. L'union bénéficie de l'appui technique et financier des quelques partenaires notamment la mairie, la CRA et FAD. Le renforcement des capacités et l'accompagnement technique et financier constituent les défis majeurs de leur union.

#### **Etude de cas n° 28 : Association des jeunes ressortissants et sympathisants de Gonsolo. Mali**

L'association a été créée en 2000 par les élèves et autres ressortissants du village vivant à Bamako. L'objectif était de réunir les frères et sœurs afin de solutionner les problèmes socio-économiques du village. Elle est apolitique et a toujours fonctionné grâce aux cotisations de ses membres dont certains viennent de villages voisins.

L'association est composée d'hommes et de femmes qui sont à Bamako et dans d'autres localités du pays. Le statut des membres est varié, car ils sont élèves ou étudiants mais aussi travailleurs (ce qui est logique puisque les élèves et étudiants qui l'avait créé il y a plus de vingt ans sont tous travailleurs maintenant). Les membres agissent par volontariat et suivant les diverses capacités ou compétences. L'association fonctionne grâce à l'Assemblée Générale. Le bureau est lui régulièrement remanié par vote. Les plus jeunes étant nombreux, leurs voix sont dominantes. Par ailleurs, une section spéciale existe pour les femmes afin de leur permettre d'agir en toute autonomie pour leurs propres préoccupations.

L'action principale de l'AJRSG est la culture d'un champ par les sociétaires dont le fruit profite aux élèves, étudiants et femmes ressortissants du village. Grâce aux cotisations notamment, des dons de Kits scolaires et autres aides sont régulièrement faits. L'association n'a pour le moment pas bénéficié de partenariat fort. Elle fonctionne sur fonds propre.

Cette association est comme l'écrasante majorité des associations au Mali, à savoir un instrument pour créer des opportunités professionnelles pour ses membres ou autres types d'opportunités plus ou moins vertueuses (ici à destination des membres d'une association communautaire). Si l'existence de cette association ainsi que sa présidence ne font aucun doute, son dynamisme, lui, n'est pas certain à cause probablement d'un manque d'accès aux financements habituellement destinés aux grandes organisations du milieu.

#### **Etude de cas n°29 : Association des Organisations professionnelles paysannes AOPP. Mali**

L'AOPP a été créée en 1995 dans un contexte de vide juridique dans l'organisation du monde rural. Il fallait une association indépendante vis-à-vis de l'Etat pour réunir les exploitants agricoles, les éleveurs et les exploitants forestiers dans la défense des intérêts communs. La majorité des paysans, éleveurs et forestiers n'était pas protégée dans l'exercice du métier agricole. Il fallait réunir le monde rural pour porter de façon collective les préoccupations devant les autorités. Les fondateurs de l'AOPP étaient

des paysans demi lettrés et non lettrés. Être membre de l'AOPP revient à dire qu'on est délégué mandaté par une organisation membre de l'AOPP pour siéger dans les instances. Un bon membre est celui qui s'acquiesce de ses cotisations, diffuse les acquis de l'Association et qui est redevable envers son organisation de base. L'Association a commencé avec 8 groupements, elle en compte 500 aujourd'hui. Elle est présente partout au Mali. L'objectif de l'association est de doter le monde rural d'une bonne structuration ; valoriser le métier agricole au Mali. Elle ne reçoit aucun financement de l'Etat.

L'Association dispose d'une équipe permanente composée d'agronomes, de financiers, de sociologues, de juristes, de plantons et de gardiens (75 agents au total à Ségou). Elle engage également des volontaires appelés des animateurs auprès des organisations paysannes à la base. Les textes de l'AOPP permettent aux deux sexes d'occuper les mêmes fonctions dans les instances. L'Assemblée générale se tient au niveau des organisations paysannes. Le conseil d'administration siège dans les régions et à Bamako. Ces instances sont bien organisées et régulièrement tenues. Le pouvoir d'orientation est entre les mains du bureau des élus placés sous l'autorité du Président.

L'organisation a traversé des crises. Elle a été considérée au départ comme une structure rivale qui va s'opposer aux chambres et mêmes aux services déconcentrés de l'Etat. Le processus a connu beaucoup de blocages politiques et administratifs. Les plaidoyers de l'AOPP en faveur de l'adoption de la loi d'orientation agricole du Mali a soulevé de vives tensions dans le pays. Et beaucoup de leaders de l'AOPP ont été emprisonnés à travers le pays. L'insuffisance de moyens d'action a été aussi une crise qui a impacté un moment sur le développement de l'Association en matière d'adhésion. En termes d'actions, on note que l'Association organise à l'intention de ses membres (coopératives de producteurs, organisations paysannes, unions de producteurs) des sessions de formation en lobbying et plaidoyer. Elle organise des actions contre l'accaparement des terres surtout dans la zone Office du Niger (AOPP: affaire de Sanamadougou - Recherche Google s. d.). Elle appuie les membres dans l'organisation des luttes pour la défense des intérêts.

L'AOPP noue des partenariats avec d'autres organisations toujours dans le cadre de la valorisation du métier agricole. Parmi ces partenaires, il faut citer les chambres d'agriculture, les centres de recherche agronomique, la fédération nationale des forestiers, les collectivités locales et les ONG. Au niveau sous régional, l'AOPP est membre de ROPA (Réseau des organisations paysannes africaines). Cependant, l'Association garde son autonomie vis-à-vis de ces organisations. Par rapport à la question des engrais, l'AOPP opte pour la valorisation de l'engrais local sans produit chimique afin de garantir la qualité des produits agricoles (production bio). L'AOPP s'est opposée énergiquement à l'utilisation des OMG au Mali. L'AOPP s'oppose à l'Etat sur un certain nombre de points notamment la question de la terre (accaparement abusif de la terres), la question des semences avec toute les OGM et les politiques liées à l'agriculture. L'AOPP est l'organisation paysanne la plus importante au Mali. Elle a joué un rôle crucial dans l'élaboration et l'adoption de la Loi foncière agricole au Mali. Elle se présente comme un organe de pression vis-à-vis de l'Etat. Elle jouit d'une forte légitimité dans le monde rurale au Mali et surtout dans la zone office du Niger.

#### **Etude de cas n°30 : Plateforme Paysanne Niger PFP**

La plateforme a été créée en 1998. Avant les différentes filières de producteurs n'avaient pas de cadre formel de concertation pour les questions transversales à leur secteur (financements, renforcement des capacités, foncier, etc.). La PPN est également une émanation des plateformes paysannes créées dans le cadre CILSS (Comité Inter Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel). Elle est membre fondateur du ROPPA (Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'ouest).

Au départ elle a été créée par 9 membres, ils sont montés à 27 mais des problèmes de fonctionnement ont amené en 2013 à revoir les conditions d'adhésion. Pour être membre comme faitière, il faut montrer que l'on a des adhérents et des activités sur au moins 3 régions. Il y a aujourd'hui 13 membres (dont 4 représentés par une femme) dont les producteurs de riz, les maraîchages (Mooriben appuyé par le

CCFD en France), l'élevage, la pisciculture ou la transformation agricole par le Réseau Démocratique des Femmes du Niger (RDFN). La PFP estime que leurs membres représentent ensemble environ 700 000 chefs d'exploitation. Il existe un collège spécifique des femmes au sein de la plateforme et un collège des jeunes. Le président, le SG et le trésorier sont des hommes. Il y a deux femmes dans l'équipe permanente.

La PFP est membre du GAP. La question du rattachement aux ministères est une difficulté et freine les activités. Le ministère du développement communautaire assure la tutelle des ONG via des arrêtés de reconnaissance. Le ministère de l'intérieur gère les questions de reconnaissance associative et les ministères techniques (hydraulique, développement durable, via les administrations déconcentrées), exercent un contrôle sur les activités menées.

La PFP revendique son rôle dans l'adoption de la loi agricole (les Nigériens nourrissent les Nigériens). En 2016, la PFP a proposé sa propre évaluation de la loi (contre bilan) et fait des recommandations. Cette initiative mal perçue au départ par les autorités permet maintenant à la PFPN de se positionner dans le contrôle de la politique publique agricole. La PFP revendique également son rôle dans la création de la Banque Agricole du Niger. Elle organise depuis 2008 les journées du paysan qui présente et valorise les activités des producteurs (université paysanne). Elle a appuyé la création de l'institut national en recherche agricole (INRA). La plateforme oriente ses activités vers le plaidoyer qui a permis de valoriser des produits locaux (achats institutionnels Moringa, Niébé, dans les pauses café des réunions par exemple).

La PFP estime qu'aujourd'hui elle a trois mois de visibilité financière de fonctionnement. Elle est financée par les cotisations de ses membres (+/- aléatoires), des fonds de l'Etat à travers la mise en œuvre de projets, d'appels à projets de bailleurs (l'UE) et l'appui de la coopération suisse.

## 6.10. L'écosystème des associations religieuses

Les églises chrétiennes avec leurs dispositifs caritatifs et d'aide au développement, sont très présentes. Les Chrétiens représentent des minorités agissantes bien intégrées dans les trois pays du Sahel. Les organisations de la Caritas (catholiques) mènent des projets de qualité via des associations locales sur des sujets pointus (condition pénitentiaire, formation professionnelle, activité génératrices de revenus). Beaucoup des grandes organisations internationales anglo-saxonnes très actives dans l'urgence ou l'humanitaire tout comme dans l'aide au développement ont un substrat religieux protestant (Plan International, World Vision). Mais cet écosystème est d'abord dominé par l'islam qui est la religion de 95% des habitants dans les trois pays de l'étude. **L'islam africain a beaucoup évolué** depuis les années 1990, il est devenu une **ressource majeure des sociétés sahéliennes pour construire une modernité différenciée selon les expériences nationales** (Holder, 2009, Makama, 2009). Le prosélytisme des pays du Golfe, à travers bourses de formation des imams, financement de mosquées, intervention des ONG islamiques et l'influence des mouvements islamiques, piétistes ou wahhabites, ont contribué à **rendre visible l'islam dans l'espace public, dans des dynamiques que certains qualifient de « réislamisation »** (Saint Lary, 2019), au sens où elles visent à promouvoir un islam plus pur et rigoureux, contestant les formes hybrides qui formaient la réalité de l'islam ouest-africain, en particulier le rôle des confréries. En Mauritanie, des foules peuvent se mobiliser au nom de la défense d'un islam sociétal (Serra, 2018) (voir étude cas n° 33). De jeunes cadres formés dans les pays arabes, faisant face à des problèmes d'emploi du fait de leur faible maîtrise du français, ont également contribué à susciter ou animer des associations en vue d'apporter un soutien spirituel et social aux habitants (apprentissage du Coran, cours d'arabe, soutien scolaire, aide économique, suivi social, santé de proximité (voir études de cas 31 et 32)). **Elles visent aussi à renégocier la place de l'islam dans l'espace public et dans le rapport à l'Etat**. Un certain nombre de ces militants se sont tournés dans les années 1990 vers l'islam pour mettre

en cause les comportements des élites issues de l'Etat « moderne » tout comme l'Occident. Selon l'intégration des pays dans la sphère arabo-musulmane, les liens politiques de ces associations avec les partis politiques (les frères musulmans et leurs déclinaisons), sont très contrôlés (voir étude cas 34). Au Mali et en Mauritanie particulièrement, il existe un espace public musulman. A part les individus les plus idéologisés visant le Khalifat au Sahel, le recrutement des groupes armés se construit sur une proposition égalitaire de l'islam par les groupes salafistes armés, auprès des personnes « subalternes » des sociétés castées et des confréries religieuses (Ould Cheikh, 2022).

**Etude de cas n° 31 : Conseil Islamique du Niger section de Ouallam. Niger. Entretien avec Moussa Ibrahim, Président départemental, le 22 décembre 2022**

« Nous sommes la section départementale de l'association islamique du Niger. Cette section est dirigée par un bureau de sept (7) membres mais elle ne dispose pas d'un local. Elle a été créée en 1976. Le premier président, le feu Amadou Ibrahim a dirigé le bureau de 1976 à 2009. Depuis son décès, je (Moussa Ibrahim) cumulativement secrétaire général et président.

Nous n'organisons des réunions sauf en cas d'une grande nécessité. La section ne fonctionne pas conformément aux statuts de l'AIN. Nous recevons des moyens financiers modestes de la part des pouvoirs publics pour les invocations et les prêches. Mais les membres ne cotisent pas du tout. Cet esprit n'est pas encore ancré dans la tête les gens de chez nous. La section mène une bonne collaboration avec les autorités, les FDS et les partenaires techniques et financiers qui interviennent dans le département. Le président de la section est très écouté et respecté au sein de sa communauté et par les représentants des pouvoirs publics. Il est une personne ressource au niveau du conseil départemental de sécurité. La mairie le sollicite dans des réunions avec des partenaires pas pour prononcer la fathia mais pour donner son avis et assumer des tâches dans certains cas. La section départementale compte quatre (4) représentations communales à savoir : Simiri, Tondikiwindi, Dingazi et Ouallam. La section d'Ouallam travaille en réseau avec celle de Banibangou. « Nous avons également des séances d'échange avec les autres sections de l'intérieur du pays ». Ses partenaires sont : l'Etat, Islamic relief, Word Vision, la HACP, ONG Diko et PCCN. Ces organismes subventionnent souvent nos activités.

Nous avons mis en place des comités locaux sur la protection de l'enfant dans les communes de Simiri et Ouallam. En plus, nous formons les imans et les chefs traditionnels sur la cohésion sociale. Nous avons mis en place des comités villageois de protection de l'enfant et de lutte contre les VBG selon l'argumentaire islamique sur les VBG »

**Etude de cas n°32 : Association Guidance Islamique. Mali : Entretien effectué le 5 décembre 2022 avec le Président de l'Association.**

« L'Association Guidance islamique a été créée en 2016 (mais son récépissé date de 2017) par la grâce d'Allah à travers nous (Moussa Maïga). Il s'agit d'ouvrir les yeux des musulmans en les rendant autonomes sur la théorie et la pratique de l'islam, surtout que certains leaders religieux font de l'islam un fonds de commerce et trompent les fidèles. Les qualités de pédagogue liée à la fonction d'enseignant rendent cela facile. La quasi-totalité des membres de l'association est arabophone. Depuis sa création, il n'y a jamais eu mécontentes. L'idéal qui est à la base de l'association (former et informer à l'islam) ne permet pas cela, et les jeunes collègues sont tous motivés (même ceux qui sont au chômage). Le bureau de l'association ne comportait pas de femme au départ, mais récemment une femme a rejoint le groupe (c'est une ancienne bénéficiaire du programme d'apprentissage de lecture coranique). Tous les membres du bureau ont au moins trente ans et sont tous mariés. Ils travaillent presque tous dans l'éducation (enseignement de l'arabe), puisqu'ils sont tous des produits de médersas (écoles arabes). Chacun cotise, mais force est de constater que pour assurer les activités ce sont les legs, les frais de formation à l'apprentissage (non régulier pour beaucoup) qui aident notamment dans la création et la mise à disposition de manuels ou manuscrits. L'association a beaucoup de membres sympathisants qui aident.

La formation à l'islam (lecture du Coran et pratiques culturelles) est la raison d'être de l'association. Pour cela un Centre est en place depuis 2016, dont les adhérents sont majoritairement des femmes (jeunes et âgées). Le Centre a formé des milliers de personnes à Bamako et à Kati, parfois des hautes personnalités de l'administration et des notables. Les mosquées et les grandes organisations musulmanes (comme LIMAMA) sont des collaborateurs. L'association reste en lien avec d'autres Centres de formation à l'islam fondés par autres associations, notamment pour enrichir et harmoniser les contenus de formation. L'association Guidance islamique n'a aucun intérêt ni pour la politique ni pour le fait politique et encore moins une quelconque relation avec des structures étrangères. L'Etat a son rôle et les religieux aussi. Pas d'empiètement ! Aucune instrumentalisation de cette association ne sera tolérée et pardonnée »

**Commentaires.** Les associations comme l'Association Guidance Islamique sont des grands réseaux qui mettent en lien des populations très diverses socialement (gens instruits et illettrés, fonctionnaires et commerçants, nobles et castes, hommes et femmes, jeunes et vieilles personnes...). Elle permet, outre l'apprentissage du Coran et de l'islam, l'entraide entre ses membres et même des perspectives professionnelles pour ses membres arabophones.

### Étude de cas n°33 Le cas du blogueur H'ratin. Mauritanie

En 2013 – 2019 la chronique politique et judiciaire mauritanienne a été défrayée par la condamnation à mort d'un blogueur harratine, casté maallemine (forgeron). Dans un article intitulé « *La religion, la religiosité et les Forgerons* », il se demandait si Mahomet n'avait pas failli en permettant la légitimation de l'esclavage par les marabouts mauritaniens qui trahissent l'esprit et la lettre de l'islam par la stigmatisation de communautés, dont la sienne, celle des Forgerons. Des milliers de personnes défilèrent dans les rues de Nouadhibou et de Nouakchott à l'appel des associations islamistes pour demander la condamnation à mort du blogueur. Le chef de l'Etat, face aux manifestations de rues et à la colère populaire, intervint lui-même dans le débat en promettant une justice sévère. Chaque grande phase du procès (première instance, appel, cassation) fut l'occasion de grands rassemblements aux abords des palais de justice. Les avocats choisirent de défendre leur client, non au nom des droits humains, ce qui aurait alourdi la charge idéologique contre lui, mais au nom du droit musulman. Finalement après plusieurs années de procédures, la jurisprudence du droit musulman en matière d'apostasie et de repentir permit de commuer la peine de mort en peine de prison correspondant à la durée de prison que le blogueur avait déjà subi. Il a été libéré et il a obtenu l'exil politique en France.

### Étude de cas n°34 : Mains de la Fraternité. Nouakchott. Mauritanie

Association créée en 2019 qui se positionne dans le sillage de l'importante association Main dans la Main, créée en 2003 et dissoute en 2019, plus précisément le 3 avril lorsque les responsables de l'association ont été informés par quatre policiers que leurs locaux à Nouakchott devaient être fermés. Sous le régime d'Aziz, d'autres associations proches au parti Tawassoul et aux Frères musulmans ont connu le même sort.

Mains de la Fraternité se revendique comme socio-culturelle à vocation de fraternité et de cohésion sociale, et pas comme une association religieuse, même si son secrétaire général, Abdallah Sarr, est un imam et si elle fonde une bonne partie de son enseignement sur la réconciliation et la paix à partir des préceptes de l'islam. Son Conseil d'Administration est équilibré entre les différentes communautés qui coexistent en Mauritanie. La notion du passif humanitaire englobe une partie des actions de cette association : des colloques et des débats sur le sujet dans une perspective d'accès à la connaissance et de réconciliation entre les communautés parties prenantes au conflit (poulaar, harratine, beïdane).

L'association aborde aussi la question des castes et des séquelles de l'esclavage. En outre, chaque année une « Saison de la fraternité » mobilise pendant 4 jours environ 1000 personnes venant de tout le



pays pour des conférences et des tables rondes sur des sujets de société. Avec une périodicité aussi annuelle, les « Rencontres de la fraternité » réunissent 150 jeunes venus de tout le pays (1/3 filles, 2/3 de garçons) pour débattre de sujets de société. Pendant le mois de Ramadan, l'association organise des distributions de dons et de vivres. Mains de la fraternité est financée par des dons privés et publics. Tel ou tel aspect de ses activités (location de salle, nourriture, publications) est pris en charge directement par certains donateurs. Elle a reçu des aides du GRDR et a eu des financements dans le cadre du FAJR (coopération française). L'association a une section féminine qui organise des actions spécifiques pour les femmes (espacement des naissances par exemple).

### 6.11. Les médias et les influenceurs (En annexe 5 un aperçu de la presse par pays)

En tant que pourvoyeurs d'information et vecteurs de débats, les médias occupent une place centrale dans l'espace public. Ce constat est vrai de tous les pays. Jusque dans les années 90 la presse était essentiellement contrôlée par l'Etat. Les démocratisations du tournant des années 1990 ont permis l'explosion d'une presse indépendante (Frère, 2011), qui restait cependant cantonnée aux journaux papier, peu diffusés en dehors des capitales, à la radio et à la télévision, et dont la compétence et le professionnalisme était très varié. Des programmes d'appui à la régulation et l'autorégulation ont tenté de contribuer à la professionnaliser, avec les limites dues aux difficultés financières du secteur, qui la rend sensible au sensationnalisme et à l'instrumentalisation politique (Daubert, 2009). Depuis les réseaux sociaux et les médias en ligne ont rendu la communication plus instantanée et plus interactive. Même si la tendance des réseaux sociaux à prendre le pas sur les médias traditionnels, devient de plus en plus prononcée au Sahel, les médias en ligne, la télévision et les radios gardent encore une grande influence dans l'accès à l'information, dans la capacité à construire une opinion et à influencer les choix. Bien que de nombreux reportages soient commandités, ils jouent un rôle important dans l'information sur les mouvements sociaux (Samb, 2017).

Du point de vue de la liberté de la presse dans les pays de l'étude, le Mali et la Mauritanie restent dans un étiage médiocre en recul, on observe une dégradation forte au Sénégal et significative au Burkina. La situation au Niger se stabilise.

Schéma 11 : classement RSF de la liberté de la presse (place sur 180)

Pays	Classement 2019	Classement 2020	Classement 2021	Classement 2022
Mali	112e	108e	99e	111e
Burkina Faso	36e	38e	37e	41e
Mauritanie	94e	97e	94e	97e
Sénégal	47e	49e	49e	73e
Niger	66e	57e	59e	59e

Au Mali, les médias ont pris un poids important dans l'espace politique à la chute de Moussa Traoré en 1991. Ce sont des vecteurs d'éducation et de mobilisation politique par excellence dans le contexte malien. C'est pourquoi tous les grands partis politiques et organisations religieuses ont leur chaîne de télévision, radio ou presse écrite. Certains médias sont des canaux

créés par la société civile des ONG et des Fondations (comme par exemple les Studios Tamani). Les médias numériques sur internet prennent de l'ampleur. Les principaux sujets débattus concernent la transition politique en cours (élection, référendum, démocratie), la sécurité, la cherté de la vie et les relations avec la France. La Russie est présentée par certains influenceurs comme une solution à la crise sécuritaire (Adama Ben Diarra alias Ben le Cerveau), tandis que très peu d'autres voient en elle une menace. Joliba TV est le seul média qui a été recadré récemment par la Haute Autorité de la Communication. La Maison de la presse continue de jouer un rôle de médiation entre les professionnels de la presse.

De l'indépendance du Niger à 1974, le pays ne comptait que quatre médias : La Radio-Niger, Le Temps du Niger, le quotidien gouvernemental, et l'hebdomadaire Le Niger tous au service exclusif du parti unique. Les journalistes qui y travaillaient étaient fonctionnaires de l'Etat. Avec le coup d'Etat de 1974, la situation n'évolua pas, sinon les noms des organes de presse. Ainsi la Radio-Niger devint La Voix du Sahel, le quotidien Le Temps du Niger devint Sahel-Dimanche et la télévision d'état fut nommée Télé Sahel. En 1990 la conférence nationale permit des ouvertures. Aujourd'hui, on dénombre au Niger une centaine de journaux privés, 67 radios privées, 15 chaînes de télévision privées et 16 sites de presse en ligne. La Loi sur la cybercriminalité est vite invoquée par le pouvoir pour poursuivre et intimider les journalistes qui traitent de questions jugées sensibles ou diffamatoires. Un moyen de contourner la dépenalisation des délits de presse et poursuivre les journalistes pour toute publication jugée nuisible à l'ordre public. Des journalistes critiques du régime sont l'objet d'une intimidation au quotidien. C'est le cas notamment de Moussa Aksar, journaliste d'investigation et Directeur de publication de l'Événement qui en mai 2021, a été condamné pour diffamation pour avoir relaté des détournements de fonds publics au sein du ministère de la Défense entre 2017 et 2019.

L'histoire de la presse indépendante en Mauritanie commence en juillet 1991, avec la parution d'une ordonnance relative à la liberté de la presse. Avant cela il n'existait que le quotidien national Chaab, en version arabe et version française, et le mensuel Mauritanie Demain. Suite à l'ordonnance de 1991, une quarantaine de publications, dont la moitié en arabe et l'autre moitié en français, ont été créées. Aujourd'hui c'est la presse en ligne qui véhicule principalement l'information. En dehors de quelques exceptions, ces publications ne se réclament d'aucun parti politique mais le lecteur peut en percevoir l'orientation politique assez facilement. La politique est le sujet central de cette presse, elle cohabite avec l'identité nationale, la vie culturelle et les faits divers. La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a été créée par ordonnance le 26 Octobre 2006. En 2011, les délits de presse ont été dépenalisés. Néanmoins, des journalistes ont été persécutés et/ou emprisonnés ultérieurement, notamment pour avoir exprimé des opinions dissidentes et des critiques à l'égard de l'État et de ses représentants. D'après Media Foundation For West Africa, des journalistes et les militants des droits humains qui dénoncent les phénomènes d'exclusion ou des affaires de corruption ont souvent été victimes d'abus policiers, de harcèlement judiciaire et de détention arbitraire.

D'une manière générale, il faut faire la distinction entre les médias communautaires et le reste des médias. Les premiers sont essentiellement des radios et médias associatifs, parfois des médias en ligne, avec pour objectif l'éducation civique. Ils participent peu à l'espace politique (exemple des processus électoraux, durant lesquels ils peuvent traiter de tous les aspects sauf de la campagne des partis et candidats). Dans la plupart des pays ils ont des plafonds de

régies publicitaires limités. Ces médias communautaires ont des niveaux de structuration, d'organisation et d'institutionnalisation très variés. Leurs outils d'information et leurs compétences sont diverses. « Il faut les appuyer pour ce qu'ils sont »<sup>27</sup>.

CFI pilote deux grands projets sur le Sahel. Media Sahel (Mali, Niger, BF) et Afri'Kibaaru (Mali, Niger, Burkina Faso, Mauritanie, Sénégal, Tchad). Le premier soutient la participation des jeunes au débat public à travers un programme de renforcement des capacités de 72 radios opérant dans les zones de crise et des appuis à des partenaires nationaux de production. Le second aide 48 médias à développer des formats de contenus axés sur les objectifs de développement durable. CFI travaille sur la bonne information, les formations au travail des journalistes, la qualité éditoriale, le renforcement institutionnel. Mais ce travail doit être accompagné, au niveau des postes diplomatiques par une reformulation des rapports avec les journalistes africains. Un simple communiqué de presse envoyé aux rédactions doit laisser la place à un travail de proximité d'information et à des échanges directs comme cela se fait avec les journalistes européens. Les journalistes africains ont besoin de sentir qu'on les considère et qu'on les traite de la même manière que leurs confrères européens.

Il y a un paradoxe entre le succès de RFI qui étend son audience et qui développe les émissions en langues nationales (dernièrement le Malinké à côté du fulfulde et du Haoussa) et la défiance grandissante envers l'action de la France. On assiste à un phénomène de solde des comptes de la colonisation auprès des générations, maintenant majoritaires, qui n'ont pas connu la colonisation et la décolonisation. Des nouvelles formes d'émancipation existent et la voix de la France est considérée comme étouffante et ce, même si dans les faits et sous la pression de leur société civile, les États européens ont rendu plus vertueuse leur relation avec l'Afrique au cours des vingt-cinq dernières années. Cela pouvant déboucher, comme au Mali et au Burkina, sur une interdiction de médias français, RFI et de France 24, par les autorités des pays. Comme souvent la frontière entre information et communication est floue au sein des OSC africaine et des organisations internationales de développement qui ont tendance à privilégier leurs impératifs de « visibilité » au détriment de l'enjeu de la construction d'un secteur médiatique en tant que contre-pouvoir des sociétés démocratiques.

L'explosion d'internet a des effets contradictoires. D'un côté internet favorise l'accès à l'information et la diffusion des journaux, dont les versions en ligne sont largement consultées, y compris dans les diasporas. Il favorise aussi le contournement des éventuelles censures. Internet et les réseaux sociaux ont aussi favorisé la multiplication de médias et de WebTV locales, qui jouent un rôle important dans l'information locale et donnent la parole aux acteurs des conflits locaux. Au Sénégal, ils jouent un rôle essentiel dans la publicisation des mobilisations contre les dépossessions foncières. Les « influenceurs », font pour beaucoup un travail d'information, donc de journaliste. Il faudrait plutôt à leur propos parler d'acteurs informels de l'information. Les organisations de défense des libertés de la presse, telles que Reporters Sans Frontière ou Freedom House, militent pour que ces personnes bénéficient du même type de protection que les journalistes dès lors qu'elles exercent de fait une mission d'information du public. Mais d'un autre côté, internet et les réseaux sociaux favorisent la diffusion non contrôlée de rumeurs et de « fakenews », et offrent des tribunes à des manipulateurs de l'opinion publique, pour qui la rigueur dans le traitement de l'information n'est pas un objectif.

---

<sup>27</sup> Entretien avec Jocelyn Grange CFI Afrique. 25 novembre 2022

Étude de cas n°35 : Femmes et médias au Niger

Même s'il est vrai que les femmes se comptent parmi les travailleurs des médias (journalistes, techniciens cameramen, et monteur) il n'en demeure pas moins que cette présence féminine cache bien des disparités. Aucun média en dehors de Tambara et Kalangou n'est créé par des femmes. Quant à l'accès des femmes aux médias pour les débats, il est complètement en deçà de ce qui pourrait être espéré en raison notamment des pesanteurs sociales. En effet les femmes ne sont pas tenues de prendre la parole en présence des hommes et de traiter de certaines questions jugées tabou. A ce sujet, une étude menée par l'institut Panos Afrique de l'ouest (IPAO) a révélé que seules 9% de femmes étaient interrogées par les médias, un chiffre jugé très bas, pour un pays où les femmes forment plus de la moitié de la population. En revanche, sur la toile, certaines femmes font beaucoup parler d'elles. C'est le cas de Samira Sabou qui a été détenue pendant 48 jours, en juillet 2020, alors qu'elle était enceinte, à la suite d'une plainte en diffamation déposée contre elle par le fils de l'ancien président, actuellement ministre du Pétrole, parce qu'elle avait publié sur Facebook des informations concernant le scandale de détournement de fonds au ministère de la Défense. Le 28 juillet 2020, le tribunal de grande instance de Niamey a classé l'affaire sans suite et Samira Sabou a été libérée.

## 7. Essai de synthèse et réflexions complémentaires

Les éclairages historiques, nationaux, analytiques et pratiques qui précèdent montrent qu'au sein de tendances globales, l'histoire des OSC, leurs liens à l'Etat, les principaux types d'organisations et leurs thèmes centraux d'interventions, mais aussi les formes de mobilisation sociale **sont fortement liées aux histoires politiques nationales. Toute stratégie d'appui aux sociétés civiles doit en prendre acte et se donner les moyens de comprendre le tissu associatif et les enjeux sociétaux tels qu'ils se posent dans un pays donné.** Il existe pour autant des tendances globales, que l'on retrouve dans ces trois pays et au-delà, dans l'ensemble du Sahel.

- L'associationnisme est ancien, et un certain nombre de formes d'organisation s'inscrit dans la longue durée : classes d'âge (qui réunissent des individus de même âge, de façon transversale aux hiérarchies statutaires), associations de chasseurs, mouvements religieux (associations d'initiations), réseaux de solidarités de migrants ou d'urbains. Elles constituent des références pour une part des organisations, mais elles ne sont pas pour autant « traditionnelles » au sens de inchangées. Les associations villageoises de développement se présentent ainsi fréquemment comme une fusion des classes d'âges, ou plutôt une prolongation à l'âge adulte. Les associations de chasseurs se sont profondément restructurées et leurs rôles de vigilantisme est largement nouveau. **L'urbanisation a suscité de fortes dynamiques associatives**, groupements de fait, tontines, associations de ressortissants, associations culturelles, etc. A Dakar à la fin des années 1950, 38 % des habitants enquêtés par Paul Mercier appartenaient à au moins trois associations (Mercier, 2021 : 92). Le milieu rural a été organisé en coopératives, encadrées de façon plus ou moins stricte.

- **L'associationnisme post-indépendance s'est inscrit dans cette double dynamique de groupements et associations de fait et d'associations « formelles ».** La place de ces dernières a cependant été limitée dans les régimes de partis uniques, où la population était encadrée dans un réseau plus ou moins serré d'organisations de masse. C'est en leur sein que se jouaient les débats politiques et, avec les syndicats, elles ont été un lieu d'apprentissage de l'action collective pour de nombreux leaders des années 1990.
- **Les organisations locales ont cependant prospéré durant les périodes de monopartisme.** Les coopératives organisées par l'Etat ont disparu. Sur les filières de rente et les aménagements hydro-agricoles, elles ont été remplacées par des groupements villageois qui ont pu bénéficier de formations à l'alphabétisation et ont été des creusets de leadership paysan, en particulier au Mali. Dans les zones délaissées par l'Etat, des organisations locales ont émergé, qui ont été largement accompagnées par les ONG arrivées en masse au Sahel au moment des grandes sécheresses des années 1970 et 1980, et qui ont suscité les premières ONG nationales.
- En réduisant l'intervention de l'Etat, les ajustements structurels ont contribué à l'effervescence associative, à travers des associations locales cherchant à développer les infrastructures en lien avec l'aide internationale, et la création d'ONG de la part de déflatés de la fonction publique ou de jeunes diplômés ne trouvant pas de place dans la fonction publique. **Les mobilisations sociales de la fin du tournant des années 1990,** qui ont abouti à la fin des régimes de parti unique et aux transitions démocratiques, ont été largement portées par les syndicats d'enseignants et d'étudiants, et contestaient autant l'ajustement structurel que le monopartisme. **Elles ont-elles-aussi été des moments importants de formation des élites associatives actuelles.** Les associations s'inscrivent dans les rapports sociaux plus larges qui régissent la société. Le modèle associatif (engagement individuel des membres, place de l'assemblée générale dans la politique de l'association, élections régulières, etc.) se confronte aux autres modèles d'action collective et d'exercice du pouvoir comme les « modes locaux de gouvernance (Olivier de Sardan, 2010), ceux de la chefferie et de l'Etat en particulier. Le secteur associatif est un espace de **notabilisation** pour ses responsables, voire fait partie des « nouvelles figures de la réussite et du pouvoir »<sup>28</sup> et le leadership associatif permet de développer ou d'entretenir des réseaux de clientèle, au sein des membres et/ou dans les espaces d'intervention.
- Le passage au multipartisme a été de pair avec une ouverture du droit d'association (même si cela restait le plus souvent dans le cadre d'un régime d'autorisation) et suscité une floraison d'associations de droits humains, médias indépendants, etc. **Il a favorisé une relance du débat sur la place des normes religieuses dans l'espace public et la société.** L'intérêt porté par l'aide internationale aux organisations locales et à la « société civile » à partir des années 1990 a permis **une explosion du nombre d'ONG, aux trajectoires variées,** entre engagement militant et recherche d'auto-emploi dans un contexte de crise de l'emploi public (les deux n'étant pas incompatibles), dans des organisations où la dimension associative était variée. De fait, le secteur du

---

<sup>28</sup> Banégas, R. et Warnier, J.-P., 2001, "Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir", Politique africaine, vol 82 n° 2, p. 5-23.

développement (puis de l'humanitaire) se sont **révélés des secteurs majeurs d'emploi pour les fonctionnaires « déflatés », les jeunes diplômés**. Du fait de l'absence de financements publics, les seules sources de financement permettant de faire vivre des organisations non étatiques sont liées à l'aide internationale. Les organisations paysannes fédératives, elles-mêmes, qui ont joué un rôle important dans la négociation des politiques agricoles, ne peuvent vivre des cotisations de leurs membres et ne peuvent exister sans soutien externe. Cette dépendance a des conséquences majeures sur le milieu des ONG, et plus largement le tissu associatif, **car l'offre de financement (thématiques, modalités) influe fortement, inévitablement, sur les organisations, dont même celles qui sont militantes** ou tentent de défendre des conceptions et des façons de faire sont contraintes de rentrer dans des cadres qui en fait plus des sous-traitants que des organisations autonomes, et parfois à ruser avec des règles de financement pour maintenir un projet politique ou une certaine autonomie.

- L'espace des associations militantes, cherchant à animer le débat public, à intervenir sur des problèmes de société non pris en charge par l'aide, est de fait limité dans ses possibilités d'action par les **contraintes de financement. Il est également contraint par le degré d'ouverture politique du régime**. L'extension de l'accès à des financements externes, parallèle à l'élargissement des thèmes d'interventions de l'aide, est à la fois une opportunité et un risque pour elles, au sens où les modalités de financement par projet et la mise en avant du plaidoyer comme forme légitime de débat public peut contribuer à neutraliser leur potentiel militant ou leur indépendance. Dans le contexte actuel de durcissement des références et de critique de l'ingérence occidentale, l'engagement sur des causes progressistes (lutte contre le mariage précoce, contre l'homophobie, etc.) peut être perçu comme une inféodation à cet « impérialisme moral ». (Olivier de Sardan, 2022)
- Loin de l'image d'une société civile à côté et indépendante de l'Etat, **les liens des associations à la sphère politique sont multiples** : les associations engagées, cherchant à agir sur des enjeux de société, sont clairement dans l'espace public, même si elles se veulent non partisans ; les associations peuvent être soit un espace de repli, soit un tremplin, pour des carrières politiques ; l'Etat garde une possibilité de contrôle sur les associations, à travers le régime de l'autorisation (qui peut tarder à venir), la possibilité de suspensions en cas de non-respect de règles formelles et la répression de manifestations. La sélection des organisations invitées aux multiples ateliers participatifs permet de contrôler « *le risque politique de la participation* ». L'Etat peut aussi coopter les leaders en leur offrant des postes dans les instances où la « société civile » est désormais représentée, voire au sein du gouvernement, et ainsi neutraliser de potentielles sources de critique ou de contestation. La mise en avant de l'aide programme, en redonnant un contrôle plus fort à l'Etat sur les politiques sectorielles et leur mise en œuvre, tend à réduire l'offre de financement direct des ONG nationales par les bailleurs, et à les contraindre davantage à s'inscrire dans les appels d'offres liés aux programmes étatiques financés par l'aide, donc dans une logique de sous-traitance et au risque de sélections clientélistes.
- Les associations féminines sont déterminantes pour assurer un changement pérenne et faire progresser l'égalité de genre. Ce sont devenues des actrices stratégiques du

développement, servant dans certain cas de relais des États. L'institutionnalisation et l'ONGisation des mouvements féministes a créé une certaine dépendance financière aux partenaires techniques financier mais également contraint/ assujetti leurs actions aux agendas de ces derniers.

- **L'image d'une société civile à distance des sphères domestiques, politiques et marchandes ne résiste donc pas à l'analyse.** Les OSC et les mouvements sociaux y sont **fortement inscrits, quoiqu'à des degrés divers et tout en en contestant certaines dimensions.** Ils s'inscrivent de façon variée dans des espaces politiques diversement ouverts, ils ont besoin de ressources financières et sont donc, à des degrés divers, toutes dépendantes de financements externes. **L'absence de ressources régulières renforce la dépendance de nombre d'entre eux, et le risque de leur instrumentalisation, par l'État, l'aide internationale, des intérêts politiques.** C'est **au sein de ces contraintes que se déploie la grande variété des organisations,** dans leurs finalités et leur fonctionnement, dans leur engagement civique ou militant, des plus opportunistes aux plus engagées.
- On l'a vu, les relations entre l'État et les OSC dépendent fortement des régimes politiques. **Les OSC critiques sont souvent considérées comme des adversaires politiques et les ONG comme des concurrents des administrations nationales pour le financement des donateurs.** Les États nationaux tentent de contrôler le pouvoir croissant des ONG et peuvent les soupçonner d'implication politique et de liens avec des forces politiques extérieures, ce qui entraîne un contrôle bureaucratique accru ou du harcèlement.
- **Comme ailleurs, les sociétés civiles au Sahel, sont questionnées, critiquées, voir dénigrées** par les pouvoirs publics, les partenaires au développement voire les citoyens. En résumé, elles ont en commun d'avoir mauvaise réputation : opportunisme, opacité, politisation, rente internationale, recyclage des fonctionnaires, notabilisation, démagogie, incompétence, enrichissement personnel, etc. **Ces critiques viennent pour beaucoup du point de vue normatif et utilitariste des pouvoirs publics, des bailleurs et des agences de développement,** mais aussi d'organisations de solidarité internationales à la recherche d'une société civile « pure », et de l'intérieur des organisations elles-mêmes qui distinguent les associations militantes pour les droits, des prestataires de l'aide (Lavigne Delville, 2015). Cette mauvaise réputation découle aussi des débats internes aux acteurs associatifs sur la notion et son contenu, sur les frontières, poreuses, entre sociétés civiles, État et marché. **La question du financement est cruciale dans ce débat.** Plus encore que les États, les OSC qui ont besoin de ressources pour agir sont dépendantes de financements externes. Dans un contexte « de pays pauvres où tout le monde se cherche » (comme disait un responsable d'OSC au Niger cité dans Lavigne Delville, 2015), l'aide internationale et le secteur associatif sont des sources d'emploi, couplées ou non à un engagement humanitaire ou politique, voire d'enrichissement personnel, sur le modèle des projets de développement étatiques. **La précarité des financements par projet suscite des stratégies opportunistes d'accès aux financements.** Par ailleurs, les associations sont inscrites dans la société et dans ses rapports sociaux et ses conceptions du pouvoir, et donc marquées, à des degrés divers, par les logiques clientélistes qui la traversent. La réalité des dynamiques et des organisations est très variée.

## 8. Que faire ?

Avoir à faire avec les sociétés civiles du Sahel demande d'en comprendre les dynamiques et les enjeux, dans leurs contextes politiques et sociétaux nationaux, mais aussi de définir des priorités politiques et stratégiques, en termes de finalités de ces partenariats et de types d'organisations concernées. Cela pose aussi des problèmes d'instruments, de dispositifs, et de positionnement par rapport aux autres bailleurs de fonds.

### 8.1. Les stratégies des agences et bailleurs à l'endroit la « société civile »

Les « partenaires techniques et financiers » (PTF) ont tous une dimension « société civile » dans leurs discours et pratiques. Si les ONG ont depuis toujours promu les organisations locales, si l'appui aux organisations paysannes est ancien, c'est à partir des années 1980 et surtout 1990 que la question de la société civile a été posée dans les débats sur l'aide, d'abord par l'USAID et la Banque mondiale, puis dans les années 2000 par l'UE, avec les Accords de Cotonou. La réflexion sur les enjeux et contradictions de l'intérêt de l'aide internationale pour la société civile est ancienne et nourrie (voir par ex. Van Rooy 1998 ; Igo et Kellsall, 2005 ; Bayart, 2001).

Les stratégies d'appui varient dans le temps et selon les bailleurs<sup>29</sup>. Dans un premier temps, divers programmes ont cherché à favoriser l'émergence et la consolidation d'OSC en apportant un appui stratégique et institutionnel, couplé à une dotation de fonctionnement dégressive. Diverses ONG ont accompagné la consolidation de leurs partenaires, voire l'émergence d'organisations locales issues de leurs équipes salariées. Plusieurs bailleurs se sont dotés de dispositifs souples de financement de projets portés par des OSC, gérés par leur représentation à la capitale. Lorsque leurs ressources sont elles-mêmes indépendantes des logiques projet, les ONG militantes du Nord apportent un appui institutionnel dans la durée à leurs partenaires, qui leur assure un fonctionnement de base. Avec l'explosion du nombre d'organisations, les bailleurs de fonds ont encouragé les regroupements, réseaux et fédérations, à partir des années 2000, qui peinent cependant à assurer leur fonctionnement dans la durée faute de financement pérenne. Avec la généralisation de la logique de la mise en concurrence dans l'aide, les appels à projets et appels d'offres de sous-traitance se sont multipliés au détriment des financements souples ou des soutiens institutionnels, avec des effets contradictoires. Des ONG européennes spécialisées dans l'appui aux organisations locales ont dû faire évoluer leur stratégie lorsque leurs propres modes de financement ont changé : obligées de se positionner sur le « marché » des projets, elles ont désormais recours aux ONG nationales comme sous-traitants, avec des marges d'autonomie et d'apprentissage beaucoup plus faibles.

L'Union européenne est le premier financeur de l'aide au développement au Sahel. Les accords de Cotonou entre les pays ACP (Afrique Caraïbe Pacifique), signés en 2000 prévoient

---

<sup>29</sup> Voir un essai de cartographie pour le Niger : <https://anthropo-impliquee.org/2015/09/24/2014-renforcer-la-societe-civile-au-niger-essai-de-caracterisation-des-principales-strategies/>



que les Acteurs Non Étatiques (ANE<sup>30</sup>) participent à « l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle » des politiques publiques. Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'Union européenne a appuyé spécifiquement les sociétés civiles en mettant en place des programmes de renforcement des capacités des acteurs non étatiques. Par exemple entre 2008 et 2012 le PASOC en Mauritanie (Programme d'Appui à la Société Civile et la bonne gouvernance), également un PASOC (Programme d'Appui aux OSC) qui a connu 3 phases, au Niger de 2002 à 2014 ou le programme ARIANE au Mali (Appui et Renforcement des Initiatives des Acteurs Non Étatiques) au Mali de 2006 à 2012 (Floridi, 2009). Ces programmes sont gérés sous formes de projets et sont construits essentiellement sur des dispositifs d'appels à proposition, précédés de formations aux outils techniques de projet (cadre logique) et de mise en œuvre des financements de la Commission européenne. Si ces programmes, ambitieux dans leurs discours mais bureaucratiques dans leur mise en œuvre, ont permis l'émergence de quelques nouveaux acteurs et le renforcement de leur gestion interne, ils ont d'abord eu pour résultat la mise concurrence des OSC entre elles, au bénéfice de celles les plus habituées à maîtriser les outils de projet et au détriment de celles qui portaient un projet social ou politique plus original (Lavigne Delville, 2015, Courtin, 2009). Dans les pays, les délégations de l'Union européenne ont la responsabilité d'animer un « groupe société civile » pour la rédaction d'une « feuilles de route » des États membres qui définit à moyen terme la stratégie des pays européens actifs dans le pays vis-à-vis de la « société civile ». Très souvent ces exercices sont formels et viennent d'abord faire valider les stratégies déjà mises en œuvre ou prévues. Les approches « structurantes » vers les OSC (création de faïtières et plateformes représentatives par secteur) via ces programmes de l'Union européenne sont en général des échecs, les dynamiques pérennes de regroupement viennent toujours « du dedans ».

Dans les pays de l'étude, la coopération allemande (GIZ) travaille sur une logique de projets d'envergure moyenne autour de quelques thématiques prioritaires : l'emploi des jeunes, les médias, la décentralisation et la lutte contre les effets du changement climatique. Elle ne lance pas d'appels à proposition mais identifie des associations ou ONG qui peuvent apporter une plus-value dans ses projets et travaille avec elles sur la base de contrats de financement à partir d'activités à mener.

La coopération Suisse met l'accent là où elle dispose de compétences particulières. Elle est présente au Mali (Sikasso, Mopti et Tombouctou) et au Niger. Elle travaille sur le développement socio-économique (chaînes de valeurs, petits producteurs), l'éducation de base et la formation professionnelle, le dialogue, la gouvernance et la sécurité. Elle travaille avec des structures locales dans le cadre de projets négociés et de financement d'activités à mener.

Depuis 1998 avec la réforme du ministère de la Coopération et au gré des réorganisations successives (Meimon, 2007), les SCAC avaient perdu leur capacité financière au profit de l'AFD. Avec le dispositif PISCA (Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs),

---

<sup>30</sup> Au prix d'une ambiguïté sémantique cet acronyme ANE regroupait en 2000 la « société civile » mais aussi les acteurs de marché et les autorités locales décentralisées. Il est peu à peu tombé en désuétude en partie à cause de la maladresse de communication de l'acronyme et du flou de son périmètre. Les délégations de l'UE parlent maintenant d'OSC

les SCAC retrouvent un outil mieux adapté pour travailler avec des associations et ONG originales, de petite taille, qui n'ont pas la possibilité d'accéder à des financements. Les SCAC peuvent expérimenter des démarches ou des processus de long terme (voir étude cas n°36).

Etude de cas 36 le PISCCA et le programme FAJR

L'outil PISCCA redonne un peu de marge de manœuvre opérationnelles aux SCAC. Le PISCCA est budgété dans le FSPI (Fonds soutien au partenariat et aux initiatives) dans le cadre de la direction générale de la mondialisation au MAE. Les postes peuvent proposer, sur appel à projet, des programmes de financement pour les OSC dans le cadre du PISCCA (1 million d'euros sur deux ans) autour de deux guichets (structures naissantes et structures expérimentées). Le FAJR (l'aube en arabe فجر) est le programme phare société civile de la coopération française en Mauritanie. Il a été lancé en 2015 et en est à sa quatrième édition dans le cadre de financements FSPI/PISCCA. Il finance une vingtaine de petites associations (12 000 euros environ) sur des activités qui aident les associations à se développer et s'autonomiser (activités sociales, culturelles, AGR, égalité H/F...). Des ateliers communs de formation ou de structuration sont également proposés aux bénéficiaires. Les bénéficiaires sont choisis dans le cadre d'un appel à propositions. Environ 200 postulants pour 20 choisis. Tous les documents sont traduits en Hassanya. La question de la langue pour postuler est une limite du FAJR. Un dispositif de suivi évaluation (+ contrôle des financements) est confié à un chargé de mission volontaire international. La 4e édition du FAJR a ciblé les régions de Mauritanie à l'Est et au Nord. En 2015 les conditions d'accès au FAJR étaient souples sur la question des récépissés, ce qui a contribué au succès du programme. Le FONADH appartient au COPIL du FAJR. Le programme permet maintenant au SCAC d'avoir une connaissance approfondie d'une partie du tissu associatif à Nouakchott, même s'il est représentatif que d'une petite partie de la jeunesse, francophone essentiellement. Cette bonne connaissance permet au SCAC de pouvoir inviter des jeunes à participer ou intervenir dans des réunions organisées sur des sujets de société à l'occasion de visites ou de demandes spécifiques du MAE. Le FAJR est une sorte d'observatoire. Après 8 ans de fonctionnement le FAJR a été arrêté.

## 8.2. Les contradictions et dilemmes des dispositifs de soutien à la « société civile »

La recherche sur les liens entre politiques d'aide et OSC interroge les stratégies des bailleurs de fonds et leurs effets. Tout d'abord, les liens entre promotion de la société civile et mise en avant d'un modèle politique et économique (néo) libéral sont soulignées. Les OSC financées sont avant tout celles qui fournissent des services de base aux populations, à moindre coût, ce qui contribue à une désresponsabilisation de l'Etat et une dépolitisation du débat sur les politiques de développement (Haubert, 2000), mais aussi à une « ONGisation » de la société civile, qui deviennent dépendant de l'aide et peu incités à promouvoir des alternatives, voire à en faire des « nouveaux compradors » qui ont intérêt à la dépendance (Hearn, 2007).

Le « soutien » aux OSC fait référence aux diverses pratiques et instruments mis en place par les États, les institutions internationales et les ONG pour financer et renforcer les OSC dans les pays du Sud (Robinson, 1995 ; Van Rooy, 1998). Le soutien à la mission et aux activités propres des OSC est différent de la mobilisation d'OSC comme sous-traitants pour la mise en œuvre d'un projet donné. Le soutien est censé permettre aux OSC d'accroître leur action, de la rendre plus pertinente et efficace. Il peut combiner le financement d'organisations et de leur mission, il peut être institutionnalisé ou au cas par cas. Le soutien aux OSC comprend également des actions visant à modifier l'environnement institutionnel des OSC, en termes de politique, de cadre juridique et fiscal, etc. Les stratégies de soutien aux OSC ont un fort impact sur leur dynamique car elles définissent les types d'organisations et le type d'actions qui peuvent être soutenus, ainsi que les conditions administratives et budgétaires du soutien.

Le soutien aux OSC vise souvent à promouvoir le professionnalisme. En pratique, il encourage souvent l'utilisation d'outils et de compétences en matière de gestion de projet et de responsabilité financière au sein des OSC. Bien que ces compétences puissent être nécessaires pour des stratégies d'action cohérentes et une gestion efficace des ressources, elles tendent à promouvoir une conception rationalisée, homogénéisée et bureaucratisée de l'action qui peut être en contradiction avec l'engagement politique des OSC, leur ancrage dans les questions sociales, leur adaptabilité, leur créativité et leur capacité à être en phase avec la demande sociale et l'évolution des contextes (Freyss, 2004).

Favoriser les OSC technicisées et « managériales » contribue à dépolitiser le débat public. Cela va de pair avec les stratégies des États visant à délégitimer et à marginaliser les OSC politiquement engagées et à coopter les moins contestataires dans le dialogue politique et les processus participatifs (Mukhopadhyay & Eyben, 2011 ; Pommerolle, 2010). De plus, le processus de sélection bureaucratique et compétitif par appels à propositions conduit à l'exclusion de nombreuses OSC qui n'ont pas la capacité administrative de le gérer. Plus le processus de soumission et de sélection des propositions est bureaucratique, plus il favorise les compétences en matière de rédaction de projets et les capacités administratives plutôt que l'ancrage local. Par ailleurs, les programmes de renforcement de la société civile favorisent la cooptation des militants les plus professionnalisés, des membres des ONG dominantes, que ce soit dans les instances de dialogue entre l'État et la société ou dans les bureaux publics créés ou soutenus par les agences d'aide. Ce faisant, ils favorisent l'émergence d'une culture normative commune, un faisceau de pratiques et de représentations partagées par les acteurs dominants, facilitant ainsi leur symbiose et leur domination (Pommerolle, 2010).

Les programmes de renforcement sont pris dans **trois dilemmes**. Premièrement, **celui de l'approche managériale et technique du développement**, entre un rôle instrumental des OSC en tant que "troisième secteur", en tant que prestataires de services, exécutants techniques et une vision des OSC en tant qu'acteurs politiques du changement social qui sont des processus complexes, conflictuels et non linéaires avec des enjeux sociaux, économiques et politiques imbriqués. Deuxièmement, **celui entre les processus et la logique de la gestion, de la rationalisation et de la bureaucratisation des OSC, d'une part, et la logique de l'activisme, de l'adhésion et du bénévolat, d'autre part**, qui nécessite des outils et des méthodes, mais avant tout une capacité à comprendre les problèmes sociaux et à agir sur eux. Troisièmement, **un dilemme entre les relations de dépendance, les déséquilibres de pouvoir** tout au long de la chaîne des acteurs impliqués dans la programmation et la fourniture de l'aide (Mosse & Lewis, 2005) générés par les programmes et les mécanismes de financement et les stratégies de "partenariat authentique". Ces dilemmes et contradictions sont à prendre au sérieux, y compris dans leurs implications en termes de modalités d'appui et d'instruments de financement.

### 8.3. Suggestions et pistes de travail pour l'AFD

A la lumière de la réalité de ce que recouvre la notion de société civile et de toutes les analyses et réflexions qui précèdent, **comment peut agir l'AFD pour « un développement solidaire et contribuer à la lutte contre les inégalités mondiales » selon le titre de la loi d'août 2021 ?**

L'AFD a de longue date appuyé des groupements paysans locaux, puis des organisations paysannes, et des services d'appui aux organisations paysannes (centres de service, etc.). Elle a

aussi mobilisé des ONG nationales en prestataires de service dans ses projets. En vingt ans L'AFD a très largement évolué dans sa pensée et ses pratiques de soutien direct aux OSC. En 2005, l'AFD s'était ouverte aux organisations de solidarité internationale françaises en expérimentant dans le contexte de la crise alimentaire au Niger une sous-traitance de « cash for work ». A la lecture des termes de référence, une partie des grandes ONG françaises refusa d'y participer parce que ce choix purement technique ne correspondait pas à leur vision du développement. Une contre-proposition de termes de référence fut envoyée à l'AFD (Courtin, 2005). Aujourd'hui l'AFD offre une palette large de dispositifs d'appui et de financements aux acteurs de la société civile (voir annexe 6 infographie AFD).

En 2022, le dispositif Initiative-OSC (I-OSC) a été doté de 139 millions € (116 en 2021). Dédié initialement aux OSC françaises en partenariat avec des associations locales, il s'est ouvert aux associations de droit local en 2022. Il fonctionne sur appels à projets annuels. Le principe de base en est le « droit d'initiative », c'est-à-dire la possibilité pour les OSC de soumettre des projets qu'elles ont elles-mêmes conçus, dans la mesure où ils contribuent aux ODD et associent des partenaires locaux. Ainsi, tous les secteurs concourant aux ODD sont éligibles, même si la jeunesse, l'égalité femme/homme et le climat font l'objet d'une attention particulière lors de la sélection des projets. En 2022, 139 projets ont été financés, pour une durée moyenne de trois ans. Les secteurs les plus financés sont la santé, l'agriculture, les droits de l'homme et l'éducation, qui représentent les 2/3 de ces projets. Dans les cinq pays de l'étude, on dénombre fin 2022 un portefeuille de 136 projets, dont, 64 au Burkina et 36 au Sénégal, reflétant ainsi l'effervescence associative de ces pays (voir annexe 7 carte AFD des projets au Grand Sahel). Le fonds Paix et Résilience Minka est l'outil de l'AFD dédié à la consolidation de la paix ; en 2022, plus de 150M€ ont été octroyés en subvention pour des projets autour des bassins de crises du Sahel et du Lac Tchad. Si l'on ajoute les autres fonds dédiés (39 millions €, FFEM, FISONG ou FSOF aux associations féminines) et les subventions directes et opérations courantes (112 millions €), le montant total des subventions de l'AFD vers les organisations de la société civile s'est élevé à 376 millions € en 2021. Pour 2023, 12,3 milliards d'euros de nouveaux financements ont été signés, à l'échelle du Groupe AFD

A partir de 2002, l'annulation de la dette française s'est faite par des contrats de désendettement-Développement (C2D) : l'annulation de la dette d'un pays était conditionnée par la mise en place de programmes de développement équivalents à la remise de la dette. Dans ce cadre les programmes concertés pluri annuels (PCPA) de la coopération française proposaient un processus d'accompagnement des C2D en alliant la société civile en France et la société civile du pays concerné. Les PCPA ont débuté avec le Cameroun et ont été mis en œuvre en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Congo et en Algérie. Un dispositif PCPA est en œuvre en Mauritanie. Les évaluations de ce dispositif innovant à l'époque de sa création, montrent un renforcement collectif des OSC impliquées mais aussi la mise en place de technostructures associatives qui alourdissent le processus.

**L'AFD soutient les OSC de quatre écosystèmes** : celui de l'aide au développement, celui de l'urgence et des humanitaires et celui des associations locales (ou en réseau) de services aux bénéficiaires, les trois en grande partie via des ONG internationales. L'AFD, indirectement, soutient aussi l'écosystème de la citoyenneté via le CRID et la plateforme des droits humains financés sur le dispositif des projets d'intérêt général (8 millions d'euros sur le dispositif I-OSC) qui permettent aux OSC françaises de se mettre en réseau au niveau international et de mener

des plaidoyers. La coalition Tournons la page Niger membre du collectif international Tournons la page, très active dans l'espace civique au Niger, bénéficie ainsi de financements de l'AFD (voir section 5.2).

*Les termes de référence rédigés par l'AFD pour l'étude précisent : « il est attendu (que l'étude) maintienne une visée opérationnelle. La cartographie des acteurs identifiés/s'identifiant comme société civile (...) devra permettre aux experts de formuler des recommandations opérationnelles sur le type de sociétés civiles à soutenir par l'AFD, sur les modalités (quels instruments à déployer ou inventer). Ces recommandations devront intégrer les enjeux de « localisation » de l'aide auprès des sociétés civiles ». Une note de bas de page ajoute : « En l'état, l'AFD passe très souvent par des « ensembliers » du Nord qui effectuent des financements en cascade auprès d'OSC locales, ou alors à la marge, l'AFD convainc des contreparties publiques locales de sous déléguer des fonds (souvent sous forme de prestations) à des OSC locales, bien que le guichet OSC vienne d'ouvrir une partie de ses financements aux OSC du Sud. Ces OSC (par exemple la coalition sahélienne pour la citoyenneté) revendiquent au même titre que les OSC françaises le droit d'initiative. »*

Les enjeux et les modalités d'appui dépendent des types d'organisations, et des finalités de l'appui. Ils diffèrent selon que l'on s'adresse à l'espace des services à la population ou à l'espace civique, qu'il s'agisse de permettre à des organisations d'agir ou de favoriser les débats et les apprentissages collectifs. En particulier, les instruments adaptés diffèrent. Plus concrètement, en guise de conclusion synthétique, nous suggérons les évolutions suivantes regroupées autour de cinq problématiques :

### 1) La problématique de la connaissance des contextes

- Du fait de la diversité des trajectoires nationales, **toute stratégie d'appui doit s'ancrer dans une analyse politique des dynamiques des sociétés civiles, de leurs rapports aux problèmes sociétaux et à l'Etat**. La légitimité et la capacité à intervenir dépend des contextes, des sujets, avec une vigilance particulière au risque d'impérialisme moral (Olivier de Sardan, 2021) mais aussi des instruments, diversement adaptés aux différents enjeux et aux différents types d'organisations. Le positionnement d'un bailleur dépend aussi des autres, dans une logique de complémentarité, et des programmations conjointes, avec les pays membres de l'UE et avec les SCAC mériteraient d'être menées avec plus de volonté.
- Dans des phases de crises profondes et d'interrogations fortes sur les modèles politiques, les OSC ont besoin d'espaces de débat sur les enjeux de société, la place des femmes, la gouvernance, le rapport à l'Etat, les politiques sectorielles. Elles ont besoin de pouvoir partager les analyses, les expériences et les savoir-faire. Ces espaces doivent permettre l'émergence et la diffusion d'analyses partagées, associant des acteurs variés dont des cadres de l'administration doivent pouvoir exister dans la durée, et s'appuyer sur des analyses de qualité, menées par les OSC elles-mêmes. **Le financement par projet de courte durée avec des programmes d'activités précis n'est pas adapté à ce besoin**. Les soutiens doivent aller de pair avec des incitations à la solidité des diagnostics, à la réflexivité, au partage d'expérience.

- L'AFD promeut une approche du développement fondée sur les droits humains (AFDH) (AFD, 2022). La mise en œuvre des droits humains et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ne peuvent se faire « en dehors des conditions économiques, sociales et environnementales<sup>31</sup>». Il est important dans les modalités pratiques de mise en œuvre du soutien aux OSC que l'AFD **mette d'abord les droits économiques sociaux et culturels** (PIDESC 1966 ratifiés par la France en 1980) **en avant et en les intégrant pleinement aux projets d'infrastructures et d'équipement** ; cela avec un engagement fort dans l'amélioration de la qualité des services de base et une préoccupation réelle aux rapports de genre. Réhabiliter une école avec la contribution d'associations de base ou de parents d'élèves, c'est mettre en œuvre le droit à l'éducation, accompagner la mise en place technique et opérationnelle d'un poste de santé avec des mutuelles de santé, c'est mettre en œuvre le droit à la santé, etc. Une prudence doit cependant être observée dans la visibilité du soutien aux associations travaillant sur des sujets sensibles comme l'égalité de genre, pour échapper à l'accusation d'impérialisme moral.

## 2) La problématique de la proximité sociale

- L'enjeu principal d'un appui aux acteurs de la société civile, est de **soutenir les OSC dans leur capacité à être en phase avec les problèmes sociaux**, à constituer une vision politique fondée sur l'expérience et l'ancrage dans la société, à influencer les politiques publiques et les rapports sociaux sur ces enjeux, et, pour certaines, à s'insérer dans des logiques d'économie sociale et solidaire.
- L'**écosystème caritatif** est une des portes d'entrée d'associations religieuses qui promeuvent une vision de la société souvent éloignée des principes que l'AFD défend. Il faut reprendre pied dans l'aide aux communautés les plus pauvres. C'est le sentiment d'absence de l'Etat, qui alimente le succès de ces associations. L'éradication de la pauvreté qui vient au premier paragraphe de l'article premier de la loi 2021, doit donc être prise au sérieux. Il est nécessaire de remettre l'aide aux communautés les plus pauvres, via les services sociaux de base au centre des modalités de soutien aux OSC et de reconstruire des services publics. Une réflexion partagée sur les conditions de services de base de qualité et durables, sur les conditions d'amélioration de ces services, devrait mobiliser à la fois Etat, OSC et bailleurs de fonds, à partir d'analyses partagées et sans concession des pratiques, et d'analyses croisées de tentatives de réforme. Il faut donc que des OSC aient une capacité effective d'analyse, d'expérimentation, d'(auto)évaluation autonome des expériences.

## 3) La problématique de la pérennité des financements

- Cela suppose **des appuis dans la durée, adaptables et très ciblés**, pour faire face à des situations spécifiques et qui favorisent l'ancrage sociétal et des savoir-faire avérés, qu'ils soient opérationnels, ou en termes d'études, d'animation du débat public local ou national, de plaidoyer. Cet ancrage et ces savoir-faire sont à la fois individuels, au niveau

---

<sup>31</sup> Rémy Rioux. Préface des actes de la conférence « Droits humains et Développement » 10 décembre 2021

de chaque organisation, et collectifs. L'appel à la professionnalisation est utile s'il permet de renforcer ces dimensions, mais la seule maîtrise des méthodes et outils de gestion de projet, si elle n'est pas mise au service d'un projet collectif, peut au contraire déconnecter les organisations de cet ancrage dans la société.

- Les effets pervers du financement par projet de court terme sont largement mis en évidence par la recherche : précarité institutionnelle, soumission aux priorités des bailleurs de fonds, mise en concurrence des organisations et désincitation à la réflexion collective, baisse de la réflexion propre, priorité donnée aux rendus bureaucratiques et au respect des procédures au détriment du sens de l'action et de la redevabilité vis-à-vis des destinataires de l'action.
- Une réflexion approfondie doit être menée sur l'outil d'appel à projet (droit d'initiative). L'appel à projet est utile si les projets permettent de compléter et développer des activités au sein d'organisations déjà consolidées, soit avec un financement de base pour leurs missions essentielles, soit qui sont dans une logique de prestation et sont capables d'exister à travers une somme de contrats. L'appel à projet induit un risque de précarité de financement, et suppose des capacités techniques, financières et administratives suffisantes pour répondre aux exigences de la formulation de projet et de suivi et une assise suffisante pour assurer la pérennité de la structure par une somme de contrats. Le RAIL et Karkara au Niger illustrent cette capacité, mais de telles organisations sont relativement rares et il faut noter que ces deux opérateurs ont atteint ce niveau de capacité grâce à l'appui ancien d'ONG françaises ; ce qui montre que le soutien au professionnalisme doit se faire dans la durée et de manière constante via des instruments techniques et financiers spécifiques sur le long terme.
- Les organisations fédératives et les associations féminines, celles qui agissent sur l'éducation à la citoyenneté, les droits humains et le débat public, ont particulièrement besoin de pouvoir agir dans la durée. Des modalités de soutien à la mission doivent être trouvées, qui permettent une réflexivité sur ses actions et leur pertinence.

#### 4) La problématique de la redevabilité

- Toutes les organisations du secteur de l'économie sociale et solidaire sont prises dans un dilemme entre **deux redevabilités**, celle envers les publics qu'ils cherchent à soutenir (et qui n'ont pas toujours les moyens de peser sur l'offre de service qui leur est faite) et celle envers leurs fournisseurs de ressources (de Gaulejac et al, 1995). C'est encore plus vrai dans les pays du Sud, où la dépendance aux financements de l'aide est forte.
- La mobilisation d'OSC comme sous-traitants dans les projets ne peut être a priori considéré comme une forme d'appui, car le financement est la contrepartie de l'exécution de tâches prédéfinies, ce qui laisse peu de place pour les propositions originales et les apprentissages.
- Dans le contexte politique actuel, l'appui direct de l'AFD à des organisations engagées sur les questions sociétales peut être délicat, y compris pour ces organisations. Des ap-

puis indirects, via des ONG européennes, discrets, peuvent être plus pertinents. Un enjeu massif face au discrédit de l'Etat est de prendre au sérieux les carences en termes d'accès aux infrastructures et services de base et de travailler à leur amélioration, avec une réflexion approfondie sur les causes des carences et les pistes de refondation de ces services.

- Les projets collectifs à moyen terme axés sur la résolution de problèmes spécifiques peuvent encourager la coopération et l'apprentissage mutuel, que ce soit entre OSC de différents niveaux (ONG thématiques spécialisées collaborant avec des organisations de base désireuses d'améliorer leur action sur une question) ou de nature différente (organisations de terrain, mouvements sociaux et organisations de plaidoyer s'associant pour faire connaître un problème et développer des stratégies pour le combattre). Le soutien collectif devrait promouvoir la réflexivité et l'auto-évaluation, afin d'aider les OSC à accroître leur pertinence et leur efficacité et d'éviter la logique du partage des bénéfices. Les conseils et l'accompagnement externes, l'évaluation conjointe, la collaboration avec des institutions de recherche, féministes notamment, la publication des leçons apprises, peuvent être utiles. Des fonds d'amorçage pour la mise en place d'une telle dynamique collective peuvent encourager les partenariats et les réseaux, autour d'intérêts communs sur la question.

## 5) La problématique de la visibilité de l'aide

- Une bonne visibilité de l'aide de l'AFD doit s'appuyer sur sa vision de l'aide dans des contextes précis. Il ne doit pas s'agir d'une visibilité générique de la « France » mais doit donc plus modestement s'articuler autour des finalités de l'aide qui parlent de manière pratique aux bénéficiaires : reconstruction des services de base, sécurité, quotidien de la vie, proximité.



# Annexe 1 : Bibliographie

- **Auteurs cités**

AFD. *Droits humains et développement*. 2022, Conférence du 10 décembre 2021.

Alidou, Ousseina. 2021 Muslim women's social movements in the Sahel. Oxford Academia, 2021

<https://academic.oup.com/edited-volume/37091/chapter-abstract/323205403?redirectedFrom=fulltext>

Amselle Jean Loup. *L'Afrique : un parc à thèmes*. Les Temps Modernes n°620-621 2002.

Anselme, Jean Loup. *D'où vient le terme Sahel ?* Afrique XXI Chapitre 1 de l'ouvrage *L'invention du Sahel*. Éditions du Croquant. 2022.

<https://afriquexxi.info/D-ou-vient-le-terme-Sahel>

Akindès Francis et Zina Ousmane. *L'État face au mouvement social en Afrique*. Revue Projet, CERAS N°355. 2016 [L'État face au mouvement social en Afrique | Cairn.info](https://www.cairn.info/revue-projet/2016-355.html)

Ba Awa, Niang, Abdoulaye. *Le mouvement associatif féminin : une société civile en acte*. Revue Sénégalaise de Sociologie, n° 2 & 3, janvier 1998/99.

<https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/10231/Abdoulaye%20Niang%20et%20Awa%20Ba.pdf?sequence=1>  
[internationale-de-politique-comparee-2013-4-page-189.htm](https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2013-4-page-189.htm)

Ba Abdoul Hameth. *Acteurs et territoires du Sahel : Rôle des mises en relation dans la recomposition des territoires. Chapitre 5 Typologie des organismes et des acteurs de développement*. ENS Éditions, 2007. <https://books.openedition.org/enseditions/916?lang=fr>

Balandier Georges. *Georges Gurvitch 1894-1965*. Cahiers internationaux de sociologie, vol. 40, janvier-juin 1966.

[http://classiques.uqac.ca/contemporains/balandier\\_georges/georges\\_gurvitch/gurvitch\\_texte.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/balandier_georges/georges_gurvitch/gurvitch_texte.html)

Banégas, R. et Warnier, J.-P. *Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir*, 2001 Politique africaine, vol 82 n° 2, p. 5-23.

Barthélemy, Pascale. *La professionnalisation des Africaines en AOF (1920-1960)*. Vingtième siècle, Revue d'histoire 2002 n°75

<https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-3-page-35.htm>

Barthélemy, Pascale, *Anticolonialisme, droits des femmes : les trajectoires méconnues de pionnières africaines*. Ritimo, 2022

<https://www.ritimo.org/Anticolonialisme-droits-des-femmes-les-trajectoires-meconnues-de-pionnieres>

Bayart, Jean-François. *Société civile et imbrication des durées en Afrique : un retour sur le « politique par le bas »* Politique africaine 2021 n°161/162. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2021-1-page-139.htm>

Bayart, J.-F., 2001, "Le pidgin de la société civile", *Alternatives Economiques* n° 190

Bierschenk, T, Chauveau, Jean-Pierre et Olivier de Sardan, Jean-Pierre. *Courtiers en développement : les villages en quête de projets*. APAD/Kartala. 2009.

Blondiaux, L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Le Seuil/La république des idées.

Blum F. *Sénégal 1968 : révolte étudiante et grève générale*. Revue d'histoire moderne et contemporaine 2012/2 n° 59-2 <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2012-2-page-144.htm>

Bonnecase, V., 2013, "Politique des prix, vie chère et contestation sociale à Niamey : quels répertoires locaux de la colère ?", *Politique africaine*, n° 130, p. 89-111.

Bonte, Pierre. *Tribus, tribalisme, territorialité*. Chapitre du livre, Etat et société en Mauritanie. Cinquante ans après l'Indépendance. Pp 147-156. Karthala 2014

Bonte, Pierre. *De la MIFERMA à la SNIM – L'exemple d'une société minière saharienne*. Anthropology of the Middle East. 2006

Bouilly, E., 2019, *Du couscous et des meetings contre l'émigration clandestine. Mobiliser sans protester au Sénégal*, Coll. Nouvelle bibliothèque de thèses en science politique, Paris, Dalloz.

Bouilly, E. et Rillon, *Femmes africaines et mobilisations collectives (années 1940-1970)*, O. ed., Le Mouvement Social, n° 255. 2016

Bouilly, Emmanuelle. *Devenir femmes de développement au Sénégal. Des carrières militantes associatives et professionnelles genrées*, in Gomez-Perez M., ed., *Femmes d'Afrique et émancipation. Entre normes sociales contraignantes et nouveaux possibles*, 2017 Paris, Karthala: 209, p. 207-235.

[https://www.academia.edu/34644456/Devenir\\_femmes\\_de\\_developpement\\_au\\_S%C3%A9n%C3%A9gal\\_Des\\_carri%C3%A8res\\_militantes\\_associatives\\_et\\_professionnelles\\_genr%C3%A9es\\_in\\_Muriel\\_Gomez\\_Perez\\_Femmes\\_d\\_Afrique\\_et\\_%C3%A9manicipation\\_Entre\\_normes\\_sociales\\_contraignantes\\_et\\_nouveaux\\_possibles\\_2017\\_Paris\\_Karthala\\_p\\_207\\_235\\_extraits\\_email\\_work\\_card=view-paper](https://www.academia.edu/34644456/Devenir_femmes_de_developpement_au_S%C3%A9n%C3%A9gal_Des_carri%C3%A8res_militantes_associatives_et_professionnelles_genr%C3%A9es_in_Muriel_Gomez_Perez_Femmes_d_Afrique_et_%C3%A9manicipation_Entre_normes_sociales_contraignantes_et_nouveaux_possibles_2017_Paris_Karthala_p_207_235_extraits_email_work_card=view-paper)

Bourdarias Françoise, « *Constructions religieuses du politique* », *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, n° 58-2 (30 décembre 2009): 21-40, <https://doi.org/10.4000/civilisations.2070>.

Bovy Lambert. Histoire du mouvement syndical nord-ouest africain. *Rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*. 1963 n°3  
[https://www.jstor.org/stable/40757478?read-now=1#page\\_scan\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/40757478?read-now=1#page_scan_tab_contents)

Brites, Jorge. *La société civile peut-elle constituer un horizon des changements politiques et sociaux*. 2020 Blog l'allumeur de réverbère.  
<http://lallumeurdereverbere.over-blog.com/2021/02/mauritanie-la-societe-civile-peut-elle-constituer-un-horizon-des-changements-politiques-et-sociaux.html>

Brossier, Marie. « Penser la participation politique par l'impératif religieux : trajectoires d'engagements musulmans au Sénégal », *Revue internationale de politique comparée*, 2013/4 Vol. 20. <https://www.cairn.info/revue->

Camara, Bakary. *Les organisations de la société civile dans le processus démocratique au Mali*. *Annales africaines*. Revue de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (UCAD), vol. 1, 2014, p. 215-241. <https://www.bakarycamara.ml/organisation.pdf>

Camau Michel. *Société civile réelle et téléologie de la démocratisation*. *Revue internationale de politique comparée*. 2022/2  
<https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2002-2-page-213.htm>

Chatriot, Alain, 2009 *La société civile redécouverte : quelques perspectives françaises* Discussion Paper SP IV 2009-402 Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (WZB) [chatriot@ehess.fr](mailto:chatriot@ehess.fr)  
<https://bibliothek.wzb.eu/pdf/2009/iv09-402.pdf>

Chemillier-Gendreau. *Quel avenir politique pour le Mali ?* *Politique étrangère* 2021. Publié en ligne sur le site du PASAS.

Choplin, A. et Ciavolella, R., 2008, *Marges de la ville en marge du politique ? Exclusion, dépendance et quête d'autonomie à Nouakchott (Mauritanie)*, *Autrepart*, vol 45 n° 1, p. 73-89.

Cohen S. *ONG, altermondialistes et société civile internationale*. *Revue française de science politique* 2004/3  
<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2004-3-page-379.htm>

Colas Dominique. *Le glaive et le fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*. Grasset 1992.

Coquery-Vidrovitch. *L'énergie peu commune des Africaines*. Les Africaines (2013)

Coquery-Vidrovitch, Catherine. *L'ère coloniale et les transformations sociales de longue durée* », *Petite histoire de l'Afrique. L'Afrique au sud du Sahara, de la préhistoire à nos jours*, sous la direction de Coquery-Vidrovitch Catherine. La Découverte, 2016, pp. 155-186.

Courtin, Christophe. *Les programmes de l'Union européenne vers les sociétés civiles africaines Idéologie de la transparence et hyperprocéduralité*. 2011 Revue Tiers-monde. <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2011-1-page-117.htm?contenu=article>

Courtin, Christophe Jiddou, Cheikh, Djigo, Mohamed. *Quel apport de la société civile dans l'amélioration du service public de la justice en Mauritanie ? Contribution à une approche cartographique*. Rapport interne Programme d'appui au renforcement de l'Etat de droit en Mauritanie. UE/11<sup>e</sup> FED. Février 2016

Couty Philippe. *Les Mourides et l'arachide au Sénégal*. Revue Tiers Monde n° 90 1982. [https://www.persee.fr/doc/tiers\\_0040-7356\\_1982\\_num\\_23\\_90\\_4117](https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1982_num_23_90_4117)

Daubert P., 2009, *La presse écrite d'Afrique francophone en question : Essai nourri par l'analyse de l'essor de la presse française*, Paris, L'Harmattan.

Daum C., 1998, *Les associations de Maliens en France : migrations, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala.

Degorce, Alice et Palé, Augustin. *Performativité des chansons du Balai citoyen dans l'insurrection d'octobre 2014 au Burkina Faso*. Cahiers d'études africaines 2018 n°229 <https://journals.openedition.org/etudesafricaines/21852>

De Gaulejac, V., Bonetti, M. et Fraisse, J., 1995, *L'ingénierie sociale*, Coll. Alternatives sociales, Paris, Syros Alternatives.

Dimé, Mamadou Kapagama, Pascal Soré Zakaria et Touré Ibrahima. *Afrikki mwinda : Y'en a marre, Balai citoyen, Filimbi et Lucha – catalyseurs d'une dynamique transafricaine de l'engagement citoyen*. Afrique et développement, Volume XLVI, n°1, 2021, pp. 71-92 ; Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, 2021 <https://www.jstor.org/stable/48618355>

Djibo Mamoudou. *Les enjeux politiques dans la colonie du Niger (1944-1960)*. Autrepart 2003/3 n°27 [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/autrepart2/010032246.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/autrepart2/010032246.pdf)

Enée Gregory. *Les ONG au Burkina Faso : une référence dans le champ du développement en Afrique Subsaharienne ?* Université de Caen et de Nantes 2010 UMR 6590 CNRS

Eto Mikiko *Reframing Civil Society from Gender Perspectives: A Model of a Multi-layered Seamless World*. Journal of Civil Society, 2012 8:2, 101-121

Fall, Babacar. *Le mouvement syndical en Afrique occidentale francophone, De la tutelle des centrales métropolitaines à celle des partis nationaux uniques, ou la difficile quête d'une personnalité*. Matériaux pour l'histoire de notre temps. 2006 n° 84 <https://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2006-4-page-49.html?contenu=article>

Falquet Jules. L'ONU, *alliée des femmes ? Une analyse féministe du système des organisations internationales*. Multitudes 2003/1 n°1  
<https://www.cairn.info/revue-multitudes-2003-1-page-179.htm>

Floridi, Maurizio, Sanz Corella, Beatriz et Verdecchia, Stefano (2009). *Étude de capitalisation des programmes d'appui au renforcement des capacités des acteurs non étatiques sous le 9ème FED*. Cabinet ICE

Founou-Tchuigoua, Bernard. *L'échec de l'ajustement en Afrique*. CETRI, Louvain-la-Neuve *Alternatives Sud*, Vol. I (1994) [https://www.cetri.be/IMG/pdf/1994-2\\_Founou.pdf](https://www.cetri.be/IMG/pdf/1994-2_Founou.pdf)

Frère M.-S., 2001, "Dix ans de pluralisme en Afrique francophone", *Les Cahiers du journalisme*, 9: 28-59.

Freyss, J. (2004). *La solidarité internationale, une profession ? Ambivalence et ambiguïtés de la professionnalisation*. *Tiers-Monde*, 45(180), 735-772.

Garba Abdoul Azizou. *Niger : la société civile face au Tazartché*. *Alternatives Sud*. 2010. Volume 17 <https://www.cetri.be/IMG/pdf/Niger.pdf>

Giovalucchi F, Olivier de Sardan J.-P., 2009, « Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs », *Revue Tiers Monde*, vol. 50, n° 198, avril-juin.

Goerg, Odile. *Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale*. *Clio*, 1997 <https://journals.openedition.org/clioclio/378?amp%3Bid=378>

Gorovei, Domnica. *Le rôle des mouvements citoyens dans le processus électoral en Afrique subsaharienne : le cas du "Balai citoyen"*. 2015 *Studia Politica : Romanian Political Science Review*, XVI (4), 511-537 <https://www.ssoar.info/ssoar/handle/document/51829>

Gruénais, Marc Eric. *Organiser la lutte contre le sida. Une études comparative sur les rapports Etat société civile en Afrique (Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Kenya, Sénégal)*. IRD 1999  
[https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers12-10/010033386.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers12-10/010033386.pdf)

Haeringer Nicolas. *Y'en a marre, une lente sédimentation des frustrations Entretien avec Fadel Barro*. *Mouvements* 2012/1 (n° 69), pages 151 à 158

Haubert M. *L'idéologie de la société civile* n M. Haubert, P.-P. Rey (coord.), *Les sociétés civiles face au marché. Le changement social dans le monde post-colonial*, Paris, Karthala, 2000.

Hearn J. *African NGOs: The New Compradors*. 2007 *Development and Change*, vol 38 n° 6,

Holder, Gilles. *L'islam nouvel espace public en Afrique*. Karthala, 2009

Igoe, J. et Kelsall, T., 2005, *Between a rock and a hard place: African NGOs, donors and the state*, Carolina Academic Press.

Ki-Zerbo Joseph. *Histoire de l'Afrique noire*. Hatier 1978

Koné, Ousmane. Calvès, Anne Emmanuelle. *La mobilisation des organisations féminines en faveur du code de la famille au Mali, autopsie d'une défaite*. EHESS, Cahier des études africaines. 2021 n° 242.

Lavigne Delville P., 2000, *Courtiers en développement ou entrepreneurs politiques ? les responsables d'associations villageoises de développement dans la région d'émigration internationale (Sénégal ; Mali)*, in Bierschenk T., Chauveau J.-P. et Olivier de Sardan J.-P., ed., *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*, Stuttgart/Paris, Apad/Karthala : 165-187.

Lavigne Delville, Philippe, 2015, *Aide internationale et sociétés civiles au Niger*, KARTHALA - APAD – IRD, 339 pages,  
<https://anthropo-impliquee.org/2017/10/09/2015-comment-les-institutions-daide-definis-sent-elles-leurs-politiques-et-leurs-projets-dappui-a-la-societe-civile/>

Lavigne Delville, Philippe, 2018, « Faire vivre une ONG au Niger, entre précarité des ressources financières et instabilité des ressources humaines », in Association RECMA | « RECMA » 2018/3, N°349 | p.p87-100, ISSN 1626-1682 ; DOI 10.3917/recma.349.0087

Leclerc-Olive, Michèle. *Qu'a « fait » la notion de société civile ?* 2013 n°1 Cahiers Sens public. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-sens-public-2013-1-page-107.htm>

Lefebvre Camille, 2004. *Histoire des frontières du Niger*. Matériaux pour l'histoire de notre temps. N° 73 [https://www.persee.fr/doc/mat\\_0769-3206\\_2004\\_num\\_73\\_1\\_963](https://www.persee.fr/doc/mat_0769-3206_2004_num_73_1_963)

Lewis D. *Civil society in non-Western contexts: reflections on the 'usefulness' of a concept*, 2001 Centre for Civil Society, London School of Economics and Political Science.

Loada Augustin. *Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo*. *Politique africaine* 1999/4 n°76

Makama Bawa, Oumarou. *La pluralité des associations islamiques au Niger ; un renouveau religieux ou une reconquête politique*. 2008. Mémoire 2008, Université Louvain La neuve (Belgique) :

Massiah Gustave. *Un projet pour le mouvement altermondialiste*. *Economie politique*. *Economie politique* 2005/1 n°25  
[https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2005-1-page-49.htm?try\\_download=1](https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2005-1-page-49.htm?try_download=1)

Mbembe, Achille. *Rapport sur les relations Afrique France*. Élysée Présidence de la République. 2021.

<https://www.vie-publique.fr/rapport/281834-nouvelles-relations-afrique-france-relever-ensemble-les-defis-de-demain>

Messaoud Boubacar. *L'esclavage en Mauritanie : de l'idéologie du silence à la mise en question*. Journal des Africanistes. Tome 70 n° 1-2 2000. Article du numéro thématique : *L'ombre portée de l'esclavage. Avatars contemporains de l'oppression sociale*  
[https://www.persee.fr/doc/jafr\\_0399-0346\\_2000\\_num\\_70\\_1\\_1232](https://www.persee.fr/doc/jafr_0399-0346_2000_num_70_1_1232)

Meimon, Julien. *Que reste-t-il de la Coopération française ?* Politique Africaine. 2007 n°105  
<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2007-1-page-27.htm>

Ministère des affaires économique et de la promotion des secteurs productifs en Mauritanie. *Rapport de recensement des ONG internationales opérantes en Mauritanie et collecte de leurs données économiques*. Octobre 2021.

Morin Edgar « *L'humain, je le définis comme individu, société et espèce* ». Interview journal Le Temps 2001.

<https://www.letemps.ch/culture/livres-edgar-morin-lhumain-definis-individu-societe-es-pece>

Mosse, D., & Lewis, D. *The aid effect: giving and governing in international development*. Pluto Press. 2005.

Mukhopadhyay, M., & Eyben, R. *Rights and Resources. The Effects of External Financing on Organizing for Women's Rights*. Pathways of Women's Empowerment. Royal Tropical Institute. 2011.

Navarro-Uge, Garance. *L'idée de droit social de Georges Gurvitch : la société comme source de droit*. Droit. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2021

<https://www.theses.fr/2021PA01D031>

Nubuko, Kako. *L'improvisation économique en Afrique de l'Ouest, du coton au franc CFA*. Karthala 2011.

Olivier de Sardan, Jean Pierre. *La revanche des contextes*. Karthala 2021

<https://www.cairn.info/la-revanche-des-contextes--9782811123628.htm>

Olivier de Sardan Jean-Pierre *Anthropologie et développement, Essai en socio-anthropologie du changement social*. 1995, Paris, Karthala.

Olivier de Sardan, J.-P., 2010, "*Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique)*", Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement, vol 31 n° 1-2, p. 5-20.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. « *De quoi se mêlent-ils ?* » : l'échec de l'impérialisme moral en Afrique. Revue en ligne AOC International. 14 juin 2022.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. *Le rejet de la France au Sahel : mille et une raisons ?* Revue en ligne AOC International. 7 décembre 2021

Ould Ahmed Salem Zekeria. *Prêcher dans le désert. Islam politique et changement social en Mauritanie*. Les Afriques Karthala 2013

Ould Cheikh Abdel Wedoud. *Pluralisme monolithique, sultanisme, Etat à mi-temps. Chapitre d'Etat et société en Mauritanie*. Chapitre du livre, Etat et société en Mauritanie cinquante ans après l'Indépendance. Pp 9-86. Karthala 2014.

Otayek, René. *La problématique « africaine » de la société civile*. 2009 Le politique en Afrique, Karthala. <https://www.cairn.info/le-politique-en-afrique--9782811102418-page-209.htm>

Ould Cheikh, Abdel Wedoud, Schmitz, Jean. Jourde Cédric. *Le Sahel musulman entre Sahel soufisme et salafisme. Subalternité, lutte de classement et transnationalisme*. Karthala 2022.

Pirotte Gautier. *La notion de société civile*. La Découverte 2007  
<https://www.cairn.info/la-notion-de-societe-civile--9782707146946.htm>

Piveteau Alain. *ONG et développement agricole au Burkina Faso. Présence majeure et effets mineurs*. Centre ORSTOM de Ouagadougou. Juin 1994. <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:40636>

Pellerin Mathieu. *Les groupes d'autodéfense, pompiers pyromanes du Sahel*. Notes de l'IFRI. Décembre 2022. [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/pellerin\\_groupes\\_autodefense\\_sahel\\_2022.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/pellerin_groupes_autodefense_sahel_2022.pdf)

Planche Jeanne. *Accompagner l'émergence et le renforcement des sociétés civiles. Mieux comprendre les enjeux*. Coopérer aujourd'hui GRET. 2004 N°39  
[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewjOp\\_Ld25T7AhUSQfEDHcxNDBMQFnoECAw-QAQ&url=https%3A%2F%2Fgret.org%2Fpublication%2Fconsolider-les-medias-afri-cains%2Fcooperer39%2F%3Flang%3Den&usg=AOvVaw0m59Ba2qjaffM2B0-zh4jM](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewjOp_Ld25T7AhUSQfEDHcxNDBMQFnoECAw-QAQ&url=https%3A%2F%2Fgret.org%2Fpublication%2Fconsolider-les-medias-afri-cains%2Fcooperer39%2F%3Flang%3Den&usg=AOvVaw0m59Ba2qjaffM2B0-zh4jM)

Planche Jeanne, Delville Lavigne. *L'Union européenne et les sociétés civiles du Sud : du discours politique aux actions de coopération*. Autre Part Presse de Sciences Po 2005.  
[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewj54Z\\_E2ZT7AhWTS\\_ED-HfloA7AQFnoECBwQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.cairn.info%2Fload\\_pdf.php%3Fdownload%3D1%26ID\\_ARTICLE%3DAUTR\\_035\\_0143&usg=AOvVaw2QPNmJ1hajianVGw8iQ5T7H](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewj54Z_E2ZT7AhWTS_ED-HfloA7AQFnoECBwQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.cairn.info%2Fload_pdf.php%3Fdownload%3D1%26ID_ARTICLE%3DAUTR_035_0143&usg=AOvVaw2QPNmJ1hajianVGw8iQ5T7H)

Pommerolle, M.-E. The extraversion of protest : Conditions, history and use of the "international" in Africa. *Review of African Political Economy*, 37(125), 263-279. 2010.



Poncelet Marc, Pirotte Gautier *L'invention africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique*. Monde en développement. 2007/3 n°139  
<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2007-3-page-9.htm>

Poulet Kelly, Ba Nging Sadio. *La difficulté des ONG Sénégalaises à s'autonomiser de l'Etat*. 2017 Revue Afrique entre ombre et lumière. N°5.  
<https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2017/07/01/senegal-de-difficulte-ong-a-sautonomiser-de-letat/>

Ricoeur, Paul. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Seuil 2001.

Rillon, O. *Le genre de la lutte Une autre histoire du Mali contemporain (1956-1991)*, Lyon, ENS Éditions, 2022,

Robinson, M. (1995). Strengthening civil society in Africa: The role of foreign political aid. *IDS bulletin*, 26(2), 70-80.

Roy, Alexis. *instrumentalisation de la société civile*. 2010. *Alternatives Sud*, vol. 17 / 4, Centre Tricontinental. <https://www.cetri.be/IMG/pdf/Mali.pdf>

Roy Alexis (2010) *Peasant struggles in Mali: from defending cotton producers' interests to becoming part of the Malian power structures*, *Review of African Political Economy*, 2010 37:125

Saint-Lary, M., 2019, *Réislamisations au Burkina Faso. Questions de genre et enjeux sociaux*, Paris, Karthala.

Samb M., 2017, "Médias, contestations et mouvements populaires au Sénégal de 2000 à 2012", *Africa Development*, 42 (4): 87-104.

Saw Fatou. *Mouvements féministes en Afrique*. Revue Tiers Monde. 2012.1 n°201  
<https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2012-1-page-145.htm>

Serra, Francis. *Mauritanie : sécurité, islam régressif et atteintes aux droits humains*. Revue Projet. 2018 <https://www.revue-projet.com/articles/2018-05-serra-mauritanie-islam-regressif-atteintes-droits-humains/8377>

Sogodogo, Abdoul « La démocratie dans la rue au Mali ? », 2020, 14 ;

Tauzin Aline. *Transformation des catégories de genre dans la Mauritanie contemporaine*. 2014 *Etat et société en Mauritanie*. Chapitre du livre, *Etat et société en Mauritanie cinquante ans après l'Indépendance*. Pp 287-298. Kartala 2014

Thiriot, Céline. *Rôle de la société civile dans la transition et la consolidation démocratique en Afrique : éléments de réflexion à partir du cas du Mali*. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 2002 Vol. 9.

Tournons la page. *France Sahel. L'heure de rebattre les cartes. Manifeste pour une refondation de la politique de la France au Sahel. Actes de colloque.* 2022. IRIS, OXFAM, CARE, CCFD, Secours Catholique, TLP. [https://tournonslapage.org/fr/outils-et-ressources/Manifeste-PolitiqueSahelienne\\_v5HD.pdf](https://tournonslapage.org/fr/outils-et-ressources/Manifeste-PolitiqueSahelienne_v5HD.pdf)

Van Rooy, A. *The Art of Strengthening Civil Society*. In A. Van Rooy (Ed.), *Civil Society and the Aid Industry: The Politics and Promise* (pp. 197-220). Earthscan. (1998).

Van Rooy, A. ed., 1998, *Civil Society and the Aid Industry: The Politics and Promise*. London, Earthscan.

Vidal Laurent, Balima Fatima Sampala. *Le nexus humanitaire - développement : s'appuyer sur la recherche pour renouveler son architecture*. Université Thomas Sankara. 2022

Zakari Aboubacar, 2017, « Femme et société civile au Niger », *International Journal of Multidisciplinary Research and Development*, Online Volume 4 ; Issue 4 ; April 2017 <http://web-cache.googleusercontent.com/search?q=cache:K0lgeEk3k24J:www.allsubjectjournal.com/download/2994/4-3-35-468.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=tn&client=safari>

## • Auteurs consultés

### 1) Généralités et travaux transversaux aux pays du Sahel

#### • Littérature académique

Alidou, Ousseina. *Muslim women's social movements in the Sahel*. Oxford Academic. 8 décembre 2021.

<https://academic.oup.com/edited-volume/37091/chapter-abstract/323205403?redirectedFrom=fulltext>

Courtin, Christophe. *La haute couture modèle ou métaphore de l'aide au développement*. Communication au colloque APAD Aix Marseille Atelier les modèles voyageurs 2018.

Delville Lavigne, Philippe. *Vers une socio-anthropologie des interventions de développement comme action publique*. Mémoire pour l'Habilitation à diriger des Recherches. 2011. Université de Lyon <https://journals.openedition.org/anthropodev/542>

Dimé, Mamadou Kapagama, Pascal Soré Zakaria et Touré Ibrahima. *Afrikki mwinda : Y'en a marre, Balai citoyen, Filimbi et Lucha – catalyseurs d'une dynamique transafricaine de l'engagement citoyen*. *Afrique et développement*, Volume XLVI, n°1, 2021, pp. 71-92 ; Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, 2021 <https://www.jstor.org/stable/48618355>

Eigen, Peter. *Nouvelles initiatives de la société civile pour la gestion des ressources en Afrique*. *Annales des mines - revue des réalités industrielles*. 2019 n°3 <https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles-2019-3-page-87.htm>

Gomez-Perez, Muriel. *Femmes d'Afrique et émancipation. Entre normes sociales contraignantes et nouveaux possibles*. Paris, Karthala, 2018, 470 p., bibl., ill. Violaine Tisseau Éditions de l'EHESS. <https://journals.openedition.org/etudesafricaines/26213>

Gunnel, Yanni. *Notion à la une Écosystème*. Géoconfluences, Université de Lyon Lumière <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-ecosysteme>

Gurani Shibra *Le savoir des femmes dans le discours sur le développement*. Revue internationale des sciences sociales 2002 n°173 <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2002-3-page-353.htm>

Jonckers, Danielle. *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte, 2011, p. 227-248. <https://www.cairn.info/les-societes-civiles-dans-le-monde-musulman--9782707164896-page-227.htm>

Navarro-Uge, Garance. *L'idée de droit social de Georges Gurvitch : la société comme source de droit*. Droit. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2021 <https://www.theses.fr/2021PA01D031>

Otayek, René. *Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré* 2002 Revue internationale de politique comparée. 2002/2 <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2002-2-page-193.htm>

Tripp, Aili. Mari. *Women's Political Movements and Civil Society in Africa*. 2019 Oxford research Encyclopedia. <https://oxfordre.com/politics/view/10.1093/acrefore/9780190228637.001.0001/acrefore-9780190228637-e-713>

Williams, Susan H. *A Feminist Reassessment of Civil Society*. 1997 Indiana Law Journal: Vol. 72 Iss. 2 Article 5. <https://www.repository.law.indiana.edu/ilj/vol72/iss2/5> )

- Rapports

CERI Sciences-Po. *Djihad : une définition scientifique est-elle possible ?* Compte rendu du séminaire du séminaire du 29 novembre 2018 [https://www.sciencespo.fr/cei/sites/sciencespo.fr/cei/files/cr\\_29112018.pdf](https://www.sciencespo.fr/cei/sites/sciencespo.fr/cei/files/cr_29112018.pdf)

Les accords de Cotonou, Union européenne 2000 [http://www.acp.int/sites/acpsec.waw.be/files/Accords\\_de\\_Cotonou\\_ACP\\_UE.pdf](http://www.acp.int/sites/acpsec.waw.be/files/Accords_de_Cotonou_ACP_UE.pdf)

Mbembe, Achille. *Rapport sur les relations Afrique France*. Élysée Présidence de la République. 2021. <https://www.vie-publique.fr/rapport/281834-nouvelles-relations-afrique-france-relever-ensemble-les-defis-de-demain>

Oxfam. *Outil pour le suivi de l'espace public*. Publication Oxfam 2022

- Articles

Bayard, Jean François. *L'Afrique au diapason de Vladimir Poutine ?* Revue en ligne AOC international. 19 septembre 2022.

Comte, Thierry. *La sécurité au péril de la solidarité*. Revue « Humanitaire ». Médecins du Monde n° 28 2021

<http://journals.openedition.org/humanitaire/1013>

Le Goff, Jacques. *Poursuivre le débat avec Georges Gurvitch*. Droit et société 2016/3

<https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2016-3-page-495.htm>

Mbembé Achille. « *Le recul de la démocratie en Afrique est aussi le résultat d'une formidable atonie intellectuelle* » Le Monde Afrique 5 octobre 2022

[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/05/achille-mbembe-le-recul-de-la-democratie-en-afrique-est-aussi-le-resultat-d-une-formidable-atonie-intellectuelle\\_6144572\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/05/achille-mbembe-le-recul-de-la-democratie-en-afrique-est-aussi-le-resultat-d-une-formidable-atonie-intellectuelle_6144572_3212.html)

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. *De Barkhane au développement : la revanche des contextes*. Revue en ligne AOC International. 14 juin 2021

Ricard, Xavier. *La société civile laboratoire d'alternatives*. Revue Projet 2011 n°324, Ceras.

<https://www.cairn.info/revue-projet-2011-5-page-104.htm>

## 2) Niger

- Littérature académique

Ehrnrooth, Alizée, 2000, *Entre discours et réalité du terrain : l'approche participative dans la Stratégie de Développement Rural du Niger*, Mémoire de Master, 64 pages.

Hahonou, Éric Komlavi, 2009, « *Pré-communalisation et société civile : les associations cantonales de l'arrondissement de Filingué* », in : Jean-Pierre Olivier de Sardan et Mahaman Tidjani Alou : *Les pouvoirs locaux au Niger, Tome 1 : À la veille de la décentralisation*, CODESRIA et KARTHALA, 2009, pp.151-171.

Gazibo, Mamoudou, 2007, « *Mobilisations citoyennes et émergence d'un espace public au Niger depuis 1990* », in *Sociologie et sociétés*, 39 (2), pp.19-37 ;

Hamadou Abdoulaye, 1996, *L'éclosion associative au Niger. Élan volontariste ou stratégie adaptative à une situation de crise*, Mémoire pour l'obtention de l'inspectorat encadré par M. Moussé Dior DIOP, Université Cheikh Anta Diop, 102 pages ;

Idrissa, K. *Le Niger : Etat et démocratie*, L'Harmattan. 2001

Kaltenbach, Pierre-Patrick, 1996, *Associations lucratives sans but*, Paris, Denoël, 124 pages

Makama Bawa, Oumarou, Maccatory, Bénédicte, Poncelet, Marc. *Les mouvements sociaux ouest-africains « contre la vie chère » : de l'économique au politique, du global au national*. 2010. *Review of African Political Economy* vol 37.  
<https://doi.org/10.1080/03056244.2010.510631>

Makama Bawa, Oumarou, « Saï Kaayi ! », ou comment se faire élire au Niger. Analyse des stratégies électorales d'un candidat aux législatives 2009 », In Olivier de Sardan Jean-Pierre, dir., *Élections au village. Une ethnographie de la culture électorale au Niger* Paris, Karthala, 2015.

Sounaye, Abdoulaye, 2005, « Les politiques de l'Islam dans l'ère de la démocratisation de 1991 à 2002 », in Gomez-Perez, M., *L'Islam politique au sud du Sahara : identités, discours et enjeux*, Paris, Karthala, 2005, pp. 503-525

- Rapports d'études

Buter Jolanda & Sani Mahamadou (2003) *Mission de pré-identification programme d'appui aux Acteurs non-étatiques, 9ème FED –État de lieux des acteurs non étatiques au Niger*, Rapport final, Volume 1, 70p.

Canavera, Mark (Février 2011). *Cartographie et Analyse du Système de Protection de l'enfant au Niger*,

Caubergs, Lisette et Moussa, Halimatou (2015). *Stratégie nationale Portant sur l'autonomisation économique des femmes au Niger*, rapport, Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, 35 pages ;

Commission Nationale des Droits Humains (CNDH). *Rapport sur l'état des Droits Humains au Niger 2019-2020*, 95 pages ;

État du Niger et UE (s.d). *Programme Indicatif Multiannuel 2021-2027 en faveur de la République du Niger. Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde*.

Laouli, Aminou. *Cartographie des organisations de la société civile nigérienne intervenant dans la réforme du secteur de la sécurité*. Réseau africain pour le secteur de sécurité (RASS/ASSN). 2020.

<http://africansecuritynetwork.org/assn/wp-content/uploads/2020/05/Cartographie-des-organisations-de-la-société-civile-nigérienne-intervenant-dans-la-RSS-2.pdf>

Rapport conjoint des organisations de la société civile nigérienne (OSC) en vue de l'examen périodique universel du Niger. Société civile : Le contexte juridique des OSC du Niger s'est détérioré en 2019 (Rapport)

<https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/n-eindex>

Réseau International des Organismes de Bassin (septembre 2018). *La participation des acteurs et de la société civile dans les bassins de rivières, de lacs et d'aquifères*, 72 pages ;

Tournons La Page (Juin 2022). *Niger : l'espace civique en voie d'extinction*, rapport, 236 pages

UNESCO (s.d). Renforcer la participation de la société civile nigérienne à l'élaboration des politiques

- Articles

Boureima, Faride (2021). *Les organisations de la société civile, une dynamique citoyenne*. article journal, Studio Kalangou, mis en ligne le 30 juillet 2021

<https://www.studiokalangou.org/14620-organisations-societe-civile-dynamique-citoyenne>

Legrand, Nathalie (Décembre 2009). *Partenaires de la décentralisation au Niger* in *Partenaires* N°9.

[https://cites-unies-france.org/spip.php?action=api\\_docrestreint&arg=0/0/pdf/Partenaires\\_no9.pdf](https://cites-unies-france.org/spip.php?action=api_docrestreint&arg=0/0/pdf/Partenaires_no9.pdf)

Tchaouss, Alima (2002). *Évolution des organisations de femmes au Niger. Il reste des freins malgré le vote des quotas*. entretien avec Benoît Lecomte

<https://oxfordre.com/politics/view/10.1093/acrefore/9780190228637.001.0001/acrefore-9780190228637-e-713>

Tournons la page. *L'espace civique en voie d'extinction*. 2022

- Autres

Association des Femmes Juristes du Niger (AFJN, 2015). *Participation des femmes à la politique au Niger*, Guide, 118 pages

- Sites Web

Niameysoir.com (consulté cette page le 24/08/22). *PASOC 3-Niger : 1er Panel d'échanges sur la participation de la société civile à la vie publique*, lien :

<https://www.google.com/search?client=firefox-b-d&q=1er+Panel+d%E2%80%99%C3%A9changes+sur+la+participation+de+la+soci%C3%A9t%C3%A9+civile+%C3%A0+la+vie+publique>

Niameysoir.com (consulté le 29/08/2022). *Rapport sur l'Indice de Pérennisation des Organisations de la Société Civile au Niger en 2019*, lien :

<https://www.niameysoir.com/societe-civile-le-contexte-juridique-des-osc-du-niger-sest-de-teriore-en-2019-rapport/>

1.

### 3) Mali

- Littérature académique

Adamczewski, Amandine. Jamin, Jean-Yves. Lallau, Benoît. 2012, *Investissements ou accaparements fonciers en Afrique ? Les visions des paysans et de la société civile au Mali*. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, vol. 3/3 <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9424>

Amselle Jean-Loup, « *Le Wahabisme à Bamako (1945–1985)* », *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines* 19, n° 2 (1 janvier 1985): 345-57, <https://doi.org/10.1080/00083968.1985.10804117>

Arseniev, Vladimir. *Les chasseurs Donso du Mali à l'épreuve du temps*. 2007 *Afrique contemporaine* n° 223-224 <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2007-3-page-341.htm>

Bleck, Aimie. Gottlieb Jessica. Kosec, Katrina et Boss Lindsay. *Women's voices in Civil Society organizations: evidence from a Civil Society Mapping project in Mali*. 2021. International food policy Research Institute. <https://www.ifpri.org/publication/womens-voices-civil-society-organizations-evidence-civil-society-mapping-project-mali>

Bouhlel Ferdaous. *Les rencontres intercommunautaires comme outil de « pacification par le bas » au Mali*. *Afrique contemporaine* 2018 n° 267/268. <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2018-3-page-67.htm>

Bourgeot André. *Sahel terre de conflits*. *Recherches internationales* n°117. 2020 Publié en ligne sur le site PASAS.

Coulibaly Fatoumata et Keïta Naffet. *Les consignes de vote et les comportements électoraux au Mali : à l'aune des résultats de l'élection présidentielle 2018 à Nioro du Sahel*. 2019. *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*. [http://www.revue-geo-trope.com/update/root\\_revue/20190601/11-Article-Ky-ita-Coulibaly.pdf](http://www.revue-geo-trope.com/update/root_revue/20190601/11-Article-Ky-ita-Coulibaly.pdf)

Haïdara, Boubacar. *Les nouvelles dynamiques de la société civile au Mali. Ras Bath, faiseur de rois ? Les Afriques dans le Monde*. Laménparle 2018. <https://lamenparle.hypotheses.org/731>

KEÏTA, Naffet. *Mass médias et figures du religieux islamique au Mali : entre négociation et appropriation de l'espace public*. 2021 *Africa Development*, vol. 36/1. <https://www.ajol.info/index.php/ad/article/view/74096>

Martini, Jessica. Tijou-Traoré, Annick et Mahieu, Céline. *La mise à l'agenda du diabète au Mali : décalage et interdépendance entre acteurs locaux, nationaux et internationaux*. 2019 n°56 *Politique africaine*, Karthala. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2019-4-page-61.htm>

Richardier, Verena. *Les associations de solidarité au Mali, entre coopération et concurrence face à la fermeture d'un marché*. *Revue humanitaire en mouvement* 2018 n°19, p.9-

17. [https://www.urd.org/fr/revue\\_humanitaires/les-associations-de-solidarite-au-mali-entre-cooperation-et-concurrence-face-a-la-fermeture-dun-marche-humanitaire](https://www.urd.org/fr/revue_humanitaires/les-associations-de-solidarite-au-mali-entre-cooperation-et-concurrence-face-a-la-fermeture-dun-marche-humanitaire)

Siméant-Germanos, Johanna. « *L'autre monde* » de la société civile : niches critiques, foyers des ressources et bureaucratie associative. Contester au Mali : formes de la mobilisation et de la critique à Bamako, KARTHALA Éditions, 2014.

<https://www.cairn.info/contester-au-mali--9782811111663.htm>

- Rapports d'études

Aydogan, Özge. Fradin, Véronique et Merdan, Selma. 2009, *Les Bailleurs de fonds et la société civile malienne, Etude comparée des stratégies de trois agences de développement bilatérales : ACDI, AECL et Coopération allemande*. Sciences Po Paris. Rapport de l'atelier du 19 janvier 2019 IRG/AFD. [MALI-version2 \(institut-gouvernance.org\)](https://pscc.fes.de/e/la-reforme-et-la-gouvernance-democratique-du-systeme-de-securite-malien-les-roles-des-organisations-de-la-societe-civile-osc)

Bayagoko Niagalé et Sidibé Kalilou. *La réforme et la gouvernance démocratique du système de sécurité malien : les rôles des organisations de la société civile (OSC)*. Fondation Friedrich Ebert. 2020. <https://pscc.fes.de/e/la-reforme-et-la-gouvernance-democratique-du-systeme-de-securite-malien-les-roles-des-organisations-de-la-societe-civile-osc>

Beridogo Bréhima. 2008, Informations de base sur le secteur de la société civile au Mali. Programme société civile. Réseau Aga Khan de Développement. <https://www.issuelab.org/resources/20002/20002.pdf>

Bernard Claire. La dynamique associative des Maliens de l'extérieur : enseignements tirés de deux dispositifs d'enquête originaux *Revue européenne des migrations internationales*. Vol 30 2014 <https://journals.openedition.org/remi/7035>

Lever. *Identification et évaluation d'acteurs ou d'organisations de la société civile locales engagés dans la prévention et l'accompagnement légal de victimes de violations de leurs droits par des membres des forces de défense et de sécurité, en particulier dans la région du Liptako-Gourma*. 2021, Rapport de pays : Mali

Connolly, David et Thera, Boubacar. *Les motivations de la société civile dans l'élaboration d'approches factuelles d'une stratégie de la sécurité humaine au Mali*. 2017. The Hague Institut for Global Justice/Policy Brief 19. <https://gppac.net/files/2018-12/Intersections>

Daffé, Mamou. *La société civile au Mali : Opportunités et Questionnements*. Cahiers du Mapinduzi 4 Les sociétés civiles en Afrique, Editeurs Mapinduzi Unit, 2015. <http://www.peaceworkafrica.net/wp-content/uploads/2017/09/Mapinduzi-4-Frz-Web.pdf>

Dakouo, Ambroise. *Recalibrer le rôle de la société civile dans le processus de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité au Mali*. 2018 Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA-Mali).

[http://www.afrique-gouvernance.net/bdf\\_document-1921\\_fr.html](http://www.afrique-gouvernance.net/bdf_document-1921_fr.html)



Loureiro, Miguel. Krienbuehl, Lukas et Sall, Abdoulaye. *Étude de cas 4 : autorités traditionnelles et religieuses dans la gouvernance locale au Mali*. 2016. Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC).

[https://sahelresearch.africa.ufl.edu/files/Autorités\\_traditionnelles\\_et\\_religieuses\\_Malicas-estudy\\_2015.pdf](https://sahelresearch.africa.ufl.edu/files/Autorités_traditionnelles_et_religieuses_Malicas-estudy_2015.pdf)

Maïga, Mariam Djibrilla. *Lutte contre le Terrorisme au Mali : gestion, prévention et une mobilisation pleine et entière de la société civile*. 2011 éditions La Sahélienne

Moulaye, Zeïni. *Occasions manquées pour une réforme globale du secteur de la sécurité au Mali*. Bryden, A. et F. Chappuis, (dir. publ.) Gouvernance du secteur de la sécurité : leçons des expériences ouest-africaines, DCAF, 2015

Traoré Mohamed, Sidibé Mariame. *Défis et enjeux de la participation des acteurs non partisans au processus électoral au Mali*. n2020. Friedrich-Ebert-Stiftung.

<https://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/18361.pdf>

Sipri, Conascipal et Suède sverig. *Livre Blanc de la société civile pour la paix et la sécurité au Mali. Alliance Malienne pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA - Mali), Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP Mali)*. [https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-01/livre\\_blanc\\_mali\\_2019.pdf](https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-01/livre_blanc_mali_2019.pdf)

- Articles

AFP. 7 septembre 2019. *L'imam Mahmoud Dicko lance son mouvement et fait un pas de plus vers la politique*. <https://www.voaafrique.com/a/mali-limam-mahmood-dicko-lance-son-mouvement-et-fait-un-pas-plus-en-politique/5074117.html>

Chahed Nadia. *l'activiste Ras Bath placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Bamako*. Agence Anadolu 8 avril 2021 <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-lactiviste-ras-bath-placé-sous-mandat-de-dépôt-à-la-prison-centrale-de-bamako/2233719>

Dicko, Bréhima Ely. *Le Mali entre crises et refondation de sa gouvernance*. Hommes et liberté. 2020 n°192 <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2021/01/HL192-Monde-3.-Le-Mali-entre-crisis-et-refondation-de-sa-gouvernance.pdf>

Laplace, Manon. *Adam Dicko, le droit des femmes et l'égalité pour credo*. Jeune Afrique. 29 décembre 2021. <https://www.jeuneafrique.com/1270631/politique/mali-adam-dicko-le-droit-des-femmes-et-legalite-pour-credo/>

Maroc-diplomatique. Août 2022, Mali. *la société civile salue le départ des militaires français*. <https://maroc-diplomatique.net/mali-la-societe-civile-salue-le-depart-des-militaires-francais/>

Moukoro Moïse. *Au centre du Mali, des groupes d'autodéfense ont remplacé l'Etat*. Jeune Afrique 25 février 2020. <http://www.slate.fr/story/187560/mali-groupe-autodefense-dan-na-ambassagou-dogons-peuls-chasseurs-doza>

Namory Kouyaté. *Valorisation des légitimités traditionnelles : un acte majeur de la refondation de l'Etat*. 19 juillet 2022. Journal L'Essor.  
<https://www.afribone.com/valorisation-des-legitimites-traditionnelles-un-acte-majeur-de-la-refondation-de-letat/>

Ouattara Abdoulaye. Mali-Info. 24 juillet 2022, *Société Réussite de la transition : la société civile lance son projet de veille citoyenne*. <https://maliactu.net/reussite-de-la-transition-la-societe-civile-lance-son-projet-de-veille-citoyenne/>

Sangaré Bocar. *Ben le Cerveau, l'homme qui veut voir les Russes à Bamako*. Jeune Afrique. 29 octobre 2021. <https://www.jeuneafrique.com/1258402/politique/mali-ben-le-cerveau-lhomme-qui-veut-voir-les-russes-a-bamako/>

Sogodogo, Abdoul « La démocratie dans la rue au Mali ? », 2020, 14 ;  
Bakary Fouraba Traore, « AUX ORIGINES DES CONTESTATIONS POLITIQUES DE 2020 AU MALI. ESSAI D'ANALYSE D'UNE CRISE SOCIO-POLITIQUE ET SES IMPLICATIONS », 2020, 16.  
Sogodogo Aguibou. *Le SG de l'UNTM, Yacouba Katilé menace le PM Choguel Maïga : « Faites attention... il ne faut plus que cela se répète*. Journal Le Républicain 10 mai 2022. <https://www.studiotamani.org/104358-luntm-met-en-garde-le-chef-du-gouvernement>  
Traoré Aboubacar. *Nouvelle loi électorale : la classe politique et la société civile s'approprient le texte*. 13 juillet 2022. Journal L'Essor <https://lessor.ml/posts/nouvelle-loi-electorale-la-classe-politique-et-la-societe-civile-sapproprient-le-texte-62ce7aa8398d8>

#### 4) Mauritanie

- [Littérature académique](#)

Marfaing Laurence. *Mauritanie : pôle d'attraction pour la migration régionale en Afrique de l'Ouest*. Chapitre du livre, *Etat et société en Mauritanie cinquante ans après l'Indépendance*. Pp 345-370. Karthala 2014.

- [Rapport d'études](#)

Courtin, Christophe, Jiddou, Cheikh. *Aide-mémoire de l'atelier des 16 et 17 mars 2016 du groupe ad hoc pour un plaidoyer en faveur du régime déclaratif*. Document interne Programme d'appui au renforcement de l'Etat de droit en Mauritanie. UE/11<sup>e</sup> FED. Février 2016

Fatimetou Mint Mohamed Salek. *Société civile et affermissement de la démocratie en Afrique 2020*.  
<https://doczz.fr/doc/2816234/societ%C3%A9-civile-et-d%C3%A9mocratie.-mauritanie>

ONU Deuxième rapport périodique soumis par la Mauritanie en application de l'article 40 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. 2018.  
[https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCCPR%2fCSS%2fMRT%2f35233&Lang=en](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCCPR%2fCSS%2fMRT%2f35233&Lang=en)

ONU Rapport de la société civile sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. 2019

[https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCCPR%2fCSS%2fMRT%2f35233&Lang=en](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCCPR%2fCSS%2fMRT%2f35233&Lang=en)

Ramatoulaye Sow. *La société civile mauritanienne*. 2020, Power Point à l'occasion de l'atelier état des lieux. <https://slideplayer.fr/user/4290111/>

Union européenne. Mai 2015. *Mauritanie, feuille de route de l'UE par pays pour l'engagement envers la société civile 2014-2017*.

<https://europa.eu/capacity4dev/file/25504/download?token=FrZaPQL1>

Verdecchia, Stephano. *Elaboration d'un cartographie fonctionnelle et dynamique (mapping) de la société civile en Mauritanie*. ICE/UE Avril 2016 Contrat Cadre No. 2015/368831

## 5) Burkina Faso

- Littérature académique

Lagun, Isabel. *Les associations féministes sous la Révolution au Burkina Faso (1983-1987) Ébauche d'une histoire contrastée*. 2009 Université Paris VII.

Loada, Augustin. *Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après Zongo*. *Politique Africaine* 1999 n° 4 <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-4-page-136.htm>

Hagberg, Sten. Kibora, Ludovic. Barry, Sidi. Gnessi, Siaka et Konkobo Adjara. *Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016 Perspectives anthropologiques des pratiques politiques et de la culture démocratique dans « un Burkina Faso nouveau »* 2017 Université d'Uppsala

<http://uu.diva-portal.org/smash/get/diva2:1109664/FULLTEXT01.pdf>

Saidou, Abdoul Karim. *La participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité en Afrique : analyse comparative des exemples du Burkina Faso et du Niger*. *Revue Internationale de Développement*. Institut de hautes études internationales et du Développement. N°11.1 2019. <https://journals.openedition.org/poldev/3209>

- Rapport d'études

Bertrand, Éloïse. Sindayigaya, Adrien et Deceukelier, Bruno. *Quelles opportunités d'action pour la société civile dans la gestion des conflits au Burkina Faso*. 2013 Search for Common ground.

[https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2014/06/BRK\\_NED-Burkina\\_rapport\\_final.pdf](https://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2014/06/BRK_NED-Burkina_rapport_final.pdf)

Délégation de l'Union européenne au BF. *Engagement de l'UE vers la société civile, Feuille de route 2021-2024*.

<https://www.google.com/search?q=Burkina+Faso%2C+feuille+de+route%2C+union+europ%C3%A9enne&oq=Burkina+Faso%2C+feuille+de+route%2C+union+europ%C3%A9enne&aqs=chrome..69i57j33i160l2.21796j0j9&client=ms-android-transsion-infinix-rev1&sourceid=chrome-mobile&ie=UTF-8>

Fonteneau, Bénédicte et Compaoré, Gabriel. Mission Burkina Faso - rapport d'évaluation Evaluation du renforcement de capacités au sein des relations de partenariat entre ONG belges et partenaires dans le sud. 2010 Institute of Development Policy and Management <https://www.oecd.org/countries/burkinafaso/47194562.pdf>

- Articles

Basolma Bazié. *L'histoire du syndicalisme au Burkina Faso*. Solidaires international n°4 hiver 2008/09

Coulibaly, Siaka. *Quelle société civile pour le renforcement de la démocratie au Burkina Faso ?* 2009 sur le site Readkong. <https://fr.readkong.com/page/quelle-societe-civile-pour-le-renforcement-de-la-democratie-8443044>

Loada, Augustin. *La gouvernance des organisations de la société civile au Burkina Faso*. 2013. Search for Common group. <https://base.afrique-gouvernance.net>

Olivier de Sardan, Jean Pierre. *De Barkhane au développement : la revanche des contextes*. Revue en ligne AOC. 14 juin 1981

## 6) Sénégal

- Littérature académique

Al Quintero Piñero. *Mirando a Africa con las africanas- Una aproximación a los movimientos sociales de mujeres en Senegal*. 2020. Deposito de investigacion- Universidad de Sevilla. <https://idus.us.es/handle/11441/103227>

Dimé, Mamadou. *De Bul faale à Y'en a marre : continuités et dissonances dans les dynamiques de contestation sociopolitique et d'affirmation citoyenne chez les jeunes au Sénégal* : Afrique et développement, Volume XLII, No. 2, 2017, pp. 83-105 Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, 2017. <https://www.ajol.info/index.php/ad/article/view/167082>

Diouf Ndiaye, Awa. *les femmes et le développement local au Sénégal : le rôle des associations féminines dans le bassin arachidier*. 2015 Hal Open Science. Thèses en ligne. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01135276>

Gueye, Ndèye Sokhna. *Mouvements sociaux des femmes au Sénégal*. 6 juillet 2015 Ouvrage collectif CODESRIA, ONU Femmes, UNESCO <https://publication.codesria.org/index.php/pub/catalog/book/59>

N'Diaye, Marième. *Le développement d'une mobilisation juridique dans le combat pour la cause des femmes : l'exemple de l'association des juristes sénégalaises (AJS)*. Karthala « Politique africaine » 2011/4 n°124

<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2011-4-page-155.htm>

- Articles

Baron, Alain. *Sénégal. Une brève histoire du syndicalisme*. Revue de la revue internationale de l'Union syndicale solidaires. N°6 2010.

[http://www.europesolidaire.org/spip.php?article24013&var\\_mode=calcul](http://www.europesolidaire.org/spip.php?article24013&var_mode=calcul)

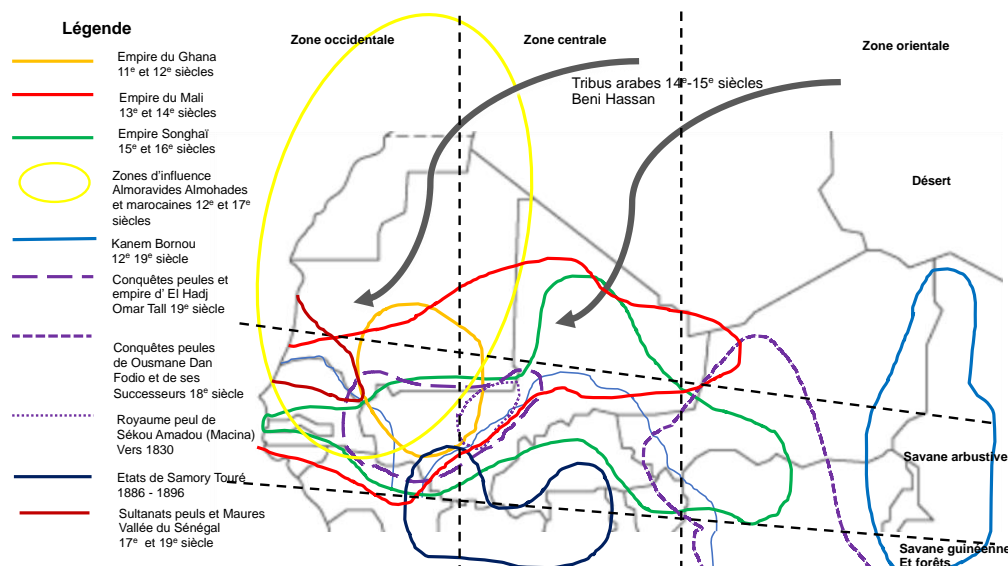
Diop, Alioune Badara. *Les mouvements sociaux sous l'alternance*. Alternatives Sud n° 17-2010 <https://cetri.be/IMG/pdf/Senegal.pdf>

Ndiaye, Abdourrahmane. *La protestation « Auchan Dégage ! » à Dakar. De l'éthique d'une résistance au plaidoyer pour le « consommer local »*. Anthropology of food. En ligne le 21 Mai 2022. <https://journals.openedition.org/aof/12969>

## Annexe 2 : Cartes historiques

L'espace que l'on appelle aujourd'hui le Sahel a toujours été une zone de contacts culturels, commerciaux et militaires entre l'Afrique côtière tropicale et les espaces politiques de l'Afrique du nord qui se sont succédés depuis l'antiquité jusque la colonisation européenne, et par là l'Europe. Du 11<sup>e</sup> siècle jusqu'à la conquête coloniale plusieurs empires et royaumes guerriers puissants et florissants se sont succédés, favorisant les échanges nord/sud (esclaves, or, noix de kola, natron). Le Maroc a longtemps eu une influence politique jusqu'aux sultanats du fleuve Sénégal et jusque Tombouctou. Les peuplements arabo-berbères se sont étendus jusqu'au sud du Sahara au contact des peuplements noirs. La bande nord de l'espace sahélien a été islamisée à partir des 9<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> siècles, la bande sud l'a été lors des grandes expansions peules des 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles que la conquête coloniale d'ouest en est a stoppé en s'appuyant sur les entités politiques noires qui voulaient s'affranchir de cette domination et de l'islamisation. L'histoire de l'espace sahélien dessine trois grandes zones d'expansion géographique orientées nord/sud avec une zone centrale de transition.

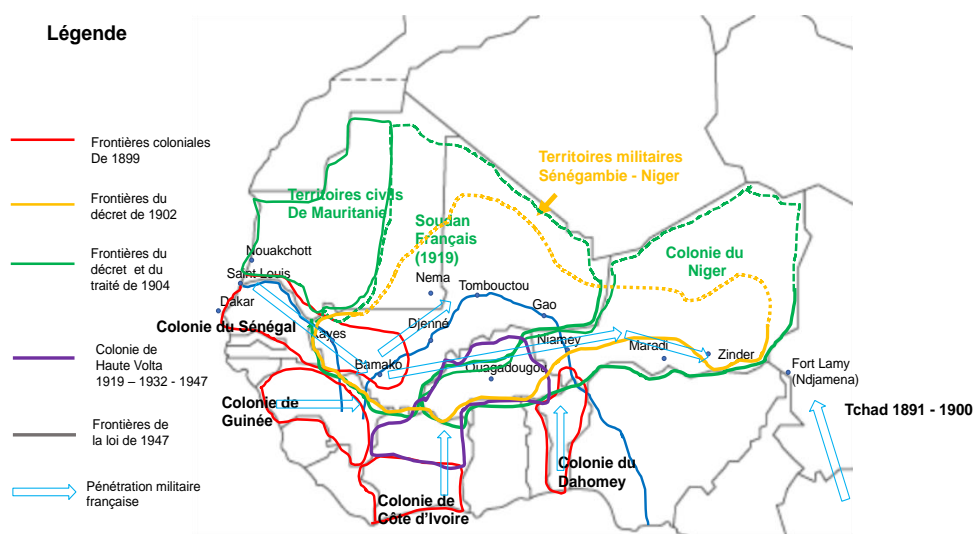
**Carte 1 : Empires, royaumes et conquêtes au Sahel 11e-19e siècles**  
Établie à partir de la lecture de l'Histoire de l'Afrique noire (Ki Zerbo 1978)



La loi 47-1707 de 1947 rétablissant la colonie de Haute-Volta dans ses limites de 1932, fixe définitivement les frontières coloniales de l'Afrique Occidentale Française (AOF) qui serviront en 1960 pour délimiter les frontières des nouveaux États indépendants. Cette dernière loi faisait suite aux nombreux décrets de redécoupage des territoires français d'Afrique de l'Ouest, qui se sont succédés de 1890 à 1932. En 1890 après les conquêtes coloniales menées sur le haut-Sénégal, marquées par les défaites de Samory Touré et la prise de Djenné, le Soudan Français est créé et devient une colonie autonome avec pour capitale Kayes. Si les frontières des colonies côtières (Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey) sont presque fixées dès 1899, celles de l'espace sahélien ont mis plus de temps à se stabiliser du fait d'une administration coloniale très mouvante

(Lefebvre 2004). Le décret de 1895 intègre les colonies côtières, la colonie du Sénégal et le Soudan Français dans un espace appelé Afrique Occidentale Française. En 1899 la colonie du Sénégal s'étendait jusque Bamako, dessinant ainsi une continuité géographique de pénétration coloniale entre le haut fleuve Sénégal et le fleuve Niger. Après la dramatique expédition Voulet Chanoine de 1899 qui voulait assurer une continuité militaire française jusqu'au lac Tchad puis la mer Rouge, le décret de 1902 ramène les frontières de la colonie du Sénégal à approximativement ce qu'elles sont aujourd'hui et crée à l'est un vaste territoire sous administration militaire appelé Territoire de Sénégambie-Niger qui correspondrait aujourd'hui au Mali, au nord du Burkina-Faso et au Niger. C'est le décret de 1904 qui commence à dessiner les frontières actuelles des pays de l'étude en divisant le territoire de Sénégambie-Niger en une colonie du haut Sénégal et du Niger – appelée à nouveau le Soudan Français en 1919 et qui préfigure le Mali - en maintenant une administration militaire spécifique à l'est relevant du ministère des armées – l'actuel Niger - et en créant un *territoire civil* en Mauritanie relevant directement du gouverneur de l'AOF, transféré de Saint Louis du Sénégal à Dakar en 1902. Le traité de 1904 avec l'Angleterre donne à la France une longue bande de territoire au sud Niger (Maradi) contre des droits de pêche à Terre-neuve. Le décret de 1911 rattache le territoire militaire du Niger à l'administration coloniale et en fixe la frontière Nord avec l'Algérie. Le décret de 1919 divise la colonie du Haut-Sénégal (de nouveau appelé Soudan français en 1921) avec celle du Niger en 1922 et crée la colonie de la Haute-Volta. Cette dernière sera supprimée en 1932 et ses territoires seront répartis entre les colonies de Côte d'Ivoire, du Niger et du Soudan Français. En 1939 les territoires de Oualata et Nema à l'ouest du Soudan français, sont rattachées à la Mauritanie. Enfin la loi de 1947 rétablit la colonie de Haute-Volta dans ses frontières de 1919. Le territoire du Tchad, plus proche de Brazzaville et conquis depuis les territoires de l'Oubangui-Chari, fut intégré à l'Afrique Équatoriale Française (AEF) en 1905.

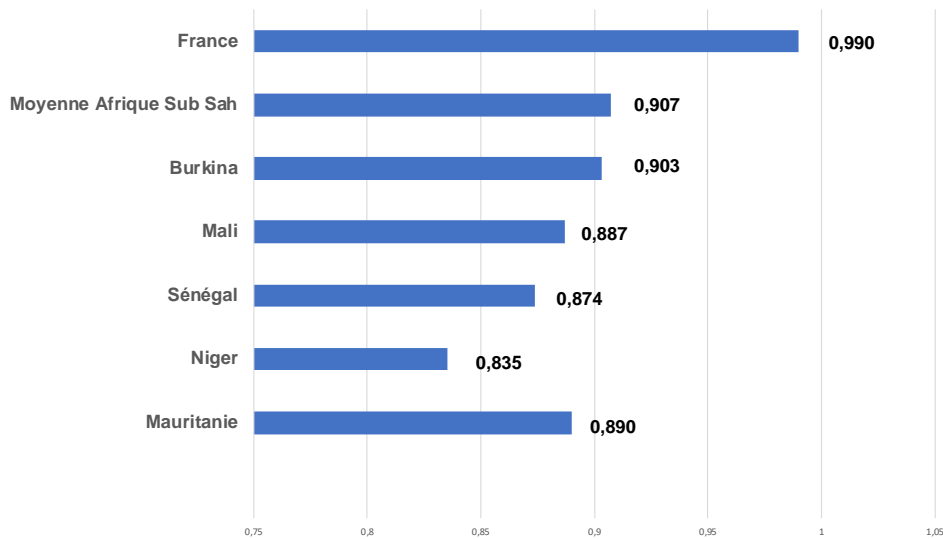
**Carte 2 : Évolution des frontières coloniales 1899 – 1960**  
Établie à partir de la lecture de l'Histoire de l'Afrique noire (Ki Zerbo 1978)



## Annexe 3 : Quelques statistiques pays

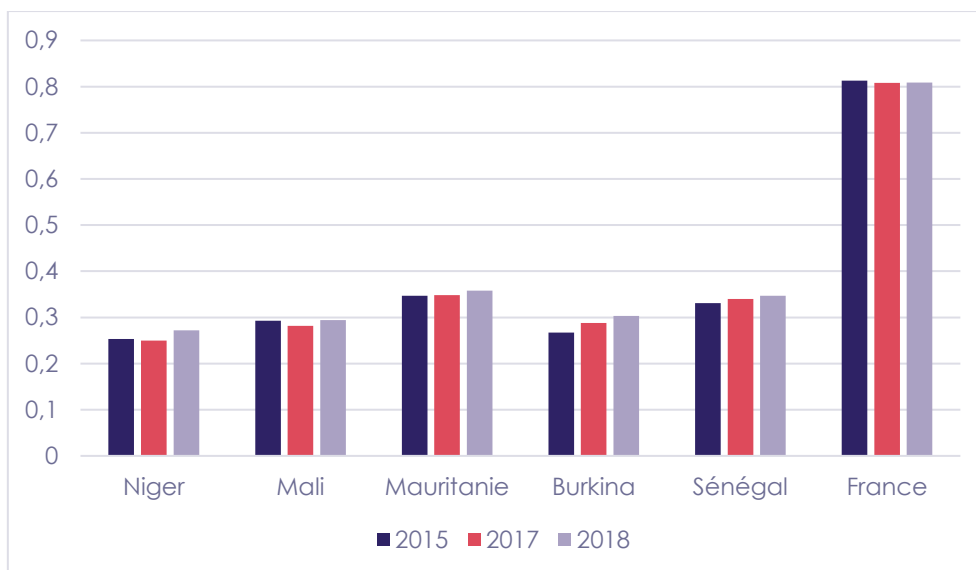


Index des inégalités de genre. Rapport sur le développement humain PNUD 2021.

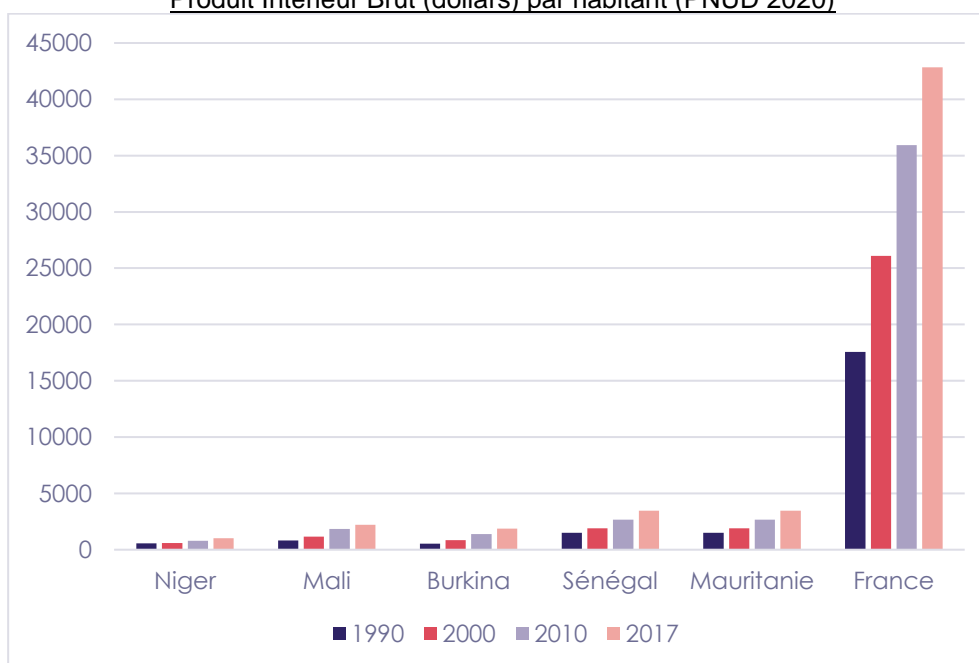




Indice de développement humain réajusté aux inégalités (PNUD 2020)



Produit Intérieur Brut (dollars) par habitant (PNUD 2020)



## Annexe 4 : liste des abréviations et acronymes

ADEMA	Association pour la démocratie au Mali
AFCF	Association des Femmes Chefs de Famille
ACF	Action contre la faim
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AFD	Agence française de développement
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AKADY	Association Kayes Dambé Ani Yiriwa
AJDP	Association pour la justice, la démocratie et le progrès
ALCAE	Association de Lutte contre l'Abandon des Enfants
AMAMI	Association Mauritanienne d'Aide aux Malades Indigents
AMDH	Association Malienne des Droits de l'Homme
AMDH	Association Mauritanienne des Droits de l'Homme
AMSME	Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant
ANDDH	Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme
APDF	Association pour le progrès et le droit des femmes
AOF	Afrique Occidentale Française
AOPP	l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes
ARGA	Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique
ARSN	Association des Ressortissant Sénégalais de Nouadhibou
CAFO	Coordination des Associations Féminines au Mali
CARI	Centre d'Actions et de Réalisations internationales
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CEDEF	Convention pour l'Élimination des Discriminations Envers les Femmes
CIAF	Comité Inter Africain contre les MGF
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CILS	Comité Inter Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel
CNCOD	Comité National de Coordination des ONG/AD sur la Désertification
CNDH	Comité National des Droits de l'Homme
CNTM	Confédération Nationale des Travailleurs du Mali
CMAS	Coordination des mouvements, associations et sympathisants de l'imam Mahmoud Dicko
CNID	Comité national d'initiative démocratique
CERAS	Centre de recherche et d'action sociale
CERI	Centre de recherche internationale
CGTM	Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie
CLTM	Confédération Libre des Travailleurs de Mauritanie
3CM	Coalition Contre la Corruption en Mauritanie
COOPI	Coopération Internazionale
COVICIM	Collectif des Orphelins et Victimes Civiles et Militaires

COVIRE	Coordination des Victimes de la Répression
CRID	Centre de recherche et d'information pour le développement
DH	Droits Humains
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
EPU	Examen Périodique Universel
FECONG	Fédération des collectifs d'ONG
FED	Fond européen de développement
FIDH	Fédération Internationale des Droits de l'Homme
FLAM	Force de Libération Africaine de Mauritanie
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
FONADH	Forum des Organisations Nationales des Droits Humains
FOSC	Forum des organisations de la société civile
FSD	Front pour la Sauvegarde de la Démocratie
FSM	Forum Social Mondial
FUSAD	Front Uni pour la Sauvegarde des Acquis démocratiques
GAP	Groupe des Aides Privée
GFM	groupement des femmes médiatrices
GITE	Gestion Intercommunale de l'Environnement
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
HOPE	Harnessing Opportunities for Productivity Enhancement
ICE	International Consulting Expertise
ICRISAT	Institut Internationale de Recherche sur les cultures en zones tropicales semi arides
IRA	Initiative pour la Résurgence du mouvement Abolitionniste
IRAM	Institut de Recherche et d'Application de Méthodes et de Développement
IRD	Institut de recherche pour le développement
JLD	Jeunesse libre et démocratique
LMDH	Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme
LRRD	Linking Relief Réhabilitation and Development
MAE	Ministère des affaires étrangères
M5-RFP	Mouvement du 5 juin-Rassemblement des Forces Patriotiques
MATDC	Ministère de l'Administration du Territoire et du Développement communautaire
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MIFERMA.	société des Mines de Fer de MAuritanie
OCHA	UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OIREN	Organisations Internationales Représentées au Niger
ONG	Organisation non gouvernementale
ONG/AD	Organisation non gouvernementale/Association de Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
OXFAM	Oxford Famin
PAM	Programme alimentaire Mondial
PASAS	Plateforme d'apprentissage de suivi et d'analyse au Sahel
PDH	Plateforme des Droits de l'Homme (France)
PIDCP	Pacte International relatif aux droits civils et politiques
PISE	Parcours d'Insertion Socioprofessionnelle et vers l'Emploi
PPN	Parti Populaire National
PPF	Plateforme Paysanne du Niger

PTF	Partenaires techniques et financier
RAIL	Réseau d'Appui aux Initiatives Locales
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
RASS/ASSN	Réseau Africain du secteur de la santé / African Security Sector Network
RETROCADE	Réseau des communicateurs traditionnels pour le développement
RIMRAP	Résilience Agro-Pastorale Concertée au Guidimakha
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'ouest
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SC	Société Civile
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SECO-ONG	secrétariat de concertation des ONG maliennes
SEXAGON	Syndicat des exploitants agricoles de l'office du Niger
SCD	Swiss Cooperation and development
SYNESUP	Syndicat National de l'enseignement supérieur.
TAPSA	Transition vers une Agroécologie Paysanne au Service de la Souveraineté Alimentaire
TLP	Tournons la page
UACDDD	Union Associations Coordinations Développement et défense des droits des démunis
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali
URD	Union pour la République et la Démocratie
URTM	Union Républicaine des Travailleurs de Mauritanie
USTN	Union des Syndicats et des Travailleurs du Niger
UTM	Union des Travailleurs de Mauritanie
VBG	Violences basées sur le Genre
WILDAF	Women in law and Development in Africa

# Annexe 5 : Aperçu des médias dans les pays de l'étude

## 1) Mali

### • Presse écrite

**L'Essor** (quotidien), créé en 1961, ancien journal gouvernemental. En ligne: <https://lessor.ml>

**Les Échos** (quotidien), créé en 1989, premier journal privé du Mali. En ligne: <https://lesechos.ml/>

**Nouvel Horizon** (quotidien), créé en 1992. En ligne : <https://nouvelhorizonmali.com/>

**Le Républicain** (quotidien), créé en 1992. En ligne : <https://lerepublicain-mali.com/>

**L'Indépendant** (quotidien), créé en 1994. En ligne : <https://lindependant-mali.net/>

**Info-Matin** (quotidien), créé en 1997. En ligne : <https://www.info-matin.ml/>

**Le Journal du Mali** (hebdomadaire gratuit), En ligne : [www.journaldumali.com](http://www.journaldumali.com)

**Le Pays** (Quotidien), créé en 2013. En ligne : <https://lepays.ml/>

**L'Indicateur du renouveau**, créé en 2007.

### • Presse en ligne

<http://news.abamako.com/>

<https://www.maliweb.net/>

<https://malijet.com/>

<https://mali24.info/>

### • Radios

Radio Kledu, Radio Mali, Revouveau FM, Studio Tamani, Radio Nieta

### • Télévision

ORTM 1 et ORTM 2, Renouveau TV, Cherifla TV, Africable Télévision, Djoliba TV

## 2) Niger

### • Presse écrite

**L'enquêteur,**

**Le Courrier,**

**Le Monde d'Aujourd'hui,**

**Le Canard Déchainé,**

**Le Canard en furie,**

**L'Actualité,**

**Le Républicain,**

**La Roue de l'histoire,**

**l'Évènement,**

**Le Sahel et le Sahel Dimanche** (journal d'Etat).

**Le Souffle de Maradi,**

## Le Toubal de Dosso, Le Damagaram Ai Info

- **Presse en ligne**

Nigerdiaspora.com, Niger actu, Tamtam info, Kalangou, et Le sahel.

- **Radios**

La voix du sahel (radio d'Etat), R & M (Radio et Musique), Anfani, Saraounia, Tambara, Kalangou, Labari, Bonferey, Fidélité. Deux cents radios communautaires se sont progressivement installées notamment avec l'appui des ONG et organismes internationaux, la première expérience ayant débuté en 1998 à Keïta (Région de Tahoua) suivie de celle de Bankilaré (Tillabéry) avant de s'étendre à toutes les régions du pays.

- **Télévision**

En plus des deux chaînes de TV d'état, Télé Sahel et Tal TV, 10 chaînes de télévisions privées diffusent actuellement au Niger. RTT Duniya, Bonferey, Labari, Liptako, Canal 3, Saraounia, Tambara, Niger 24, et Fidélité. Ces chaînes diffusent aussi bien à Niamey que dans certaines localités (Dosso, Maradi et Zinder) grâce à des stations relais. Leurs programmes se composent de journaux d'informations nationales et internationales, en Français et dans les deux principales langues du pays (Haoussa et Zerma), de feuilletons télévisés, de documentaires, d'émissions sportives, de vidéo-clips et de films. Disposant de moyens de productions limités, les TV surtout les privées couvrent des grilles avec des émissions importées, bon marché et de basse qualité.

### 3) **Mauritanie**

Le numérique devance de loin le papier en termes de volume de consommation d'actualités. Quelques plateformes :

**ESSAHRAA** [essahraa.net/fr/](http://essahraa.net/fr/). Versions arabe et française. Cette structure se présente comme « Le Eshraa vise à constituer un laboratoire d'idées et un Forum des compétences et d'expertise, à travers son offre d'informations exactes, de conseils constructifs et d'analyses pertinentes sans compter le service approprié sur demande tout en étant conforme aux normes de qualité internationales ».

**AMI** [www.ami.mr](http://www.ami.mr) Agence Mauritanienne d'Information.

**ALAKHBAR** <http://fr.alakhbar.info/>. Versions arabe et française. Créé en 2003 avec le but de lutter contre l'hégémonie d'informations.

**SAHARA MEDIA** <https://saharamedias.net/>

**CRIDEM** [cridem.org](http://cridem.org) Créé par Claude Kheloua, qui est décédé en 2014. Depuis lors, le site a perdu beaucoup de relevance.

**AIWIAM** <https://alwiam.info/fr/>. Versions arabe et française.

**TAQADOMY** <https://fr.taqadomy.net/>

**TAWATUR** "Tawatur" signifie "consensus". Plateforme en arabe active sur Facebook créée par des jeunes en 2015. Actualité et reportages.

**LA DEPECHE** [ladepeche.mr](http://ladepeche.mr)

## Annexe 6 : Infographie synthèse des dispositifs OSC de l'AFD



## Annexe 7 : I-OSC de l'AFD au Sahel

### PORTEFEUILLE I-OSC A LA DR GRAND SAHEL





# PASAS

PLATEFORME D'ANALYSE,  
DE SUIVI ET D'APPRENTISSAGE  
AU SAHEL



PORTÉ PAR



## pasas-minka.fr

Ce rapport a été élaboré dans le cadre d'un financement du Fonds Paix et Résilience Minka.

Le Fonds Minka, mis en œuvre par le groupe AFD, est la réponse opérationnelle de la France à l'enjeu de lutte contre la fragilisation des États et des sociétés. Lancé en 2017, Minka finance des projets dans des zones affectées par un conflit violent, avec un objectif : la consolidation de la paix. Il appuie ainsi quatre bassins de crise via quatre initiatives : l'Initiative Minka Sahel, l'Initiative Minka Lac Tchad, l'Initiative Minka RCA et l'Initiative Minka Moyen-Orient.

La Plateforme d'Analyse, de Suivi et d'Apprentissage au Sahel (PASAS) est financée par le Fonds Paix et Résilience Minka. Elle vise à éclairer les choix stratégiques et opérationnels des acteurs de développement locaux et internationaux, en lien avec les situations de crises et de fragilités au Sahel et dans le bassin du Lac Tchad. La PASAS se met en œuvre à travers d'un accord-cadre avec le groupement IRD-ICE après appel d'offres international dont le rôle est double : (i) produire des connaissances en réponse à nos enjeux opérationnels de consolidation de la paix au Sahel et (ii) valoriser ces connaissances à travers deux outils principaux : une plateforme numérique, accessible à l'externe, qui accueillera toutes les productions et des

conférences d'échange autour des résultats des études. La plateforme soutient ainsi la production et le partage de connaissances, en rassemblant des analyses robustes sur les contextes sahéliens et du pourtour du Lac Tchad.

Nous encourageons les lecteurs à reproduire les informations contenues dans les rapports PASAS pour leurs propres publications, tant qu'elles ne sont pas vendues à des fins commerciales. En tant que titulaire des droits d'auteur, le projet PASAS et l'IRD demande à être explicitement mentionné et à recevoir une copie de la publication. Pour une utilisation en ligne, nous demandons aux lecteurs de créer un lien vers la ressource originale sur le site Web de PASAS, <https://pasas-minka.fr>.

